



SUEZ

*Société anonyme au capital de 2 069 531 150 euros
Siège social : 16 rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris
542 062 559 R.C.S. Paris*

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2004
POUR MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004
DEPOSEE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
LE 7 SEPTEMBRE 2005 SOUS LE NUMERO D.05-0429-A01**



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2005, conformément à l'article 211-6 4° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le numéro D.05-0429. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Sommaire

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR	4
1.1	Responsable du document de référence et de sa mise à jour.....	4
1.2	Attestation.....	4
1.3	Documents accessibles au public.....	4
2	RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
2.1	Responsables du contrôle des comptes.....	4
2.2	Attestation des responsables du contrôle des comptes.....	5
3	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE III « RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL »	7
3.1	Répartition du capital de SUEZ.....	7
3.2	Programme de rachat d'actions.....	8
3.3	Offre réservée aux salariés du groupe SUEZ.....	9
4	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE IV « STRATÉGIE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	12
4.1	Communiqués de presse.....	12
4.2	Respect de l'environnement.....	16
4.3	Propriétés immobilières, usines, équipements.....	18
4.4	Gestion des risques.....	19
5	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE V « RAPPORT D'ACTIVITÉ, IFRS ET ÉTATS FINANCIERS » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	20
5.1	Transition aux normes IFRS-exercice 2004.....	21
5.2	Comptes intermédiaires 30 juin 2005.....	54
5.3	Divers.....	194
6	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE VI « GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	195
6.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration.....	195
6.2	Participations et Stock options.....	197
6.3	Informations sur les conventions réglementées et transactions avec les sociétés liées.....	198
7	ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE VII « RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	203
7.1	Communiqué de presse du 9 août 2005.....	203

7.2	Communiqué de presse du 10 août 2005	207
7.3	Communiqué de presse du 11 août 2005	207
7.4	Communiqué de presse du 8 septembre 2005	208
8	TABLE DE CONCORDANCE	210

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR

1.1 Responsable du document de référence et de sa mise à jour

Monsieur Gérard Mestrallet

Président-Directeur Général de SUEZ

1.2 Attestation

« Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous attestons que les données du présent document sont à notre connaissance conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le Président-Directeur Général

Gérard Mestrallet

1.3 Documents accessibles au public

Les documents relatifs à SUEZ devant être mis à la disposition du public (les statuts de l'émetteur, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication de la note d'opération et l'actualisation du document de référence) peuvent être consultés au siège de la Société :

16 rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris.

2 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 Responsables du contrôle des comptes

Titulaires :

Barbier Frinault et Autres

Ernst & Young

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société représentée par M. Christian Chochon

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle

B.P. 136, 92203 Neuilly-sur-Seine

Société représentée par M. Jean-Paul Picard

Suppléants :

M. Francis Gidoïn

Faubourg de l'Arche –11 Allée de l'Arche,

92400 Courbevoie

BEAS

7-9 Villa Houssay

92200 Neuilly sur Seine

2.2 Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Suez et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.05-0429, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du président-directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes. Cet avis est établi conformément au règlement général de l'AMF actuellement en vigueur, dont la révision est en cours, dans l'attente de la transposition en France de la directive « Prospectus » et aux seules fins d'enregistrement de ce document.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 12 avril 2005, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis, rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations, portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes semestriels consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 établis sous la responsabilité du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport d'examen limité, nous avons exprimé une opinion sans réserve et attiré l'attention du lecteur sur :

- la note 1.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note 1.1 de l'annexe qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39, qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- la note 1.1 de l'annexe qui précise que, dans l'attente de la publication des interprétations de l'IFRIC relatives au traitement comptable des concessions, le traitement comptable de ces opérations appliqué précédemment dans les comptes en normes françaises a été maintenu

pour les actifs et passifs (à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement au concédant), ainsi que pour les charges et produits relatifs aux concessions.

Les informations financières IFRS 2004 présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur le bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} janvier 2004, le bilan consolidé au 31 décembre 2004, le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004 et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004, établies sous la responsabilité du conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces informations financières IFRS 2004, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans le document « Transition aux normes IFRS – Exercice 2004 » publié par le groupe, en attirant l'attention du lecteur sur :

- la partie 1 qui expose les raisons pour lesquelles les informations financières IFRS 2004 présentées dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différentes des informations financières IFRS 2004, jointes à notre rapport ;
- les parties « Contexte de la publication » et 5 qui exposent le maintien du traitement comptable actuellement appliqué dans les comptes en normes françaises aux actifs et passifs, ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux contrats de concession, à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement par le concédant. Selon l'évolution des travaux de l'IFRIC et au regard de l'analyse des contrats de concession du groupe, ce traitement comptable pourra être modifié dans les comptes définitifs.

Par ailleurs, notre rapport sur les informations financières IFRS 2004 rappelle le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les informations financières IFRS 2004 ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Neuilly-sur-Seine, le 7 septembre 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Deloitte & Associés

Ernst & Young

Christian Chochon

Jean-Paul Picard

3 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE III « RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL »

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le n°D.05-0429. Ces renseignements restent exacts sous réserve des compléments suivants, incluant notamment des communiqués ou des extraits de communiqués de presse publiés par SUEZ qui sont ici présentés de manière chronologique.

3.1 Répartition du capital de SUEZ

3.1.1 Montant et répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2005

Au 30 juin 2005, le capital de SUEZ s'élève à 2 048 147 958 euros, il est composé de 1 024 073 979 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, représentant 1 167 616 847 droits de vote dont la répartition s'opère comme suit :

	% du capital ^(a)	% des droits de vote ^(b)
Groupe Bruxelles Lambert (GBL)	7,2%	12,2%
Actionnariat salarié	4,2%	4,9%
Groupe Crédit Agricole ^(c)	3,7%	6,0%
Groupe CDC	3,1%	3,6%
Cogema	2,2%	3,9%
CNP Assurances	1,6%	1,4%
Caixa	1,5%	1,3%
Sofina	1,2%	1,0%
Autodétention	1,2%	-
Total Dirigeants	ns	ns
Public (à notre connaissance, personne, dans cette catégorie, ne détient plus de 5% du capital)	74,1%	65,7%
	100%	100%

(a) Calculé sur le nombre d'actions existantes au 30 juin 2005.

(b) Calculé sur le nombre de droits de vote déclaré (assemblée générale mixte du 13 mai 2005), soit 1 165 761 840.

(c) Pour des raisons techniques propres à la réglementation sur la transparence, les déclarations de franchissements de seuils du Crédit Agricole incluent 15 millions d'actions SUEZ détenues en couverture des engagements pris par le groupe Crédit Agricole vis-à-vis des salariés du groupe SUEZ, dans le cadre d'opérations d'épargne salariale à l'international, et qui font l'objet d'accords permettant que les droits de vote y attachés soient exercés dans le sens décidé par un organe composé, à l'instar des Conseils de Surveillance des FCPE de droit français, de salariés et de représentants des entreprises du groupe SUEZ.

Compte tenu de ces accords, les 15 millions d'actions détenues dans le cadre précité sont comptabilisés dans ce tableau de répartition du capital sous la rubrique « Actionnariat salarié » et non sous celle du « Groupe Crédit Agricole ».

3.1.2 Evolution depuis 1er janvier 2005

Depuis le 1er janvier 2005, SUEZ a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

Date du franchissement	Sens de la déclaration	% détenu	Société déclarante
24 mars 2005	baisse/hausse	1,07 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
1er avril 2005	baisse	0,37 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
22 avril 2005	hausse/baisse	1 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29 avril 2005	hausse	1,5 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
13 mai 2005	hausse	3,5 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29 mai 2005	hausse	1,2 %	BNP PAM GROUP
14 juin 2005	baisse	4,8 ¹ %	CREDIT AGRICOLE S.A.
15 juin 2005	hausse	5,2 ¹ %	CREDIT AGRICOLE S.A.
17 juin 2005	baisse	4,9 ¹ %	CREDIT AGRICOLE S.A.
17 juin 2005	baisse	0,6 %	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
20 juin 2005	hausse	5,2 ¹ %	CREDIT AGRICOLE S.A.
13 juillet 2005	hausse	1,0 %	PREDICA
9 août 2005	hausse	2,2 %	UBS
24 août 2005	hausse	8 %	Groupe Bruxelles Lambert

A la date du présent document d'actualisation, il n'existe, à la connaissance de SUEZ, aucun pacte d'actionnaires ni d'accord relatif à une option sur une entité membre du groupe SUEZ ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

3.2 Programme de rachat d'actions

Programme de rachat d'actions (notes d'information relatives à l'autorisation de rachat d'actions portant respectivement le visa n° 04-178 en date du 22 mars 2004 et le visa n°05-256 en date du 13 avril 2005).

Dans le cadre des notes d'information sous visas n°03-175 du 20 mars 2003 et n°04-178 du 22 mars 2004 pour les opérations sur actions propres approuvées par les assemblées générales du 27 avril 2004 et du 13 mai 2005, SUEZ a procédé au rachat de 1 819 085 actions et à la vente de 1 796 150 actions depuis le 31 décembre 2004 jusqu'au 11 mai 2005. Entre le 12 mai et le 31 août 2005, SUEZ a acquis 1 375 228 de ses propres actions et en a cédé 1 300 228. Ces actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour régularisation de cours.

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société SUEZ

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SUEZ à Rothschild & Cie Banque, les moyens suivants figuraient, à la date du 30 juin 2005, au compte de liquidité :

¹ Ces déclarations comprennent 15 015 745 actions détenues en couverture des engagements pris par le groupe Crédit Agricole S.A. vis à vis de salariés du groupe Suez, dans le cadre d'opérations d'épargne salariale à l'international, et font l'objet d'accords permettant que le droits de vote y attachés soient exercés dans le sens décidé par un organe composé à l'instar des Conseil de Surveillance des FCPE de droit français, de salariés et de représentants des entreprises du groupe SUEZ.

- 610.000 actions SUEZ
- 27.706.998 euros

Il est rappelé que, lors de la mise en oeuvre de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 40.000.000 d'euros

3.3 Offre réservée aux salariés du groupe SUEZ

Avis du 31 mai 2005

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE RESERVEE AUX SALARIÉS DU GROUPE SUEZ

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 05-483 en date du 31 mai 2005.

Un communiqué de presse ultérieur exposera les conditions définitives de l'offre, lors de leur détermination

Émetteur

Raison sociale: SUEZ

Siège social: 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Forme juridique: Société anonyme

Capital social: 2.040.930.772 EUR

Numéro R.C.S.: 542 062 559 Registre du commerce et des sociétés de Paris

Titres offerts

Un maximum de 2,32 % du capital de SUEZ². La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2005. Les caractéristiques définitives de l'émission seront décidées par le Conseil d'Administration ou, sur délégation, par son Président et annoncées au plus tard le 4 novembre 2005.

Modalités de souscription

L'augmentation de capital sera réalisée par application des dispositions de l'article L. 225-138 IV du Code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de SUEZ et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. Cette émission réservée aux salariés adhérents à l'un des Plan d'épargne groupe sera souscrite par l'intermédiaire de différents Fonds Communs de Placement d'Entreprise, dont certains, proposés en France et en Italie, intègrent un mécanisme comprenant un effet de levier. Par exception, dans certains pays, les actions seront souscrites directement et détenues directement par les salariés.

Prix de souscription :

Pour tous les salariés, quelle que soit la formule, le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur l'Eurolist d'Euronext Paris pendant les vingt jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration ou du Président, selon le cas, décotée de

² Avant réalisation de l'augmentation de capital, le communiqué est en date du 31 mai 2005.

20%. Le prix de souscription définitif sera communiqué aux salariés bénéficiaires au plus tard le 4 novembre 2005.

Mode de conservation des titres :

FCPE ou directe dans certains pays étrangers. En application des dispositions de l'article L. 443-2 du Code du travail, les versements à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise au cours d'une même année civile ne peuvent excéder le quart de la rémunération annuelle brute du salarié au cours de l'année civile.

Couverture :

Pour les besoins de la couverture de ses engagements au titre des garanties consenties aux salariés dans la formule à effet de levier, la Banque a informé la Société qu'elle sera amenée à céder des actions sur le marché pendant les 20 jours de la période de référence qui se situerait du 7 octobre 2005 (inclus) au 3 novembre 2005 (inclus).

Calendrier de souscription

Période de réservation indicative : du 12 au 28 septembre 2005 (inclus)

Période de souscription et de rétractation indicative : du 7 au 11 novembre 2005 (inclus).

Date indicative de l'augmentation de capital : 15 décembre 2005.

Cotation

Prévue au Compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris au plus tard le 31 décembre 2005 sur la même ligne que les actions anciennes.

Autres informations

Les parts des Fonds Communs de Placement d'Entreprise et/ou les actions selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par les articles L. 443-6, L. 442-7 et R.442-17 du Code du travail. Dans certains pays, en fonction de la législation applicable, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

Droit applicable : droit français

Livraison des titres : à l'issue de la constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration ou, sur délégation, par le Président au plus tard le 31 décembre 2005.

Régime fiscal : selon les pays.

Avertissement

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- les réservations des Salariés Bénéficiaires seront révocables du 7 novembre 2005 au 11 novembre 2005 (inclus), le prix de souscription des actions offertes étant fixé et communiqué aux salariés au plus tard le 4 novembre 2005 ;
- les Salariés Bénéficiaires qui n'auront pas donné un ordre de réservation entre le 12 septembre 2005 et le 28 septembre 2005 ne pourront souscrire à l'offre que dans la limite d'un plafond égal au dixième du plafond applicable en cas de réservation, soit 2,5% de leur rémunération annuelle brute ;

- dans le cadre de la formule multiple à effet de levier, le coefficient multiplicateur tel qu'indiqué au paragraphe 2.4.2.2³ sera fixé en principe avant le début de la période de réservation et au plus tard le jour de la détermination du prix de souscription.

Voir également le communiqué "Spring" en date du 8 septembre 2005 dans le chapitre 7.

³ Paragraphe 2.4.2.2 de la note d'information (visa le l'Autorité des marchés financiers n°05-483 en date du 31 mai 2005)

4 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE IV « STRATÉGIE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le n° D.05-0429. Ces renseignements restent exacts sous réserve des compléments suivants, incluant notamment des communiqués ou des extraits de communiqués de presse publiés par SUEZ qui sont ici présentés de manière chronologique.

4.1 Communiqués de presse

Communiqué de presse du 7 avril 2005

Profitant de conditions très favorables, SUEZ refinance un crédit syndiqué de 4,5 milliards d'euros

En mai 2004, SUEZ a refinancé par anticipation des lignes de crédit syndiquées du groupe pour un total de 4,5 milliards d'euros à 5 ans avec deux options d'extension d'un an. Profitant de conditions très favorables, SUEZ refinance aujourd'hui par anticipation et à des conditions financières et juridiques améliorées ce crédit syndiqué par un nouveau crédit du même montant, mais dont la durée est étendue à 7 ans. Ce crédit sera garanti par le GIE SUEZ Alliance.

Ce refinancement s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion des lignes de crédit du groupe et permet d'allonger la maturité des lignes de crédit du groupe existantes et non tirées.

Les banques mandatées pour l'opération sont : ABN AMRO Bank N.V., BNP Paribas, Calyon, Citigroup, Barclays Capital, Ixis CIB, Fortis Bank S.A./N.V., HSBC, ING, J.P. Morgan plc., Mediobanca – Banca di Credito Finanziario S.p.A., Natexis Banques Populaires, The Royal Bank of Scotland, SG Corporate Investment Banking. Le crédit sera syndiqué dans les semaines à venir.

Le GIE SUEZ Alliance est noté A- par Standard & Poor's et A2 par Moody's (perspective négative).

Communiqué de presse du 21 avril 2005

SUEZ finalise la cession de Northumbrian Water Group plc et réalise une plus-value de plus de 260 millions d'euros

SUEZ a conclu un accord pour céder à Ontario Teachers' Pension Plan sa participation de 25% dans Northumbrian Water Group plc pour un montant de 377 millions d'euros, réalisant ainsi une plus-value de plus de 260 millions d'euros. Cette opération, en ligne avec la volonté de SUEZ de se développer dans des activités moins capitalistiques, finalise le processus de désengagement de Northumbrian Water Group plc entamé en mai 2003.

La cession de 75% de Northumbrian Water Group plc, annoncée en mai 2003, avait contribué à améliorer significativement la rentabilité du groupe dans l'eau en Europe de 9% à 13,5%, et à accroître la génération de liquidités en le libérant des programmes d'investissements liés aux spécificités réglementaires de la Grande Bretagne. Le groupe avait ainsi divisé par 20 le montant des capitaux employés dans l'eau au Royaume-Uni.

Cette opération n'aura pas d'impact sur le chiffre d'affaires du groupe (Northumbrian Water Group plc était mis en équivalence dans les comptes de SUEZ) et contribuera à hauteur de plus de 260 millions aux résultats du premier semestre 2005 de SUEZ. Cette cession va libérer des ressources financières pour d'autres développements dans l'environnement en Europe. Elle est cohérente avec

la stratégie de SUEZ qui consiste à orienter son développement sur les segments d'activité et les pays présentant les meilleures opportunités et les plus fortes rentabilités sur capitaux employés.

Il convient de se référer également au communiqué en date du 8 septembre 2005 figurant au Chapitre 7.

Communiqué de presse du 13 mai 2005

Assemblée Générale Mixte de SUEZ : dividende en hausse de 13 %, versé le 16 mai

L'Assemblée Générale Mixte de SUEZ s'est réunie le 13 mai 2005 sous la présidence de Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général, pour entendre le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que les rapports par les Présidents des trois Comités d'Administrateurs (Comité d'Audit, Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement durable, Comité des Rémunérations et des Nominations). L'Assemblée Générale Mixte a approuvé les comptes et l'affectation du résultat de l'année 2004 qui a été marquée par une forte progression des résultats et des performances opérationnelles. Ils traduisent la pertinence des choix stratégiques et confortent le groupe dans son modèle de développement sélectif et rentable, fondé sur la croissance organique de ses métiers.

Le dividende net de l'exercice 2004 a été fixé à 0,80 euro par action, en augmentation de 13 % par rapport à 2003, soit une distribution de 800 millions d'euros. Ce dividende sera mis en paiement le 16 mai 2005.

Communiqué de presse du 22 juin 2005

Electrabel et SUEZ regroupent leurs participations en Acea

Electrabel et SUEZ ont décidé de regrouper leurs participations dans le capital d'Acea, au sein d'Electrabel Italia SpA, filiale à 100% d'Electrabel. Suite à ces opérations Electrabel Italia SpA détient 3,38% du capital d'Acea, important acteur sur le marché italien de l'électricité et de l'eau.

Dans ce cadre une déclaration de transparence auprès de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa a été faite ce 22 juin 2005.

Extrait du communiqué de presse du 25 juillet 2005

Succès de l'introduction en bourse de LYDEC à Casablanca : SUEZ actionnaire à hauteur de 51%

La Lyonnaise des Eaux de Casablanca (LYDEC), première gestion déléguée de services publics au Maroc, a été introduite en bourse avec succès le 18 juillet. SUEZ détient désormais 51% du capital de la société aux côtés d'investisseurs institutionnels et du grand public marocains.

Plus de 14 000 nouveaux actionnaires, dont 1 919 collaborateurs de LYDEC, ont rejoint SUEZ et ses principaux actionnaires institutionnels marocains RMA Watanya et Fipar Holding (groupe Caisse de dépôt et de Gestion). Près de 80% des souscripteurs sont des Casablancais et plus de 60% investissent pour la première fois en bourse. Dès l'ouverture de la cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca le 18 juillet 2005, l'action LYDEC a enregistré une forte demande et la valeur est réservée à la hausse.

Pour Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général de SUEZ : « LYDEC, première expérience au monde d'une gestion simultanée d'eau, de l'électricité et de l'assainissement par une entreprise privée, a fait son entrée à la bourse de Casablanca. Sa souscription locale réussie témoigne de la

notoriété de l'entreprise auprès du grand public et de la communauté économique et financière du pays. C'est également un gage de confiance dans son développement. »

Cette mise en bourse renforce le positionnement de l'entreprise dans son environnement économique et social, le groupe en gardant le contrôle. Elle favorise une plus grande proximité avec les partenaires et clients de l'entreprise. Elle illustre également le nouveau mode d'intervention du groupe qui, dans son développement, s'appuie sur des partenariats et des financements locaux alliant ainsi gestion optimisée des capitaux et ancrage territorial.

LYDEC est aujourd'hui reconnue pour ses compétences et ses réalisations aussi bien sur le plan local qu'international. L'entreprise a été certifiée ISO 9001 depuis janvier 2005 pour l'ensemble de ses activités. Elle est également la première entreprise marocaine à être évaluée par Vigeo, agence européenne de notation sociale.

Communiqué de presse du 2 août 2005

SUEZ : des contrats majeurs au 1er semestre 2005

SUEZ a remporté des contrats majeurs au cours du 1er semestre 2005 tant auprès des clients industriels que des collectivités sur son marché domestique (France-Belgique) et à l'international. Ces contrats, conclus par l'ensemble des branches d'activités du Groupe, illustrent le dynamisme commercial et confirment les perspectives de croissance prometteuses de SUEZ.

Parmi ces développements du groupe au cours du 1er semestre 2005, citons :

SUEZ ENERGIE EUROPE

SUEZ a pleinement tiré partie de l'ouverture des marchés de l'énergie en Europe et affiche, sur un an, une forte progression de ses contrats de ventes d'électricité et de gaz sur le marché français :

- Electricité : depuis le 1er juillet 2004, les ventes d'électricité du groupe ont progressé de + 53 %, portant ainsi sa part de marché à 8,5 % sur le territoire. Le groupe dessert aujourd'hui près de 2000 sites clients, parmi les références les plus récentes : Futuroscope, Bongrain, Arthur Bonnet, Glaverbel, Soufflet...
- Gaz : en un an, les ventes de gaz du groupe en France ont augmenté de + 50 % pour une part de marché qui s'établit à 5 %. Le groupe dessert aujourd'hui 80 sites clients, dont les dernières références : Lilly France, Masterfood...

Electrabel, la Banque Européenne d'Investissement et un consortium de banques ont signé un accord pour la construction et le développement de vingt-deux parcs éoliens au Portugal, d'une capacité totale de 442 MW. La mise en service de l'ensemble du projet est prévue pour 2007.

Distrigaz a acquis le Methania de la société Exmar. Ce méthanier joue un rôle important dans la stratégie d'approvisionnement en GNL du groupe, lui permet de renforcer sa présence dans le segment du transport du GNL et lui donne la possibilité de saisir les opportunités commerciales offerte par cette activité.

SUEZ ENERGIE SERVICES

Elyo a remporté 4 contrats de fourniture d'utilités (vapeur, air comprimé, eaux industrielles...) représentant un chiffre d'affaires total de plus de 650 millions d'euros auprès de :

- Bergerac NC, filiale du groupe SNPE, chiffre d'affaires cumulé de 90 millions d'euros sur 13 ans ;

- Norske Skog Golbey (Vosges), chiffre d'affaires cumulé de 122 millions d'euros sur 15 ans ;
- International Paper pour son site de Saillat-sur-Vienne, chiffre d'affaires cumulé de 300 millions d'euros sur 15 ans ;
- Goodyear Dunlop Tires France pour ses deux sites à Amiens, chiffre d'affaires cumulé de 144 millions d'euros sur 12 ans.
- Fabricom GTI a remporté un contrat important pour la fourniture de 30 modules – racks de tuyauterie pré-assemblés – au site gazier onshore d'Ormen Lange sur l'île de Gossen au centre ouest de la Norvège. Le contrat, d'une valeur estimée à 53 millions d'euros, fait partie des plus importants contrats de construction de modules remportés par la Business Unit Major Projects de Fabricom GTI en 3 ans.

Districlima, filiale d'Elyo, a remporté l'appel d'offres pour la conception, la construction, l'exploitation et la gestion maintenance des installations de production et de distribution de chauffage et de climatisation du quartier du Poble Nou de Barcelone. Le chiffre d'affaires de la concession, d'une durée de 27 ans, s'élève à 216 millions d'euros.

SUEZ ENERGIE INTERNACIONAL

SUEZ Global LNG a signé avec Yemen LNG un contrat d'achat de 2,55 millions de tonnes de GNL par an. La fourniture qui devrait débuter en 2009 et s'étaler sur une période de 20 ans utilisera 5 navires.

SUEZ LNG NA a signé avec Sempra LNG un protocole d'accord couvrant jusqu'à un tiers de la capacité de traitement de Cameron, terminal de réception de GNL de 11 mpta appartenant à Sempra LNG. Ce projet, situé près de Lake Charles en Louisiane, devrait être opérationnel en 2008/2009.

SUEZ Energy Resources NA (SERNA) s'est associé au Council of Industry of Southeastern New York (regroupe plus de 130 entreprises manufacturières et industrielles) pour fournir 100 MW d'électricité à ses membres à horizon fin 2007. Les nouveaux contrats de vente d'électricité gagnés par SERNA durant le 1er semestre 2005 représentent 9,5 TWh.

Tractebel Energia a vendu 150 MW lors de la deuxième vente aux enchères organisée par les autorités Brésiliennes. Les contrats signés par TBLE depuis le 1er Janvier 2005 représentent 29,3 TWh.

Edelnor a signé avec Minera Spence (filiale de BHP Billiton) un contrat de fourniture d'électricité de 90 MW pour 6 ans, renouvelable une fois pour 3 ans.

SUEZ ENVIRONNEMENT

Degrémont a remporté deux contrats de dessalement d'eau de mer par osmose inverse auprès de :

- Minera Escondida Limitada, deuxième producteur et exportateur de cuivre au Chili, pour approvisionner sa mine de cuivre d'Antofagasta au Chili. Ce contrat porte sur la conception et la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse pour un montant de 28 millions de dollars.
- l'Autorité Régionale de l'Eau de l'Etat de Western Australia pour la conception, la construction et l'exploitation de la première usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse de la ville de Perth. Ce contrat représente un montant global de plus de 385 millions d'euros pour une durée de 25 ans.

Depuis le début de l'année, Degrémont a signé sept contrats de construction et d'exploitation sur le continent africain pour un montant total de plus de 100 millions d'euros. Le premier concerne la construction et l'exploitation de la plus importante usine d'épuration du Maroc, à Marrakech, qui traitera les eaux usées de 1 million équivalent -habitants. Les six autres portent sur la production d'eau potable en Algérie, en Tanzanie, au Congo et au Nigéria.

4.2 Respect de l'environnement

La diversité des activités du Groupe Suez est telle que toute réglementation visant à réduire les émissions dans l'air, dans l'eau et les sols ou à en réduire l'impact sur la biodiversité et la santé influence plus ou moins directement la gestion des installations. Une correcte anticipation de l'évolution de la législation environnementale doit permettre de maintenir l'utilisation des actifs à son niveau optimal.

Pour les installations de SEE, situées en Europe, les directives et réglementations européennes constituent les principales sources d'incertitude et/ou de contraintes environnementales sur l'utilisation des installations de production électrique. On peut en distinguer trois catégories :

- celles imposant des contraintes de performance par type d'unité telles que les directives *IPPC* (96/61/CE) et *LCP* (2001/80/EC) ;
- celles régulant les impacts locaux ou globaux sur le milieu récepteur telles que les directives *pour une Politique Communautaire dans le Domaine de l'Eau* (2000/60/EC), *Qualité de l'Air Ambiant* (96/62/EC) et *Responsabilité Environnementale* (2004/35/CE);
- et enfin les directives établissant des objectifs globaux imposés aux émetteurs telles que la directive fixant des *Plafonds d'Emission Nationaux* (2001/81/CE), celle définissant le *Système d'Echange de Quotas d'Emission de Gaz à Effet de Serre* (2003/87/CE), et celles *promouvant la co-génération* (2004/8/EC) et le *recours aux énergies renouvelables* (2001/77/CE).

Chacune de ces directives est sujette à des révisions périodiques dont la teneur reste difficilement prévisible et allant dans le sens d'un renforcement systématique des contraintes. De plus, leur transposition en législations nationales ou régionales est souvent fort diversifiée, chaque Etat y incluant ses objectifs environnementaux et ses contraintes socio-économiques propres.

Concrètement, les installations les plus anciennes sont les plus concernées, le respect des législations ne pouvant être garanti que moyennant d'importants investissements de mises à niveau (épuration des fumées,...), de conversion d'un combustible vers un autre, de transformation fondamentale de l'installation (conversion d'unités conventionnelles en cycles combinés). Lorsque le retour sur investissement attendu est insuffisant, l'adoption de normes environnementales peut conduire à fermeture pure et simple d'une installation.

Plus particulièrement, depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne instaurant un marché de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (c.a.d. à partir du 01.01.2005), toute installation n'ayant pas obtenu de permis d'émettre de gaz à effet de serre n'est en principe pas autorisée à être exploitée (à émettre des gaz à effet de serre). La transposition de cette disposition de la directive quotas en droit national ayant eu de très nombreux retards au travers des 25 Etats membres, cette exigence est à prendre avec prudence en particulier pour 2005. En outre dans le cas de non-respect de son quota (total des droits à remettre équivalent au volume des émissions) pour l'année n, cela aura pour conséquence de réduire d'autant le volume des quotas (droits) pour l'année n+1.

Par ailleurs certaines décisions politiques, telles que celles de l'abandon du nucléaire en Belgique, ou les difficultés croissantes rencontrées lors des procédures d'obtention de nouveaux permis (biomasse au Pays Bas ou parc éolien off-shore en Belgique) peuvent être préjudiciables aux activités du Groupe et à l'amélioration de ses performances environnementales. Si les dispositions de la loi belge sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production électrique adoptée en janvier 2003 sont effectivement appliquées, il pourrait en résulter une perte de chiffre d'affaires par rapport à la durée de vie technique escomptée des centrales à partir de la date de la première fermeture effective (2015).

Les activités de SES impactées sont essentiellement les services se traduisant par la fourniture d'utilités (c'est à dire eau, gaz, électricité, chaleur, traitement des déchets), à partir d'installations dont il est exploitant (réseaux de chaleur en concession, co-génération industrielles externalisées, etc.). Les questions environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation des immobilisations incorporelles sont identiques à celles mentionnées pour SEE. Toutefois, le modèle économique de ces activités permet globalement de définir avec le client les solutions optimales, de les mettre en œuvre, et d'en intégrer les répercussions économiques dans les contrats.

Les questions environnementales traitées par les textes européens ne sont bien évidemment pas les seules à conditionner les activités du Groupe. Les législations et réglementations nationales ou régionales et locales ont, elles aussi, une influence directe sur l'exploitation de nos actifs. On peut citer, à titre d'illustration, les circulaires d'application en France sur la prévention du risque légionellose issu des tours aéroréfrigérantes.

Pour SEI, les mêmes contraintes sont d'application. Celles-ci sont imposées par les lois nationales locales, ou, à défaut, par les environmental guidelines de la banque mondiale.

Les activités eaux et déchets du Groupe sont entièrement conditionnées par les directives européennes et leurs transpositions nationales et régionales d'une part et par les réglementations locales d'autre part. Les implications actuelles et futures des questions environnementales sur l'exploitation des installations sont connues et maîtrisées. Sans oublier que la plupart des questions environnementales traitées, tant au niveau Européen qu'au niveau local, constituent des opportunités business pour le Groupe. En effet, le resserrement des contraintes encourage l'utilisation de services externalisés auprès de sociétés comme SUEZ ; par ailleurs, des contraintes plus importantes posent des exigences sur ces prestataires de services que les grandes sociétés sont mieux à même de fournir.

Certaines directives ont déjà eu des conséquences importantes et ont conduit à d'importants investissements de mise aux normes. Il s'agit entre autres de la directive réglementant l'incinération et la co-incinération des déchets dangereux et non-dangereux (2000/76/EC), et des directives relatives au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE et 98/15/CE). Certaines mises aux normes sont encore en cours d'achèvement.

Les travaux en cours au niveau Européen sur le compostage, le traitement des boues et la qualité de l'eau potable pourraient amener à devoir réaliser de nouveaux investissements afin de pouvoir maintenir l'exploitation.

Tout comme pour l'énergie, la Directive Responsabilité Environnementale, en cours de transposition dans les Etats Membres, pourrait amener dans les métiers de l'eau et des déchets à une accélération de la mise en place de mesures de protection ou de réhabilitation de l'environnement.

4.3 Propriétés immobilières, usines, équipements

SUEZ détient en propriété ou en location un nombre importants de propriétés immobilières, équipements et usines à travers le monde, principalement en Europe. De nombreuses activités de SUEZ impliquent l'exploitation de très grandes usines dont SUEZ ne détient toutefois pas la propriété. SUEZ estime que ces usines en exploitation sont en bon état et répondent aux exigences applicables.

4.3.1 Energie

Au 31 décembre 2004, SUEZ exploite environ 200 centrales électriques à travers 31 pays. Des informations sur les principales centrales électriques possédées par SUEZ sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Pays	Ville/Région/État	Activité
France	SHEM	Centrale hydroélectrique
Belgique	Doel	Centrale nucléaire
	Tihange	Centrale nucléaire
	Belgique (à travers tout le pays)	Réseaux de transport de gaz
	Belgique (à travers tout le pays)	Distribution d'électricité
	Zeebrugge	Terminaux GNL
Brésil	Santo Santiago	Centrale hydroélectrique
	Salto Osorio	Centrale hydroélectrique
	Cana Brava	Centrale hydroélectrique
	Jorge Lacerda	Centrale Thermique
États Unis	Everett, Massachussets	Terminaux GNL
	Red Hills, Mississipi	Centrale Thermique
	Chehalis	Centrale au gaz naturel
	Wise County	Centrale au gaz naturel
Hongrie	Dunamenti	Centrale thermique, cogénération et turbine à gaz à cycle combiné
Pologne	Polianec	Centrale thermique
Pays Bas	Eems	Centrale thermique
Thaïlande	Map ta Phut, Rayong	Centrale de cogénération et turbine à gaz à cycle combiné
	Bowin, Chonburi	Centrale thermique
Turquie	Baymina	Centrale au gaz naturel

4.3.2 Environnement

SUEZ détient en propriété et exploite plusieurs usines de retraitement de l'eau, usines de retraitement des eaux usées, réservoirs de stockage, usines d'assainissement de l'eau et réseaux de distribution d'eau.

Au 31 décembre 2004, SUEZ exploite 53 usines d'incinération en France, au Royaume Uni, au Benelux et à Taiwan ainsi 186 décharges, principalement situées en France, au Royaume Uni et au Brésil.

Des informations sur les principales installations et usines détenues par SUEZ Environnement au 31 décembre 2004 sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Pays	Ville/Région/Etat	Activité
France	Bègles	Incinération
	Toulon	Incinération
	Créteil	Incinération
	Morsang	Retraitement de l'eau
	Bordeaux	Assainissement de l'eau
	Nice	Retraitement des eaux usées
Etats Unis	Haworth (New Jersey)	Gestion des services d'eau potable
	Deforest (New York)	Gestion des services d'eau potable
Australie	Sydney	Gestion des services d'eau potable

4.4 Gestion des risques

Certaines décisions politiques, telles que celles de l'abandon du nucléaire en Belgique, ou les difficultés croissantes rencontrées lors des procédures d'obtention de nouveaux permis (biomasse au Pays Bas ou parc éolien off-shore en Belgique) peuvent être préjudiciables aux activités du Groupe et à l'amélioration de ses performances environnementales.

Si les dispositions de la loi belge sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production électrique adoptée en janvier 2003 sont effectivement appliquées, il pourrait en résulter une perte de chiffre d'affaires par rapport à la durée de vie technique escomptée des centrales à partir de la date de la première fermeture effective (2015).

5 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE V « RAPPORT D'ACTIVITÉ, IFRS ET ÉTATS FINANCIERS » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent prospectus :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels que présentés aux pages 114 à 194 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2004 sous le n°D.04-0380 ;
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 tels que présentés aux pages ZZ et TT du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 27 mars 2003 sous le n°D.03-0317.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent prospectus.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société, www.suez.com ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le n°D.05-0429. Ces renseignements restent exacts sous réserve des compléments suivants.

5.1 Transition aux normes IFRS-exercice 2004

Cette publication sur les transitions aux normes IFRS-exercice 2004 s'inscrit dans le cadre de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers et a fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes. Cette publication a été présentée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2005.

CONTEXTE DE LA PUBLICATION	23
1. SYNTHESE	24
2. NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES POUR L'ETABLISSEMENT DES PREMIERES INFORMATIONS CHIFFREES IFRS	24
2.1 Présentation des normes appliquées.....	24
2.2 Description des options comptables liées a la première adoption des NORMES IFRS au 1er janvier 2004 retenues par le Groupe SUEZ	25
2.3 Options comptables relatives aux autres normes IAS/IFRS retenues par le Groupe SUEZ.....	26
3. IMPACT DE LA TRANSITION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 1ER JANVIER ET AU 31 DECEMBRE 2004	26
3.1 Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004.....	26
3.2 Rapprochement du bilan consolidé au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre 2004	27
3.3 Rapprochement du compte de résultat 2004	35
4. DIFFERENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE (NORMES FRANÇAISES) ET LES NORMES IAS/IFRS	37
4.1 Retraites et autres avantages du personnel (IAS 19).....	38
4.2 Regroupements d'entreprises (IFRS 3).....	39
4.3 Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21)	39
4.4 Immobilisations corporelles (IAS 16-IFRIC 1, IAS 23, IAS 37, IAS 20)	40
4.5 Impôts différés (IAS 12)	42
4.6 Immobilisations incorporelles (IAS 38).....	43
4.7 Reconnaissance des revenus (IAS 18)	43
4.8 Titrisation (IAS 27/SIC 12).....	43
4.9 Stock-options (IFRS 2)	44
4.10 Abandon d'activités (IFRS 5).....	44
4.11 Autres éléments.....	45
4.12 Eléments non récurrents inclus dans le résultat opérationnel.....	46

5.	THEMES NON TRAITES EN 2004	46
5.1	Concessions	46
5.2	Droits d'utilisation d'un actif/ <i>right of use</i>	48
5.3	Instruments financiers.....	48
6.	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	50
7.	RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES IFRS 2004	52

CONTEXTE DE LA PUBLICATION

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe SUEZ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes annuels complets publiés selon ce nouveau référentiel comptable seront ceux de l'exercice 2005, présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 que le Groupe a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2005.

En vue de la publication de l'exercice comparatif 2004 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe SUEZ a préparé une information financière 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 (l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sera enregistré dans les capitaux propres au 1er janvier 2005) ;
- le rapprochement au 31 décembre 2004 entre le bilan résumé en normes françaises et le bilan résumé préliminaire en normes IFRS ;
- le rapprochement entre le compte de résultat résumé de l'exercice 2004 en normes françaises et le compte de résultat résumé préliminaire en Normes IFRS ;
- le rapprochement entre le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004 en normes françaises et le tableau des flux de trésorerie préliminaire en normes IFRS.

L'information communiquée ci-après ne comprend pas les incidences des IFRS relatives aux activités entrant dans le champ des concessions. En effet, l'IFRIC a publié le 3 mars 2005 des projets d'interprétations sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions. Ces projets ont été soumis à une période d'appel à commentaires jusqu'au 31 mai ; l'approbation définitive par l'IASB devant intervenir au cours du second semestre 2005. Ces projets sont en cours d'analyse par le groupe. Dans l'attente du résultat de cette analyse au regard des contrats de concessions du groupe et de la publication des interprétations définitives de l'IFRIC, le groupe a choisi de maintenir, à ce stade, dans les Bilans IFRS au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, le traitement comptable actuellement appliqué dans ses comptes en normes françaises aux actifs et passifs (à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement au concédant – cf. paragraphe 3.2.1.B) ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux concessions tels que décrit dans les notes annexes 1.E, 1.L et 9.3 aux comptes consolidés. Les impacts seront communiqués dès que les interprétations définitives auront été publiées et analysées par le Groupe.

Il est précisé que le Groupe SUEZ pourrait être amené, lors de la publication finale et définitive de ses premiers comptes IFRS, à modifier son bilan d'ouverture afin notamment d'intégrer les dispositions IFRS relatives aux concessions et, le cas échéant, les nouvelles interprétations publiées en 2005.

Les informations publiées ci-après ont été examinées par le Comité d'Audit qui a été associé tout au long du projet au choix des options et aux enjeux liés à la première adoption des IFRS et par les Conseils d'Administration du 9 mars 2005 et du 13 mai 2005. En application de l'avis de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le collège des auditeurs du Groupe a mis en œuvre les diligences d'audit nécessaires en vue de l'émission d'un rapport spécifique joint au présent document.

Le document ci-après présente les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture préliminaire IFRS au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués par le Groupe ainsi que leurs impacts préliminaires sur les bilans au 1er janvier et au 31 décembre 2004, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004. Concernant les thèmes ne présentant pas de divergences avec les principes et options IFRS appliqués par le Groupe tels que décrits dans les parties 2.2 et 4 du présent document, le Groupe a continué à appliquer les principes comptables présentés dans la note annexe 1 aux comptes consolidés.

1. **SYNTHESE**

L'information quantifiée tant sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 que sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 ne comprend pas les incidences des interprétations IFRS relatives aux activités entrant dans le champ des concessions, les réflexions de l'IFRIC sur ce sujet n'étant pas finalisées à ce jour, ni les incidences des normes IFRS relatives aux instruments financiers, le Groupe ayant choisi l'option d'appliquer les normes IAS 32/39 à partir du 1er janvier 2005, sans retraitement de l'information comparative.

L'application du référentiel IFRS à la situation financière au 1er janvier 2004 s'est traduite par une augmentation de 118 millions d'euros des capitaux propres consolidés part du Groupe.

Les principaux impacts sur les capitaux propres trouvent leur origine dans l'application des normes internationales relatives au traitement comptable des immobilisations corporelles et incorporelles, des écarts d'acquisition négatifs, de la reconnaissance des revenus, des impôts différés ainsi que des écarts actuariels liés aux engagements de retraite conformément à l'option offerte dans le cadre de la première adoption.

Le périmètre de consolidation est identique à l'exception des Fonds Commun de Créances qui sont intégrés globalement, les flux de trésorerie restent inchangés. Les ajustements IFRS n'ont pas d'incidence significative sur l'endettement financier net du Groupe au 1er janvier et au 31 décembre 2004.

Le résultat net part du Groupe, déterminé conformément aux IFRS au 31 décembre 2004, diminue de 83 millions d'euros par rapport au référentiel comptable français. Hors éléments non récurrents liés essentiellement à l'élimination de la reprise accélérée des écarts d'acquisition négatifs, le résultat net part du Groupe en IFRS est supérieur au résultat net part du Groupe en normes françaises. Cette augmentation est la conséquence de l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition partiellement compensé par une augmentation des charges d'amortissement sur immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que par le coût des plans de stock-option.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres consolidés part du Groupe sont identiques dans les deux référentiels comptables et s'établissent à 7 922 millions d'euros.

2. **NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES POUR L'ETABLISSEMENT DES PREMIERES INFORMATIONS CHIFFREES IFRS**

2.1 **Présentation des normes appliquées**

Les informations financières présentées ci-après ont été préparées à partir des normes et interprétations IAS/IFRS approuvées par l'Union européenne à fin avril 2005.

Il est rappelé que le Groupe SUEZ a décidé, conformément à l'option offerte par IFRS 1, de reporter la première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1er janvier 2005. Les principales différences de principes comptables liées à l'application de ces deux normes sont présentées dans la partie 5 de ce document.

Les informations IFRS présentées ci-après n'intègrent pas les éventuels impacts relatifs :

- aux normes et interprétations publiées à fin avril 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 ;
- aux projets de textes publiés à fin avril 2005 par l'IFRIC et l'IASB.

Ainsi, à ce stade, le Groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation au 1er janvier 2004 l'interprétation IFRIC 4 "*Determining whether an arrangement contains a lease*". Cette interprétation est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 mais peut sur option être appliquée de façon anticipée. Les divergences de principes comptables liées à l'application d'IFRIC 4 sont présentées dans la partie 5 de ce document.

De même, comme précisé ci-dessus, dans l'attente des interprétations de l'IFRIC, le Groupe a maintenu, à ce stade, le traitement comptable appliqué dans ses comptes français aux actifs et passifs ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux activités entrant dans le champ des concessions. Les enjeux identifiés par rapport aux discussions en cours au sein de l'IFRIC sont présentés dans la partie 5 du présent document.

Enfin, certaines normes ou interprétations avalisées par l'Union européenne pourraient être soumises à des évolutions avant la fin de l'exercice 2005.

2.2 Description des options comptables liées à la première adoption des NORMES IFRS au 1er janvier 2004 retenues par le Groupe SUEZ

La norme IFRS 1 relative à la première adoption des IAS/IFRS prévoit des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre du référentiel comptable international. Le Groupe a choisi les options suivantes :

2.2.1 Engagements de retraite : écarts actuariels non reconnus

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004.

2.2.2 Ecarts de conversion

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser au sein des capitaux propres en "réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. Ce reclassement a été réalisé après avoir exprimé des écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise tel que mentionné dans le paragraphe 4.3.

2.2.3 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter selon IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, y compris pour les prises de participation complémentaires après la prise de contrôle. En conséquence, le traitement des écarts d'acquisition imputés sur les capitaux propres à l'occasion d'acquisitions de titres financées par augmentations de capital antérieures au 1er janvier 2000 (cf. note 13.5 aux comptes consolidés 2004), a été maintenu dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

2.2.4 Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

2.2.5 Stock-options et autres rémunérations à base d'actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stock-options et d'épargne Groupe réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005.

2.3 Options comptables relatives aux autres normes IAS/IFRS retenues par le Groupe SUEZ

Les options relatives aux autres normes IAS/IFRS retenues par le Groupe sont détaillées dans la partie 4 de ce document, qui présente les divergences avec les normes françaises.

3. IMPACT DE LA TRANSITION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 1ER JANVIER ET AU 31 DECEMBRE 2004

3.1 Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004

En millions d'euros	Note	Capitaux propres part du Groupe					Minoritaires		Capitaux propres 100 %	
		1 ^{er} janvier 2004	Résultat exercice	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2004	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004
Capitaux propres normes françaises		6.896	1.804	(173)	(605)	7.923	4.847	4.770	11.743	12.693
Engagements de retraite – écarts actuariels non reconnus	4.1	(293)	14	6	(24)	(297)	(15)	(23)	(308)	(320)
Ecarts d'acquisition, dont :		179	18	(8)	5	194	(18)	23	162	218
<i>Extourne des amortissements</i>	4.2		240	(3)		237		31		269
<i>Ecarts d'acquisitions négatifs</i>	4.2	300	(221)		2	81			300	81
<i>Ecarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise</i>	4.3	(121)		(5)	2	(124)	(16)	(6)	(137)	(130)
Immobilisations corporelles	4.4	560	(61)	4	(10)	492	557	537	1.117	1.029
Impôts différés désactualisation	4.5	(139)	1			(138)	(10)	(1)	(149)	(139)
Immobilisations incorporelles	4.6	(78)	(11)		2	(88)	1	(4)	(77)	(92)
Reconnaissance des revenus	4.7	(139)	(19)	6		(152)	(51)	(69)	(190)	(221)
Stock-options	4.9		(18)		18					
Autres		7	(19)	(15)	(42)	(69)	(17)	(41)	(10)	(110)
Impôts différés sur retraitements	4.5	21	13	(7)	29	56	(113)	(106)	(92)	(49)
Total des retraitements IFRS		118	(83)	(13)	(23)	(1)	335	316	453	316
Capitaux propres normes IFRS		7.014	1.722	(185)	(628)	7.922	5.182	5.086	12.196	13.008

Note : chacun des retraitements présentés ci-dessus est commenté dans le chapitre 4 de la présente note.

3.2 Rapprochement du bilan consolidé au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004

3.2.1 Principaux reclassements effectués sur le bilan

(A) Ventilation des actifs et passifs en courant/non courant

En application de la norme IAS 1, les actifs et les passifs doivent être ventilés entre actifs et passifs courants et non courants. Les tableaux présentés dans les paragraphes 3.2.2 A et 3.2.3 A matérialisent les reclassements effectués à ce titre sur le bilan au format français.

Les modalités d'application de ces règles de présentation IAS 1 retenues par le Groupe concernant les principaux agrégats bilantiels sont les suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.

Ceux qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant lorsque les entités s'attendent à réaliser ces actifs ou régler ces passifs dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Inversement, ils sont classés en non courant dès lors que la réalisation de l'actif ou le règlement du passif doit s'effectuer au-delà des douze mois suivant la date de clôture de l'exercice ;

- les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant. Les actifs financiers courants sont principalement composés des actifs financiers que le Groupe prévoit de céder ou de réaliser dans un horizon de 12 mois et de la part à moins d'un an des créances financières à long terme ;
- les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

Par ailleurs, la part courante et la part non courante relative aux droits à remboursement (cf. paragraphe 4.1) ont été reclassés entre courant et non courant de manière symétrique aux engagements de retraite correspondants ;

- les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Par exception à ce principe général, les financements à court terme dont l'échéance est inférieure à 12 mois après la date de clôture de l'exercice, mais pour lesquels le Groupe a l'intention d'utiliser les autorisations de refinancement disponibles à cette date sur un horizon dépassant les 12 mois, sont classés en non courant ;

- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

(B) Concessions : présentation des immobilisations remises gratuitement par le concédant

Comme indiqué dans les notes 1.L, 1.E et 9.3 des comptes en normes françaises, les immobilisations remises gratuitement par le concédant à l'origine des contrats sont comptabilisées à l'actif pour 3 543 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 3 544 millions d'euros au 31 décembre 2004, avec pour contrepartie le poste "Contrepartie des immobilisations reçues" au passif pour les mêmes montants.

Dans le bilan IFRS au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, ces immobilisations ont été éliminées par contrepartie du passif.

A l'exception de ce reclassement et dans l'attente de la publication définitive des interprétations de l'IFRIC sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions, le Groupe a maintenu le traitement comptable actuellement appliqué dans ses comptes français, comme indiqué en note 5.1 ci-après.

(C) Présentation des primes sur emprunt

Les primes de remboursement d'emprunts obligataires (157 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 106 millions d'euros au 31 décembre 2004) et primes d'émission sur emprunts (156 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 111 millions d'euros au 31 décembre 2004) sont reclassées en diminution des dettes financières.

3.2.2 **Tableau de rapprochement du bilan consolidé au 1er janvier 2004**

(A) Reclassements

	Bilan publié en normes françaises au 31 décembre 2003	Reclassements	Concessions	Primes sur emprunts	Bilan en normes françaises au format IFRS
<i>En millions d'euros</i>					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles nettes	1.633			(3)	1.630
Ecart d'acquisition	5.852				5.852
Immobilisations corporelles nettes	27.127		(3.543)	(31)	23.553
Actifs financiers	3.684	(972)			2.712
Part dans l'actif net des sociétés MEE	3.333				3.333
Créances non courantes		313			313
Impôts différés actif		895		(1)	894
Total actifs non courants	41.630	237	(3.543)	(36)	38.287
Actifs courants					
Actifs financiers		972			972
Abandons d'activités					
Stocks et en cours	1.850				1.850
Créances	14.768	(1.209)		(289)	13.269
Trésorerie et VMP	11.703				11.703
Total actifs courants	28.321	(237)		(289)	27.794
Total bilan actif	69.950	0	(3.543)	(326)	66.081

	Bilan publié en normes françaises au 31 décembre 2003	Reclassements	Concessions	Primes sur emprunts	Bilan en normes françaises au format IFRS
<i>En millions d'euros</i>					
Capitaux propres, part du Groupe	6.896				6.896
Intérêts minoritaires	4.847				4.847
Total capitaux propres	11.743				11.743
Passifs non courants					
Comptes spécifiques des concessions	4.847		(3.543)		1.304
Provisions pour risques et charges	10.440	(2.912)			7.528
Dettes financières non courantes		17.550		(230)	17.320
Autres dettes d'exploitation		760			760
Impôts différés passif		888			888
Total passifs non courants	15.287	16.287	(3.543)	(230)	27.801
Passifs courants					
Abandons d'activités					
Provisions pour risques et charges		2.912			2.912
Dettes financières courantes	26.694	(17.550)		(83)	9.062
Dettes d'exploitation	16.225	(4.130)			12.095
Dettes diverses		2.480		(13)	2.467
Total passifs courants	42.920	(16.287)	0	(95)	26.537
Total bilan passif	69.950	0	(3.543)	(326)	66.081

(B) Retraitements

Notes : Chacune des colonnes de retraitement présentées ci-dessous est commentée dans le chapitre 4 de la présente note. La colonne "Autres" comprend des retraitements de natures différentes n'ayant pas d'impact significatif pris individuellement (hors celui expliqué en 4.11).

	Bilan en normes françaises au format IFRS	IAS 19 Retraites et avantages au personnel (note 4.1)	IFRS 3 Regroupements d'entreprises (note 4.2)	IAS 21 Effets variations devises étrangères (note 4.3)	IAS 16-IFRIC 1 Immobilisations corporelles (note 4.4)	IAS 12 Impôts différés (note 4.5)	IAS 38 Immobilisations incorporelles (note 4.6)	IAS 18 Reconnaissance des revenus (note 4.7)	IAS 27-SIC 12 Titrisation (note 4.8)	IFRS 5 Abandons d'activité (note 4.10)	Autres	Total des impacts de la transition IFRS au 1 ^{er} janvier 2004	Bilan ouverture IFRS au 1 ^{er} janvier 2004
En millions d'euros													
Actifs non courants													
Immobilisations incorporelles nettes	1.630			6	652		(74)			(199)	(18)	367	1.996
Ecart d'acquisition	5.852		1	(142)			(5)			(191)	(106)	(442)	5.410
Immobilisations corporelles nettes	23.553		(6)		57	(14)	(5)			(354)	(198)	(521)	23.032
Actifs financiers	2.712	1.464								(7)	7	1.464	4.177
Part dans l'actif net des sociétés MEE	3.333	(48)	3	(1)	7	(88)	7	8			79	(32)	3.301
Créances non courantes	313	(32)					(7)				25	(14)	299
Impôts différés actif	894					81				(154)	64	(12)	882
Total actifs non courants	38.287	1.380	(2)	(137)	717	(21)	(83)	8	0	(905)	(146)	810	39.097
Actifs courants													
Actifs financiers	972	166			(3)		1		(89)	(2)	15	88	1.060
Abandons d'activités										1.454		1.454	1.454
Stocks et en cours	1.850				(1)					(80)	(655)	(736)	1.114
Créances	13.269				10		(6)	31	466	(251)	(9)	242	13.511
Trésorerie et VMP	11.703									(216)		(216)	11.487
Total actifs courants	27.794	166	0	0	6	0	(4)	31	377	905	(649)	832	28.626
Total bilan actif	66.081	1.546	(2)	(137)	722	(21)	(88)	39	377	0	(794)	1.641	67.723

Retraitements (suite)

En millions d'euros	Bilan en normes françaises au format IFRS	IAS 19 Retraites et autres avantages au personnel (note 4.1)	IFRS 3 Regroupements d'entreprises (note 4.2)	IAS 21 Effets variations devises étrangères (note 4.3)	IAS 16-IFRIC 1 Immobilisations corporelles (note 4.4)	IAS 12 Impôts différés (note 4.5)	IAS 38 Immobilisations incorporelles (note 4.6)	IAS 18 Reconnaissance des revenus (note 4.7)	IAS 27-SIC 12 Titrisation (note 4.8)	IFRS 5 Abandons d'activité (note 4.10)	Autres	Total des impacts de la transition IFRS au 1 ^{er} janvier 2004	Bilan ouverture IFRS au 1 ^{er} janvier 2004
Capitaux propres, part du Groupe	6.896	(293)	300	(121)	560	(118)	(78)	(139)			7	118	7.014
Intérêts minoritaires	4.847	(15)		(16)	557	(123)	1	(51)			(17)	335	5.182
Total capitaux propres	11.743	(308)	300	(137)	1.117	(241)	(77)	(190)	0	0	(10)	453	12.196
Passifs non courants													
Comptes spécifiques des concessions	1.304				(5)							(9)	1.295
Provisions pour risques et charges	7.528	1.690			149					(88)	78	1.829	9.357
Dettes financières non courantes	17.320								377	9	7	394	17.714
Autres dettes d'exploitation	760						(10)	228		(5)	(54)	164	924
Impôts différés passif	888					211				(144)	(85)	(18)	871
Total passifs non courants	27.801	1.690	0	0	145	211	(10)	228	377	(227)	(54)	2.360	30.161
Passifs courants													
Abandons d'activités										912		912	912
Provisions pour risques et charges	2.912	164	(302)		(508)		(2)			(27)	(54)	(729)	2.183
Dettes financières courantes	9.062									(286)	22	(263)	8.799
Dettes d'exploitation	12.095				45	10				(334)	(447)	(726)	11.370
Dettes diverses	2.467				(76)					(38)	(252)	(366)	2.101
Total passifs courants	26.537	164	(302)	0	(540)	10	(1)	0	0	228	(730)	(1.172)	25.365
Total bilan passif	66.081	1.546	(2)	(137)	722	(21)	(88)	39	377	0	(794)	1.641	67.723

3.2.3 Tableau de rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2004

(A) Reclassements

	Bilan publié en normes françaises au 31 décembre 2004	Reclassements	Concessions	Primes sur emprunts	Bilan en normes françaises format IFRS au 31 décembre 2004
<i>En millions d'euros</i>					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles nettes	1.354			(2)	1.352
Ecarts d'acquisition	5.352				5.352
Immobilisations corporelles nettes	25.779		(3.544)	(22)	22.214
Actifs financiers	3.652	(717)			2.935
Part dans l'actif net des sociétés MEE	3.054			(2)	3.052
Créances non courantes		355			355
Impôts différés actif		578		(1)	577
Total actifs non courants	39.191	216	(3.544)	(27)	35.837
Actifs courants					
Actifs financiers		716			716
Abandons d'activités					
Stocks et en-cours	1.512				1.512
Créances	13.722	(931)		(203)	12.587
Trésorerie et VMP	8.557				8.557
Total actifs courants	23.791	(215)	0	(203)	23.372
Total bilan actif	62.982	0	(3.544)	(230)	59.208
Capitaux propres, part du Groupe	7.923				7.923
Intérêts minoritaires	4.770				4.770
Total capitaux propres	12.693	0	0	0	12.693
Passifs non courants					
Comptes spécifiques des concessions	4.999		(3.544)		1.455
Provisions pour risques & charges	9.695	(2.362)			7.334
Dettes financières non courantes		16.015		(144)	15.871
Autres dettes d'exploitation		773			773
Impôts différés passif		889			889
Total passifs non courants	14.694	15.315	(3.544)	(144)	26.321
Passifs courants					
Abandons d'activités					
Provisions pour risques et charges		2.362			2.362
Dettes financières courantes	20.072	(16.015)		(73)	3.983
Dettes d'exploitation	15.523	(3.974)			11.549
Dettes diverses		2.313		(13)	2.300
Total passifs courants	35.595	(15.315)	0	(86)	20.194
Total bilan passif	62.982	0	(3.544)	(230)	59.208

(B) Retraitements

Notes : Chacune des colonnes de retraitement présentées ci-dessous est commentée dans le chapitre 4 de la présente note. La colonne "Autres" comprend des retraitements de natures différentes n'ayant pas d'impact significatif pris individuellement (hors celui expliqué en 4.11).

	Bilan en normes françaises au 31 décembre 2004	IAS 19 Retraites et autres avantages au personnel (note 4.1)	IFRS 3 Regroupements d'entreprises (note 4.2)	IAS 21 Effets variations devises étrangères (note 4.3)	IAS 16-IFRIC 1 Immobilisations corporelles (note 4.4)	IAS 12 Impôts différés (note 4.5)	IAS 38 Immobilisations incorporelles (note 4.6)	IAS 18 Reconnaissance des revenus (note 4.7)	IAS 27-SIC 12 Titrisation (note 4.8)	IFRS 5 Abandons d'activité (note 4.10)	Autres	Total des impacts de la transition IFRS au 31 décembre 2004	Bilan IFRS au 31 décembre 2004
<i>En millions d'euros</i>													
Actifs non courants													
Immobilisations incorporelles nettes	1.352			6	673		(90)	(5)			(15)	569	1.921
Ecart d'acquisition	5.352		272	(138)			(1)				(162)	(30)	5.322
Immobilisations corporelles nettes	22.214		(6)		(19)		(3)				(209)	(238)	21.976
Actifs financiers	2.935	1.384									4	1.388	4.323
Part dans l'actif net des sociétés MEE	3.052	(42)	12	3	1	(95)	7	(6)			7	(114)	2.938
Créances non courantes	355	(71)						1			10	(60)	295
Impôts différés actif	577					83					(18)	65	642
Total actifs non courants	35.837	1.271	278	(130)	654	(12)	(87)	(10)	0	0	(383)	1.591	37.417
Actifs courants													
Actifs financiers	716	157					1		(97)		(7)	55	771
Abandons d'activités													
Stocks et en cours	1.512				5						(371)	(366)	1.146
Créances	12.587	1			(5)		(17)	14	489		(13)	469	13.056
Trésorerie et VMP	8.557												8.557
Total actifs courants	23.372	158	0	0	0		(16)	14	393	0	(391)	158	23.530
Total bilan actif	59.208	1.429	278	(130)	654	(12)	(103)	4	393	0	(774)	1.738	60.947

Retraitements (suite)

En millions d'euros	Bilan en normes françaises au 31 décembre 2004	IAS 19 Retraites et autres avantages au personnel (note 4.1)	IFRS 3 Regroupements d'entreprises (note 4.2)	IAS 21 Effets variations devises étrangères (note 4.3)	IAS 16-IFRIC 1 Immobilisations corporelles (note 4.4)	IAS 12 Impôts différés (note 4.5)	IAS 38 Immobilisations incorporelles (note 4.6)	IAS 18 Reconnaisance des revenus (note 4.7)	IAS 27-SIC 12 Titrisation (note 4.8)	IFRS 5 Abandons d'activité (note 4.10)	Autres	Total des impacts de la transition IFRS au 31 décembre 2004	Bilan IFRS au 31 décembre 2004
Capitaux propres, part du Groupe	7.923	(297)	318	(124)	492	(82)	(88)	(152)			(69)	(1)	7.922
Intérêts minoritaires	4.770	(24)	31	(6)	537	(106)	(4)	(69)			(43)	316	5.086
Total capitaux propres	12.693	(320)	349	(130)	1.029	(188)	(92)	(221)	0	0	(112)	316	13.008
Passifs non courants													
Comptes spécifiques des concessions	1.455				(6)							(6)	1.449
Provisions pour risques & charges	7.334	1.600			160						44	1.805	9.139
Dettes financières non courantes	15.871								393		(13)	381	16.251
Autres dettes d'exploitation	773				1		(10)	225			(32)	184	958
Impôts différés passif	889					175					(157)	19	907
Total passifs non courants	26.321	1.600	0	0	156	175	(10)	225	393	0	(157)	2.383	28.704
Passifs courants													
Abandons d'activités													
Provisions pour risques et charges	2.362	148	(72)		(482)		(1)				(85)	(493)	1.868
Dettes financières courantes	3.983										19	18	4.001
Dettes d'exploitation	11.549				25						(411)	(386)	11.163
Dettes diverses	2.300				(73)						(26)	(99)	2.201
Total passifs courants	20.194	148	(72)	0	(531)	0	(1)	0	0	0	(505)	(960)	19.234
Total bilan passif	59.208	1.429	278	(130)	654	(12)	(103)	4	393	0	(774)	1.738	60.947

3.3 Rapprochement du compte de résultat 2004

3.3.1 Tableau de rapprochement du compte de résultat consolidé 2004

Notes : chacune des colonnes de retraitement présentées ci-dessous est commentée dans le chapitre 4 de la présente note. La colonne "Autres" comprend des retraitements de natures différentes n'ayant pas d'impact significatif pris individuellement (hors celui expliqué en 4.11).

	Résultat en normes françaises au 31 décembre 2004	Reclassements	Comptes en normes françaises au format IFRS	IAS 19 Retraites et autres avantages au personnel (note 4.1)	IFRS 3 Regroupements d'entreprises (note 4.2)	IAS 16 IFRIC 1 Immobilisations corporelles (note 4.4)	IAS 12 Impôts différés (note 4.5)	IAS 38 Immobilisations incorporelles (note 4.6)	IAS 18 Reconnaissance des revenus (note 4.7)	IFRS 2 Paiement sur la base d'actions (note 4.9)	IFRS 5 Abandons d'activité (note 4.10)	Autres	Total des impacts IFRS	IFRS au 31 décembre 2004
<i>En millions d'euros</i>														
Chiffre d'affaires	40.739		40.739						(2.926)			6	(2.919)	37.820
Charges d'exploitation nettes	(34.805)	(412)	(35.217)	2		65		(16)	2.888	(18)			2.920	(32.297)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2.333)	351	(1.983)	96	(41)	(156)		8				282	189	(1.794)
Résultat opérationnel	3.601	(62)	3.540	98	(41)	(91)	0	(9)	(38)	(18)	0	288	190	3.729
Impairment		(254)	(254)			8						(20)	(12)	(265)
Restructurations		(80)	(80)											(80)
Cessions d'actifs		894	894			(2)					(716)	(19)	(739)	155
Résultat des activités ordinaires	3.601	499	4.100	98	(41)	(86)	0	(9)	(38)	(18)	(716)	249	(561)	3.539
Coût de la dette	(961)	(32)	(993)			1		(3)				(6)	(7)	(1.000)
Autres produits et charges financières ⁴	286	(13)	273	(86)		(11)		(7)				(222)	(326)	(53)
Résultat financier	(675)	(45)	(720)	(86)	0	(9)	0	(10)	0	0	0	(228)	(333)	(1.053)
Résultat exceptionnel	956	(956)												
Impôt sur les bénéfices	(937)		(937)				12					(4)	7	(929)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalente	(56)	341	285	2	(1)	(1)	(7)	(1)				3	(4)	281
Résultat des activités poursuivies														1.838
Résultat net d'impôt des activités abandonnées											716		716	716
Amortissement des écarts d'acquisition	(253)	161	(92)		92								92	
Résultat net total	2.637	0	2.637	14	50	(96)	5	(19)	(38)	(18)	0	20	(83)	2.554
Intérêts minoritaires	(832)		(832)	0	(32)	35	9	8	18		0	(38)	0	(832)
Résultat net part du Groupe	1.804	0	1.804	14	18	(61)	14	(11)	(19)	(18)	0	(19)	(83)	1.722

⁴ Lors de sa première publication IFRS, le Groupe présentera distinctement les produits et charges financiers.

<i>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</i>		<i>Résultat net des activités poursuivies, en part du Groupe par action (en euros)</i>	
Résultat par action	1,73	Résultat par action	1,01
Résultat dilué par action	1,70	Résultat dilué par action	0,99

3.3.2 Principaux reclassements effectués sur le compte de résultat

(A) Présentation du compte de résultat

Le Groupe a décidé de continuer à présenter son compte de résultat sous la forme d'un compte de résultat par nature.

(B) Résultat exceptionnel

En application de la norme IAS 1, le Groupe n'utilise plus la notion de résultat exceptionnel et reclasse en résultat opérationnel et/ou en résultat financier les produits et charges actuellement présentés en résultat exceptionnel. Le Groupe présente toutefois sur des lignes distinctes les charges et produits relatifs aux restructurations, aux cessions d'actifs et aux dépréciations exceptionnelles ("*impairment*") d'actifs.

	Résultat 2004 à 100 %
<i>En millions d'euros</i>	
Résultat exceptionnel normes françaises	956
Reclassement en IFRS :	
Résultat opérationnel	280
<i>Impairments</i>	(254)
Restructurations	(80)
Cessions d'actifs	894
Résultat financier	(45)
Amortissements d'écarts d'acquisition	161
Total	956

Les éléments du résultat exceptionnel en normes françaises présentés dans le résultat opérationnel IFRS comprennent notamment les éléments suivants :

- la reprise des provisions pour retraitement des déchets nucléaires effectuée en 2004 conformément aux principes et évaluations approuvés en Belgique par le Comité de Suivi pour 152 millions d'euros ;
- la constatation d'un produit de 140 millions d'euros relatif à l'estimation d'un droit à facturer les avantages de pension extralégale et assimilés décaissés par le Groupe au titre du personnel prestant des services pour le compte des gestionnaires de réseaux de distribution en Belgique ;
- la reprise de provision constatée suite à l'externalisation de l'engagement de retraite de Lydec à hauteur de 77 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel en normes françaises comprend une reprise accélérée de l'écart d'acquisition négatif Tractebel Energia à hauteur de 161 millions d'euros. Cette reprise est reclassée sur la ligne "amortissements des écarts d'acquisition" pour les besoins de la présentation du compte de résultat en normes françaises selon le format IFRS. Comme

mentionné dans le paragraphe 4.2, cette reprise exceptionnelle est éliminée du résultat IFRS en application des dispositions de IFRS 3.

(C) Résultat des sociétés mises en équivalence

Comme indiqué en note 1.G de l'annexe aux comptes consolidés, la quote-part d'Electrabel dans le résultat courant avant impôt des Intercommunales belges est présentée dans les comptes français dans les produits d'exploitation en "Résultat des Intercommunales et opérations en commun" pour un montant de 341 millions d'euros. En application de la norme IAS 28, cette quote-part est déduite du résultat opérationnel et est présentée dans le compte de résultat IFRS sur la ligne "Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence", en dessous du résultat des activités ordinaires.

(D) Autres produits d'exploitation

Dans les comptes en normes françaises, les autres produits d'exploitation comprenaient essentiellement la production immobilisée, les transferts de charges et des produits de gestion courante. En IFRS, ces produits sont présentés en déduction des charges d'exploitation.

(E) Résultat financier

En IFRS, le résultat financier est présenté en distinguant d'une part les éléments relatifs au "coût de la dette" et d'autre part, les autres produits et charges financiers. La ligne "coût de dette" comprend principalement les charges d'intérêts sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute ainsi que les produits d'intérêts et équivalent sur les valeurs mobilières de placement et les disponibilités.

(F) Autres reclassements

Les autres reclassements effectués en application des normes IFRS sont décrits dans les notes ci-après, il s'agit :

- de la présentation du chiffre d'affaires relatif à certaines opérations de négoce d'énergie et aux produits perçus pour compte de tiers dans l'environnement (cf. paragraphe 4.7) ;
- du classement en Résultat financier de la charge de désactualisation des provisions pour risques et charges à long terme (cf. paragraphe 4.11) ;
- du classement en Résultat financier de la charge d'intérêt sur les engagements de retraites et assimilés, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture (cf. paragraphe 4.1) ;
- de l'identification sur une ligne spécifique du compte de résultat du résultat des activités abandonnées (cf. paragraphe 4.10).

4. DIFFERENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE (NORMES FRANÇAISES) ET LES NORMES IAS/IFRS

Tous les impacts sur les capitaux propres chiffrés ci-après sont présentés en part du Groupe avant impôts (sauf précisions contraires).

4.1 Retraites et autres avantages du personnel (IAS 19)

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, et conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004.

L'impact sur les capitaux propres s'élève à -293 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et à -297 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact résultat de +14 millions d'euros correspond à l'élimination de l'amortissement de l'écart actuariel constaté dans les comptes en normes françaises.

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1er janvier 2004, le Groupe a choisi de maintenir la méthode dite du "corridor" telle qu'elle est appliquée dans les comptes français. Cette méthode consiste à ne reconnaître les gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite et assimilés que lorsqu'ils excèdent 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture. Ainsi, la fraction excédant 10 % est alors étalée en résultat sur la durée d'activité résiduelle du personnel concerné.

De même, le Groupe a choisi de présenter en résultat financier les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs de couverture. Ce reclassement est sans impact sur les capitaux propres, il se traduit par une augmentation de la charge financière de 86 millions d'euros au 31 décembre 2004 et une diminution pour le même montant des dotations nettes aux amortissements et provisions du résultat opérationnel.

Par ailleurs, l'application des dispositions de la norme IAS 19 relative à la présentation des actifs et passifs de régime a pour conséquence de modifier la présentation de certains engagements de pensions et assimilés au bilan.

Ainsi, les obligations relatives au personnel de distribution d'Electrabel sont couvertes par un droit à remboursement sur les intercommunales. Comme indiqué en note 1.0 de l'annexe aux comptes consolidés, les intercommunales n'ont pas de personnel propre et Electrabel met à disposition ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière des réseaux. L'ensemble des coûts de personnel (y compris les dépenses liées à la retraite des agents) affectés à ces activités sont facturés par Electrabel aux Intercommunales sur la base des charges effectivement payées.

Dans les comptes en normes françaises, compte tenu du droit à remboursement d'Electrabel envers les Intercommunales, l'obligation de pension au titre du personnel de distribution qui leur est refacturée est présentée nette de la créance reconnue pour le même montant.

En IFRS, en application de IAS 19, ce droit à remboursement ne peut être considéré comme un "actif de couverture", l'obligation doit donc être comptabilisée au passif du bilan d'Electrabel en contrepartie d'un droit à remboursement à l'actif du même montant. Le reclassement s'élève à 1 397 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et à 1 212 millions d'euros au 31 décembre 2004.

De la même manière selon IAS 19, les polices d'assurance contractées avec les parties liées doivent être présentées comme des droits à remboursement à l'actif du bilan et non en réduction des obligations de pensions au passif. Dans les comptes en normes françaises, ces droits sont considérés comme des actifs de couverture et donc présentés en diminution des engagements de pensions au passif du bilan. Cette différence de présentation se traduit en IFRS par une augmentation des provisions pour engagements de retraite de 229 millions d'euros au 1er janvier 2004 et de 326 millions d'euros au 31 décembre 2004, et par la reconnaissance d'un droit à remboursement d'un montant identique à la provision.

Ces différences de présentation en IFRS n'ont pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, ni sur le résultat 2004 (les règles appliquées pour déterminer le montant des droits à remboursement à comptabiliser en résultat sont en effet les mêmes que celles qui sont appliquées pour les actifs de régime).

4.2 Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

La norme IFRS 3 prévoit que l'excédent de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition soit reconnu immédiatement en produit dans le compte de résultat.

En application de cette norme, les écarts d'acquisitions négatifs comptabilisés dans le bilan en normes françaises au 31 décembre 2003 sont éliminés par contrepartie des capitaux propres pour un montant de +300 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004, de -221 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe 2004 et +81 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2004.

Dans ses comptes en normes françaises, conformément au règlement CRC n° 99-02, les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif et repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition. Au 31 décembre 2004, la reprise des écarts d'acquisition négatifs qui s'élève à +221 millions d'euros comprend notamment une reprise accélérée des écarts d'acquisition négatifs constatés en 1998 lors de l'acquisition de sa filiale brésilienne, Tractebel Energia, pour 161 millions d'euros comme décrit dans la note 5.2 des comptes consolidés 2004. S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires réalisées en 2004 en l'absence de dispositions normatives spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a maintenu le traitement comptable retenu selon les normes françaises. La différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de capitaux propres acquise est comptabilisée en écart d'acquisition, sans réévaluation des actifs et passifs acquis.

Les principaux écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'acquisition d'intérêts minoritaires en 2004 s'élèvent à 130 millions d'euros (acquisition complémentaire de 10 % dans Distrigaz et Fluxys).

Par ailleurs, en normes françaises, les écarts d'acquisition positifs sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à partir du 1er janvier 2004, mais font l'objet d'un test au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. L'amortissement constaté en normes françaises sur l'exercice 2004 a donc été extourné en principes IFRS, soit un impact de 237 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe 2004 et sur les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2004.

Comme l'indique la note 1.F des comptes français, le Groupe procède déjà annuellement à une revue de ses principaux écarts d'acquisition.

4.3 Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21)

Conformément à la norme IAS 21, l'ensemble des écarts d'acquisition sont désormais exprimés dans la devise de l'entité acquise. Ce retraitement a été réalisé de façon rétrospective pour toutes les opérations de regroupement d'entreprise antérieures au 1er janvier 2004. L'impact de l'application de ce retraitement sur les capitaux propres IFRS s'élève à -121 millions d'euros au 1er janvier 2004 et à -124 millions d'euros au 31 décembre 2004. Dans ses comptes en normes françaises, le Groupe comptabilisait les écarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquéreuse.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes de filiales étrangères cumulés au 1er janvier 2004 ont été reclassés en "Réserves consolidées". Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe,

il s'agit d'un reclassement au sein des capitaux propres du poste "Ecart de conversion" vers le poste "Réserves consolidées", pour un montant négatif de 2 239 millions d'euros, afin de ramener la valeur des écarts de conversion à zéro au 1er janvier 2004. Ce retraitement n'a pas d'incidence significative sur le résultat 2004.

4.4 Immobilisations corporelles (IAS 16-IFRIC 1, IAS 23, IAS 37, IAS 20)

	Impact total	Approche par composants	Provisions grosses réparations	Obligations démantèlement	Amortissement centrales nucléaires
<i>En millions d'euros/part du Groupe</i>					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	560	62	247	(76)	328
<i>Variations 2004</i>	<i>(68)</i>	<i>(7)</i>	<i>(21)</i>	<i>(25)</i>	<i>(15)</i>
dont résultat	(61)	(12)	(27)	(8)	(15)
Dont autres variations	(7)	5	5	(17)	0
Capitaux propres au 31 décembre 2004	492	55	226	(101)	313

4.4.1 Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût historique amorti. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue.

4.4.2 Approche par composants

L'application du principe IFRS de l'approche par composants prévoit :

- (A) L'utilisation de durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé (dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte).

Dans ses comptes en normes françaises, le Groupe retient des durées d'amortissement différenciées uniquement pour les composants significatifs de ses installations complexes spécialisées présentant des durées d'utilité différentes de celles de l'immobilisation principale à laquelle ils se rapportent.

Par ailleurs, à l'analyse des immobilisations corporelles au regard de l'approche par composant s'est couplée une analyse sur l'adéquation des coûts capitalisés au regard de la norme IAS 16.

Les retraitements IFRS correspondants ont été déterminés de façon rétrospective entre la date d'entrée de l'immobilisation dans le bilan du Groupe et le 31 décembre 2003.

- (B) L'identification et la comptabilisation séparée (dans la valeur initiale de l'actif correspondant) d'un composant "grandes visites/révisions majeures" au titre des dépenses de gros entretiens entrant dans le cadre de plans pluriannuels de maintenance.

Ce composant est amorti linéairement sur sa durée d'utilité propre (i.e. sur la période s'étendant jusqu'à la prochaine révision). Lors de la survenance de ces travaux de gros entretiens, les dépenses afférentes sont capitalisées et amorties jusqu'à la prochaine "grande visite"/"révision majeure". Le retraitement IFRS correspondant est déterminé de façon rétrospective entre la date d'entrée de l'immobilisation correspondante dans le bilan du Groupe et le 31 décembre 2003.

L'impact de ces retraitements sur les capitaux propres part du Groupe s'élève à +62 millions d'euros au 1er janvier 2004 et +55 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe est de -12 millions d'euros.

4.4.3 Provisions pour grosses réparations

En contrepartie de l'application de l'approche par composants, les provisions pour grosses réparations, qui étaient destinées à couvrir ces dépenses de gros entretien en normes françaises, ne sont plus autorisées dans le référentiel IFRS (du fait notamment de l'identification de composants "grandes visites/révisions majeures" à l'actif). Ces provisions ont donc été éliminées, l'impact sur les capitaux propres part du Groupe de ce retraitement s'élève à +247 millions d'euros au 1er janvier 2004 et à +226 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe 2004 est de -27 millions d'euros.

4.4.4 Obligations de démantèlement

En application de la norme IAS 16, le coût de l'actif doit comprendre, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de démantèlement et de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de démanteler ou de restaurer le site. Une provision pour risques et charges est dès lors constatée en contrepartie de "l'actif" de démantèlement.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption prévue par IFRIC 1 dans le cadre de la première adoption des IFRS. En application de cette exemption :

- la provision est évaluée à la date de transition conformément à la norme IAS 37, c'est-à-dire en tenant compte des hypothèses de flux de trésorerie et de taux d'actualisation courant à cette date : ce taux s'élève à 5% pour les centrales en Belgique ;
- le montant brut de l'actif de démantèlement est déterminé en actualisant à la date de mise en service de l'immobilisation le montant de la provision en utilisant la moyenne des taux d'actualisation de la période entre la date de mise en service et la date de transition aux IFRS ;
- l'amortissement cumulé de l'actif de démantèlement a été calculé de manière rétrospective sur la base de la durée totale d'utilité de l'actif, estimée à la date de transition.

Dans ses comptes en normes françaises, conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs, applicable depuis le 1er janvier 2002, une provision est constituée au moment de la mise en service industrielle des installations pour la valeur actuelle du coût estimé de démantèlement en contrepartie d'un actif complémentaire. Cependant, en l'absence de précisions des textes français, le Groupe avait choisi d'utiliser un taux d'actualisation historique conforme avec les principes américains énoncés dans SFAS 143 "Asset retirement obligation".

L'impact de ce retraitement, essentiellement lié à la différence entre le taux d'actualisation historique et le taux d'actualisation courant au 1er janvier 2004 appliqué aux provisions de démantèlement se traduit par un impact négatif sur les capitaux propres, de 76 millions d'euros au 1er janvier 2004 et de 101 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe 2004 est de -8 millions d'euros.

4.4.5 Amortissements des centrales nucléaires

La norme IAS 16 prévoit que la date de départ des amortissements des immobilisations corporelles correspond à la date à laquelle ces actifs sont prêts à être utilisés.

Le Groupe amortissait les centrales nucléaires en fonction de l'avancement de la construction de la centrale. Ce traitement historique était appliqué pour les centrales nucléaires belges (la mise en service industrielle de la dernière centrale nucléaire est intervenue en 1985) et découlait des recommandations de la Commission de Contrôle de l'Electricité et du Gaz pour l'élaboration des tarifs.

Le retraitement IFRS correspondant a été déterminé de façon rétrospective et se traduit par un impact positif de +328 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et de +313 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à -15 millions d'euros.

4.4.6 Capitalisation des coûts d'emprunts

Le Groupe a décidé d'appliquer le traitement alternatif proposé par IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

Ce principe est similaire à celui actuellement retenu par le Groupe dans ses comptes en normes françaises.

4.4.7 Subventions d'investissements

Selon les normes françaises les subventions d'investissements sont présentées en dettes diverses et reprises par le compte de résultat sur la durée correspondant à la durée d'utilité de l'actif pour lequel elle a été perçue.

En IFRS, le Groupe a décidé de porter les subventions pour investissements en déduction de la valeur des actifs concernés. Par conséquent, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du Groupe a été diminuée de 79 millions d'euros (au 1er janvier 2004 comme au 31 décembre 2004). Ce changement de principes comptables n'a d'impact ni sur les capitaux propres, ni sur le résultat.

4.4.8 Présentation des droits sur les capacités des centrales au bilan

Le Groupe a participé au financement de la construction de certaines centrales nucléaires opérées par des tiers et a reçu en contrepartie le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs.

En IFRS, les droits sur les capacités des centrales sont présentés en immobilisations incorporelles. En normes françaises, ces droits sont présentés au sein du poste immobilisations corporelles.

En application de ce principe IFRS, le Groupe a donc procédé au reclassement de la valeur de son droit à capacité du poste "Immobilisations corporelles" vers le poste "Immobilisations incorporelles" (soit 644 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 662 millions d'euros au 31 décembre 2004 après prise en compte des retraitements IFRS).

4.5 Impôts différés (IAS 12)

La norme IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

Dans les comptes français, comme prévu par le règlement CRC n° 99-02, le Groupe procédait à l'actualisation des impôts différés lorsque, pour une entité fiscale, les effets de l'actualisation étaient significatifs et qu'un échéancier fiable pouvait être établi. Ce retraitement se traduit par un impact de -139 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2004, de +1 million d'euros sur le résultat net part du Groupe et de -138 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2004.

L'effet d'impôt sur les autres retraitements IFRS s'élève à 21 millions d'euros au 1er janvier 2004 et à 56 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part de Groupe est de +13 millions d'euros.

4.6 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Dans le cadre de l'exploitation de contrats à long terme de concession, le Groupe a été amené à verser en début ou en cours de contrat des sommes en contrepartie des droits d'exploitation reçus.

Ces droits d'exploitation ne rentrent pas dans le champ d'application des interprétations IFRIC à venir sur les concessions de service public.

En normes françaises, les montants déjà versés ou restant à verser sont enregistrés pour leur montant nominal.

En normes IFRS, les montants restant à verser sont comptabilisés pour leurs montants actualisés. Ce retraitement se traduit par un impact sur les capitaux propres, de -78 millions d'euros au 1er janvier 2004 et de -88 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe est de -11 millions d'euros.

4.7 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Dans le cadre de certains contrats de vente d'électricité à long terme, le Groupe peut percevoir une composante fixée indépendamment des volumes, dont le montant évolue sur la durée du contrat.

Dans les comptes français, ces revenus sont reconnus sur la base des dispositions contractuelles, au cas spécifique, le produit étant considéré comme acquis lors de sa facturation.

En IFRS, en application notamment de la norme IAS 18, le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est étalé de manière linéaire, la juste valeur des services rendus n'étant pas en substance différente d'une période à l'autre. L'impact de l'application de ce retraitement sur les capitaux propres IFRS au 1er janvier 2004 s'élève à -139 millions d'euros, et à -152 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à -19 millions d'euros.

Par ailleurs, l'application de IAS 18 modifie la présentation dans le compte de résultat de certaines opérations. Il s'agit principalement de certaines transactions conclues dans le cadre des activités de négoce et des produits perçus pour le compte de tiers. En effet, dans les comptes français, la contribution des activités de négoce à caractère opérationnel liées aux actifs et à l'optimisation du parc de production ou des portefeuilles de contrats de combustibles et de vente d'énergie est présentée en brut sur les lignes "Chiffre d'affaires" et "Achats et variation de stock".

En application de IAS 18 et de IAS 1, les résultats réalisés au titre de certaines de ces opérations sont présentées en net en chiffre d'affaires dès lors que les contrats de vente concernés pourraient être compensés par des achats similaires ou si les contrats de vente participent à des stratégies d'échanges. Ce changement de présentation se traduit par une diminution du chiffre d'affaires à hauteur de 1 761 millions d'euros et par la réduction des charges nettes d'exploitation pour le même montant. Il est donc sans effet sur le résultat opérationnel.

Les produits perçus pour le compte de tiers dans l'Environnement, présentés en chiffre d'affaires et dans un poste spécifique des charges d'exploitation, sont, selon le même principe, désormais présentés pour leur montant net. L'incidence de ce changement de présentation sur le chiffre d'affaires est de -1 001 millions d'euros, il est sans effet sur le résultat opérationnel.

4.8 Titrisation (IAS 27/SIC 12)

En application du règlement CRC n° 99-02 et de l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004, le Groupe a analysé les Fonds Commun de Créances (FCC) détenus dans le cadre de ses programmes de titrisation

et a maintenu leur non consolidation dans ses comptes en normes françaises au 31 décembre 2004. L'incidence de la consolidation des Fonds Commun de Créances (FCC) sur les comptes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 est présentée dans la note annexe 20.5 "Engagements hors bilan – programme de titrisation de créances commerciales" du document de référence.

En IFRS, les Fonds Communs de Créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe doivent être consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc, dès lors que le cédant conserve la majorité des risques et avantages liés aux créances cédées.

Ce retraitement est sans effet sur les capitaux propres, il a pour conséquence :

- d'augmenter les créances à l'actif, pour un montant correspondant à l'encours de créances titrisées (377 millions d'euros au 1er janvier 2004 et 393 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- d'augmenter, au passif, la dette financière pour les parts ordinaires et la part correspondant au dépôt effectué par les filiales auprès du FCC (surdimensionnement).

4.9 Stock-options (IFRS 2)

En normes françaises, les plans d'achat ou de souscription d'actions attribuées aux salariés ne sont pas comptabilisés mais sont repris en engagements hors bilan.

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant le modèle de valorisation binomial. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans dénoués par la remise d'actions, accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

4.10 Abandon d'activités (IFRS 5)

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 5 dès le 1er janvier 2004 et, de ce fait, de présenter de façon séparée les activités abandonnées.

Selon la norme IFRS 5, les actifs et les passifs des activités abandonnées du Groupe doivent être présentés sur une ligne distincte au bilan et le résultat de ces activités doit être présenté séparément au compte de résultat.

Dans le cadre de son désengagement de ses activités de Communication, les actifs et passifs de ce secteur ont été reclassés (pour la valeur dans les comptes en normes françaises) au bilan sur une ligne distincte "Abandons d'activités".

Ce reclassement s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Actifs	Passifs
M6	572	279
Noos	757	572
Paris Première	30	11
Autres	95	50
Total	1 454	912

Rappelons par ailleurs que le Groupe a effectivement cédé, début 2004, ces participations.

4.11 Autres éléments

(A) Incidences sur les capitaux propres (cf. tableau 3.1)

En normes françaises, l'impact de l'externalisation de l'engagement de retraite Lydec a été comptabilisé comme suit :

- en capitaux propres à hauteur des engagements existants lors de la première comptabilisation des engagements de retraite au 1er janvier 1999 pour 57 millions d'euros net d'impôt ;
- en résultat pour les droits acquis après le 1er janvier 1999, soit 77 millions d'euros.

En IFRS, cette reprise est effectuée intégralement par résultat, soit un retraitement de 57 millions d'euros net d'impôt (part du Groupe).

Ce retraitement explique l'essentiel des retraitements IFRS sur les autres mouvements de capitaux propres part du Groupe.

(B) Incidences sur le compte de résultat (cf. tableau 3.3.1)

En application de la norme IAS 37, les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme (démantèlement, retraitement des déchets nucléaires, reconstitution de sites) sont désormais présentées sur la ligne "Autres produits et autres charges financiers" en IFRS alors qu'elles étaient présentées en résultat d'exploitation dans les comptes en normes françaises. Ce reclassement se traduit par une augmentation des charges financières de 242 millions d'euros au 31 décembre 2004 et concomitamment par une réduction du même montant sur la ligne "Dotations nettes amortissements et provisions" du résultat d'exploitation.

(C) Incidences sur le bilan (cf. tableaux 3.2.2 et 3.2.3)

1. Méthode de consolidation des coentreprises

Le Groupe a décidé de maintenir la consolidation par intégration proportionnelle concernant les entités contrôlées conjointement. Il n'y a donc pas d'écart avec les principes français.

2. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

Les écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence classés selon les principes français dans la ligne "Ecarts d'acquisition", sont reclassés selon les principes IFRS dans la ligne "Part de l'actif net des sociétés mises en équivalence". Ce reclassement s'élève à 128 millions d'euros au 1er janvier 2004, et à 127 millions d'euros au 31 décembre 2004.

3. Présentation des contrats de construction entrant dans le champ d'application de IAS 11

La norme IAS 11 impose des règles de présentation spécifiques concernant les actifs et passifs liés aux contrats de construction.

Selon ces nouvelles dispositions, les actifs et passifs courants découlant de l'application de la méthode de l'avancement sont présentés en IFRS soit à l'actif du bilan dans le poste "Montant dû par les clients" (au sein de la ligne "Créances courantes" du bilan IFRS résumé), soit au

passif du bilan dans le poste "Montant dû aux clients" (au sein de la ligne "Dettes diverses courantes" du bilan IFRS résumé).

En particulier, les provisions pour pertes à terminaison relatives aux contrats de construction ne sont désormais plus présentées sur la ligne "Provisions pour risques et charges" : elles sont reclassées, selon la situation du contrat, soit en déduction du poste "Montant dû par les clients" soit sur la ligne "Montant dû aux clients".

Les reclassements impactent principalement les postes "Stock et en-cours", "Créances courantes", "Dettes diverses", "Dettes d'exploitation courantes" et "Provisions pour risques et charges".

4.12 Eléments non récurrents inclus dans le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel IFRS de l'exercice 2004 comprend un produit de 517 millions d'euros (dont 369 millions d'euros sont compris dans le résultat exceptionnel en normes françaises) lié à des événements non récurrents particulièrement significatifs :

- la reprise de la provision pour engagements de retraite Lydec à hauteur de 225 millions d'euros à la suite de l'externalisation de ces engagements en 2004. Ce montant de 225 millions d'euros comprend à la fois la reprise de provision comptabilisée en résultat dans les comptes français soit, 77 millions d'euros (cf. paragraphe 3.3.2 B), et la reprise de provision comptabilisée en capitaux propres dans les comptes français, soit 148 millions d'euros. En IFRS, l'intégralité de la provision doit être reprise par résultat ;
- la reprise de la provision pour retraitement des déchets nucléaires à hauteur de 152 millions d'euros (cf. paragraphe 3.3.2.B) ;
- un produit de 140 millions d'euros relatif à l'estimation d'un droit à facturer les avantages de pension extralégale et assimilés relatifs aux personnels de gestion de réseau et de distribution en Belgique (cf. paragraphe 3.3.2 B).

5. THEMES NON TRAITES EN 2004

5.1 Concessions

Le Groupe est dans l'attente des interprétations de l'IFRIC sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions. L'IFRIC a publié le 3 mars 2005 les projets d'interprétations suivants :

- D 12 : "*-Service concession arrangements: Determining the accounting model*" ;
- D 13 : "*-Service concession arrangements: The financial asset model*" ;
- D 14 : "*-Service concession arrangements: The intangible asset model*".

La publication de ces projets d'interprétation est suivie d'une période d'appel à commentaires jusqu'au 31 mai 2005, l'approbation définitive par l'IASB devrait intervenir au cours du second semestre 2005.

Ces interprétations seraient applicables obligatoirement à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 de façon rétrospective avec application anticipée autorisée dès le 1er janvier 2005.

Chez SUEZ, les contrats qui entreraient dans le champ d'application de ces interprétations sont :

- les contrats de délégation de service public en France :
 - Distribution d'eau et assainissement,

- Réseaux de chaleur,
- Distribution d'électricité,
- Incinération des ordures ménagères ;
- les contrats de distribution d'eau à l'International ;
- les contrats de BOT ("*Build, Operate and Transfer*").

Le traitement spécifique des concessions actuellement en cours de discussion au sein de l'IFRIC distingue deux modèles comptables : le modèle de l'"actif incorporel" et celui de l'"actif financier". Le choix entre les deux modèles serait déterminé par les modalités de rémunération du concessionnaire et non par l'appréciation des risques inhérents au contrat de concession :

- le modèle "incorporel" s'appliquerait lorsque le concessionnaire est rémunéré directement par les usagers :
 - ce modèle serait applicable pour les Contrats de délégations de service public en France et pour la plupart des contrats de distribution d'eau à l'International,
 - les principales incidences identifiées à ce jour seraient les suivantes :
 - les actifs mis à disposition gratuitement du concédant et leur contrepartie au passif ne seraient plus présentés au bilan ;
 - les investissements de premier établissement réalisés au cours du contrat de concession seraient traités en tant qu'immobilisations incorporelles (au lieu d'immobilisations corporelles actuellement) ;
- le modèle de l'"actif financier" s'appliquerait lorsque le concessionnaire est rémunéré directement par le concédant :
 - ce modèle serait applicable aux contrats de BOT,
 - les principales incidences identifiées à ce jour seraient les suivantes :
 - les actifs mis à disposition gratuitement par le concédant et leur contrepartie au passif ne seraient plus présentés au bilan,
 - les investissements de premier établissement réalisés au cours du contrat de concession seraient traités en tant qu'actifs financiers (au lieu d'immobilisations corporelles actuellement),
 - le chiffre d'affaires serait réduit à la part de la redevance rémunérant l'exploitation des biens, le solde étant comptabilisé en tant que remboursement de l'actif financier,
 - prise en compte en résultat de produits d'intérêts sur le solde non payé de l'actif financier.

Il subsiste par ailleurs des incertitudes sur l'effet sur le compte de résultat des propositions de l'IFRIC, notamment en ce qui concerne la prise en compte des engagements de renouvellement (provisionnés en normes françaises) dans les deux modèles décrits ci-dessus.

Le Groupe continue de participer activement à différents groupes de travail sur ce thème au CNC et suit les évolutions de ces discussions au sein de l'IFRIC.

A ce stade de son analyse et sur la base des interprétations en cours de discussion, la plupart des contrats entrant dans le champ des concessions seraient traités par le modèle "Incorporel".

Dans l'attente de la publication des interprétations définitives et de l'analyse au regard de ses contrats de concessions, le Groupe a maintenu à ce stade le traitement comptable actuellement appliqué dans ses comptes en normes françaises aux actifs et passifs ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux concessions et tels que décrits dans les notes annexes 1.E, 1.L et 9.3 aux comptes consolidés. Pour rappel, chez SUEZ, les traitements comptables spécifiques aux concessions concernent essentiellement :

- les provisions pour renouvellement et grosses réparations ;
- l'amortissement des biens de la concession (amortissement de caducité) remis gratuitement au concédant à la fin de contrat.

Les immobilisations mises gratuitement à disposition par le concédant à l'origine des contrats qui sont comptabilisées à l'actif et au passif dans les comptes français du Groupe sont toutefois éliminées dans le bilan au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, ce retraitement n'ayant pas d'impact sur les capitaux propres.

5.2 Droits d'utilisation d'un actif/*right of use*

L'IFRIC a publié en décembre 2004 l'interprétation IFRIC 4 "Determining whether an arrangement contains a lease", dont les principes sont similaires à l'interprétation US GAAP EITF 01-08 applicable de façon prospective à partir du 1er janvier 2004 dans les comptes US GAAP de SUEZ.

Cette interprétation traite des modalités d'identification et de comptabilisation des contrats de service, d'achat ou de vente d'énergies qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Ces contrats pourraient être assimilés à des contrats de location et devraient alors être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location financement. Dans ce dernier cas, les conséquences potentielles pour SUEZ seraient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par SUEZ lorsque le Groupe est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

SUEZ est concerné par cette interprétation principalement au titre de :

- certains de ses contrats d'achat/vente d'énergie, notamment dès lors qu'ils confèrent l'usage exclusif d'un actif de production au profit de l'acheteur d'énergie ;
- certains contrats avec des clients industriels au travers desquels le Groupe exploite des actifs qui leur sont dédiés.

Sur le plan juridique, ces contrats ne sont pas des contrats de location, en normes françaises, ces actifs sont traités en tant qu'immobilisations corporelles.

Cette interprétation est applicable de façon obligatoire et rétrospective à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 mais peut toutefois faire l'objet d'une application anticipée ; dans l'attente de la position de l'IFRIC sur le traitement des concessions, le Groupe n'a, à ce stade, pas choisi de l'appliquer de façon anticipée.

5.3 Instruments financiers

Le Groupe a décidé de reporter la première application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005. De ce fait, et en accord avec l'exception permise par IFRS 1, le Groupe ne présentera pas d'informations comparatives IAS 32 / IAS 39 au titre de l'exercice 2004.

Aucun retraitement, ni aucun reclassement des actifs financiers à l'exception des reclassements liés à la ventilation entre courant et non courant, n'a été opéré dans le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004.

Compte tenu du caractère long terme de certains contrats d'achat et de vente d'énergie des activités de SEE et SEI et des opérations de négoce d'énergie sur les marchés de matières premières (couverture du risque de matière première, optimisation du parc de production et du portefeuille achat/vente), la volatilité induite par l'application de ces normes pourrait être significative, tant sur le compte de résultat que sur les capitaux propres.

Les principales divergences par rapport aux principes comptables français devraient concerner les points suivants :

- l'évaluation en valeur de marché de certains contrats de matières premières ou autres contrats commerciaux qui ne seraient pas considérés comme entrant dans le champ des activités normales au sens de IAS 39 ;
- les méthodes d'évaluation et de classification des actifs et passifs financiers ;
- la comptabilisation au bilan des instruments dérivés utilisés dans le cadre de stratégie de couverture d'une exposition aux risques de marché (risques de taux, de change et de matières premières).

6. INCIDENCE DES RETRAITEMENTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	Décembre 2004 normes françaises	Effet des reclassements de résultat sur des éléments non monétaires
<i>En millions d'euros</i>		
Résultat net total	2.636,8	
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidée	241,3	
Dotations nettes aux provisions, amortissements & impairments	1.419,2	735,7
Plus-values nettes sur cessions (y.c. reprise provisions)	(128,5)	(31,2)
Plus-values sur abandons d'activité		(716,4)
Autres éléments sans effet de trésorerie	317,8	11,9
Marge brute d'autofinancement format normes françaises	4.486,6	
• Impôt sur les bénéfices		
• Résultat financier		
MBA avant résultat financier et impôt		0,0
+ Impôt décaissé (hors IS sur cession)		
Variation du besoin en fonds de roulement	(110,1)	
Flux issus de l'activité courante	4.376,5	0,0
Investissements corporels et incorporels	(2.171,3)	
Investissements financiers	(679,6)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	340,0	
Cessions d'immobilisations financières	2.431,2	
Variation de périmètre ⁵	(98,6)	
(Augmentation) diminution des autres actifs immobilisés	(75,9)	
Intérêts reçus		
Dividendes reçus		
(Autres besoins) dégagement de trésorerie	(27,4)	
Flux issus de l'investissement	(281,6)	0,0
Dividendes mis en paiement	(1.490,2)	
Remboursement de dettes financières	(8.282,9)	
Intérêts financiers versés		
Augmentation des dettes financières	2.352,5	
Mouvements sur actions propres	18,5	
Augmentation (réduction) des capitaux propres	318,0	
Flux issus du financement	(7.084,1)	0,0
Effet des variations de change, de méthodes et divers	97,4	
Total des flux de la période	(2.891,8)	0,0
Trésorerie à l'ouverture	9.803,1	
Trésorerie à la clôture	6.911,3	0,0

Les retraitements IFRS ont un effet significatif sur la présentation du tableau des flux de trésorerie.

La marge brute d'autofinancement est désormais présentée avant résultat financier et impôt.

⁵ Trésorerie des sociétés acquises ou dont le Groupe a pris le contrôle, moins trésorerie des sociétés consolidées cédées.

Présentation des flux relatifs au résultat financier en flux de financement / investissement	Présentation des flux d'impôts décaissés sur une ligne séparée	Retraitements IFRS sur des éléments monétaires	Décembre 2004 normes IFRS format IFRS
		(82,5)	2.554,3
	0,0	9,3	250,6
(297,5)	0,0	68,1	1.925,4
	5,8	(4,4)	(158,3)
	0,0		(716,4)
(22,5)	(303,6)	19,1	22,7
	(929,4)		(929,4)
(1.052,9)			(1.052,9)
732,9	631,6	9,6	5.860,7
	(729,3)		(729,3)
	97,7	(13,6)	(26,0)
732,9	0,0	(4,0)	5.105,4
		(12,7)	(2.184,0)
			(679,6)
		1,0	341,0
		(1,1)	2.430,1
			(98,6)
(2,0)		(1,7)	(79,6)
137,6			137,6
104,8			104,8
		8,0	(19,4)
240,4	0,0	(6,5)	(47,7)
			(1.490,2)
378,8		(22,5)	(7.926,6)
(1.081,0)			(1.081,0)
(271,1)		32,6	2.114,0
			18,5
		0,4	318,4
(973,3)	0,0	10,5	(8.046,9)
			97,4
0,0	0,0	0,0	(2.891,8)
			9.803,1
0,0	0,0	0,0	6.911,3

Les éléments du résultat financier ayant une incidence sur la trésorerie sont présentés dans les flux d'investissement (intérêts et dividendes reçus) et dans les flux de financement lorsqu'ils sont liés à l'endettement net.

L'impôt sur les bénéfices est présenté sur une ligne distincte au sein des flux issus de l'activité courante.

7. **RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES IFRS 2004**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUEZ, nous avons effectué un audit des informations financières IFRS 2004 présentant l'impact attendu du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur le bilan d'ouverture consolidé au 1er janvier 2004, le bilan consolidé au 31 décembre 2004 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "informations financières IFRS 2004"), telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Les informations financières IFRS 2004 ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. L'audit des comptes consolidés 2004 nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les informations financières IFRS 2004.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières IFRS 2004 ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces informations. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des informations financières IFRS 2004 et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les informations financières IFRS 2004 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans la note de présentation sur la transition aux normes IFRS, laquelle précise comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indique les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la Direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la partie 1 qui expose les raisons pour lesquelles les informations financières IFRS 2004 présentées dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différentes des informations financières IFRS 2004 jointes au présent rapport ;
- les parties "Contexte de la publication" et 5 qui exposent le maintien du traitement comptable actuellement appliqué dans les comptes en normes françaises aux actifs et passifs, ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux contrats de concession, à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement par le concédant. Selon l'évolution des travaux de l'IFRIC et au regard de l'analyse des contrats de concession du Groupe, ce traitement comptable pourra être modifié dans les comptes définitifs.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les informations financières IFRS 2004 ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel

qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean-Paul Picard

Barbier Frinault & Autres Ernst & Young

Christian Chochon

5.2 Comptes intermédiaires 30 juin 2005

5.2.1 Etats Financiers Semestriels

BILAN CONSOLIDE

	Note	30 juin 2005	1er janvier 2005	31 décembre 2004 au format IAS 32/39
<i>En millions d'euros</i>				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles nettes	13.1	1,941.2	1,921.0	1,921.0
Goodwills	12	6,021.6	5,322.3	5,322.3
Immobilisations corporelles nettes	14.1	23,257.5	21,976.3	21,976.3
Titres disponibles à la vente	16.1	2,313.5	2,222.6	1,548.1
Prêts et créances au coût amorti	16.2	1,806.2	1,888.7	1,389.7
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	16.3	1,879.1	1,072.9	
Participations dans les entreprises associées	15.1	2,746.3	2,502.7	2,938.2
Autres actifs	17	1,802.5	1,678.6	1,679.9
Impôts différés actif		732.9	867.3	641.6
Total des actifs non courants		42,500.8	39,452.4	37,417.1
Actifs courants				
Titres disponibles à la vente	16.1		1,424.5	1,339.3
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	16.3	3,515.0	1,034.4	
Prêts et créances au coût amorti	16.2	528.5	591.6	584.7
Créances clients et comptes rattachés	16.5	9,708.9	9,732.5	9,732.7
Stocks		1,174.2	1,145.6	1,145.7
Autres actifs	17	2,735.8	3,011.5	3,403.0
Titres de placements de trésorerie	16.6	542.7	420.3	412.9
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8,757.5	6,886.2	6,911.3
Total des actifs courants		26,962.6	24,246.6	23,529.6
Total de l'actif		69,463.4	63,699.0	60,946.7
Capitaux Propres				
Capitaux Propres part du Groupe	18	9,447.9	8,116.8	7,921.8
Intérêts minoritaires		5,669.2	5,135.6	5,086.0
Total capitaux propres		15,117.1	13,252.4	13,007.8
Passifs non courants				
Comptes spécifiques des concessions		1,474.0	1,449.0	1,449.0
Provisions	19	9,457.1	9,115.9	9,139.0
Dettes financières	20.1	15,726.3	16,708.7	16,251.3
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	20.2	1,578.4	600.7	
Autres passifs financiers	20.3	499.6	21.3	21.9
Autres passifs	23	799.0	934.3	936.1
Impôts différés passif		851.2	1,025.5	907.3
Total des passifs non courants		30,385.6	29,855.5	28,704.6
Passifs courants				
Provisions	19	1,731.4	1,848.8	1,868.4
Dettes financières	20.1	5,032.6	4,214.7	4,001.5
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	20.2	3,929.1	1,340.0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7,295.4	7,419.6	7,424.5
Autres passifs courants	23	5,972.3	5,768.1	5,939.9
Total des passifs courants		23,960.8	20,591.1	19,234.3
Total du passif		69,463.4	63,699.0	60,946.7

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<i>Note</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 décembre 2004
<i>En millions d'euros</i>				
Chiffre d'affaires		20,226.7	18,737.1	37,820.1
Autres produits opérationnels		503.9	674.9	1,594.4
Achats non stockés		(9,170.7)	(8,039.1)	(16,026.0)
Charges de personnel		(3,994.0)	(3,852.0)	(7,805.5)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5	(912.1)	(938.8)	(1,793.7)
Autres charges opérationnelles		(4,582.4)	(4,659.4)	(10,060.4)
Résultat opérationnel		2,071.4	1,922.7	3,728.8
Juste valeur des instruments financiers sur matières premières		(227.0)	0.0	0.0
Dépréciations d'actifs	6	(174.4)	41.4	(265.0)
Restructurations	7	(66.5)	(15.2)	(79.9)
Cessions d'actifs	8	1,017.4	88.2	155.2
Résultat des activités ordinaires		2,620.9	2,037.1	3,539
Résultat financier	9	(132.7)	(582.5)	(1,052.9)
Impôt sur les bénéfices	10.1	(420.4)	(522.2)	(929.4)
Part dans les entreprises associées	15.1	302.9	255.9	281.0
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		0.0	690.9	716.4
Résultat net total		2,370.7	1,879.2	2,554.3
Intérêts minoritaires		827.9	512.0	832.4
Résultat net part du groupe		1,542.8	1,367.2	1,721.8
Résultat net par action (en euro)		1.53	1.38	1.73
Résultat net dilué par action (en euro)		1.50	1.36	1.70
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en euro)		1.50	0.68	0.99

Remarque : un reclassement des "autres produits opérationnels" vers les postes de charges ("Achats non stockés", "Charges de personnel" et/ou "Autres charges opérationnelles") doit être effectué sur les trois périodes (production immobilisée et transferts de charge en minoration des charges correspondantes).

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2005	31 décembre 2004 au format IFRS
Résultat total		2370.7	2554.3
- Quote part de résultat consolidée d'entreprises associées	15.1	302.9	281.0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	15.1	210.6	531.6
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations		(1,078.1)	(1,925.4)
- Plus-values nettes sur cessions	8	1,017.4	158.3
- Résultat net des activités abandonnées		0.0	716.4
- Juste valeur des instruments financiers sur matières premières		(227.0)	0.0
+ Autres éléments sans effet de trésorerie		(17.8)	(22.8)
- Charge d'impôt	10	(420.4)	(929.4)
- Résultat financier		(132.7)	(1,052.9)
MBA avant résultat financier et impôt		3,137.0	5,860.7
+ Impôt décaissé	24.1	(493.7)	(729.3)
Variation du BFR		280.8	(26.0)
Flux issus des activités opérationnelles		2924.1	5105.4
Investissements corporels et incorporels		(1,422.9)	(2,184.0)
Acquisitions d'entités nettes de trésorerie et équivalent de trésorerie acquises		(378.8)	(520.0)
Acquisitions de titres disponibles à la vente		(100.5)	(159.6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		174.8	341.0
Cessions d'entités nettes de trésorerie cédée		1,254.6	1,598.5
Cessions de titres disponibles à la vente		188.8	733.0
Intérêts et dividendes reçus sur actifs financiers non courants (1)	24.2	168.4	242.4
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres		47.6	(99.0)
Flux issus des activités d'investissement		(68.0)	(47.7)
Dividendes payés		(1,446.7)	(1,490.2)
Remboursement de dettes financières		(1,618.7)	(7,926.6)
Intérêts financiers versés	24.2	(522.9)	(1,266.7)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	24.2	159.2	185.7
Augmentation des dettes financières		2,220.1	2,114.0
Augmentation de capital		97.3	318.4
Mouvement sur actions propres		(10.6)	18.5
Flux issus des activités de financement		(1,122.3)	(8,046.9)
Effet des variations de change, de méthodes et divers		137.5	97.4
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE		1,871.3	(2,891.8)
TRESORERIE A L'OUVERTURE		6,886.2	9,803.1
TRESORERIE A LA CLOTURE		8,757.5	6,911.3

(1) Dont € 88,0 millions d'intérêts et € 80,4 millions de dividendes reçus au 30 juin 2005, et € 137,6 millions et € 104,8 millions respectivement au 31 décembre 2004.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves conso- lidées	Variations justes valeurs et autres	Actions propres détenues	Ecart de con- version	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>										
Capitaux propres French GAAP au 31 décembre 2003	1,007,679,806	2,015.3	6,470.1	1,021.7	0.0	(372.6)	(2,238.8)	6,895.7	4,847.2	11,742.9
Incidence 1ère adoption IFRS 1er janvier 2004				(2,120.8)			2,238.8	118.0	335.0	453.0
Capitaux propres IFRS au 1er janvier 2004	1,007,679,806	2,015.3	6,470.1	(1,099.1)	0.0	(372.6)	0.0	7,013.7	5,182.2	12,195.9
Ecart de conversion							(185.2)	(185.2)	45.9	(139.3)
Résultats reconnus directement en capitaux propres		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	(185.2)	(185.2)	45.9	(139.3)
Résultat net				1,722.3		(0.6)		1,721.7	832.4	2,554.2
Total des charges et produits comptabilisés		0.0	0.0	1,722.3	0.0	(0.6)	(185.2)	1,536.6	878.3	2,414.9
Conversion d'emprunts obligataires	4,222	0.0	0.1	0.0				0.1		0.1
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions	12,781,358	25.6	151.7	17.8				195.1		195.1
Dividendes distribués				(859.1)		0.6		(858.5)	(631.7)	(1,490.2)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle				(1.8)		20.3		18.5	0.0	18.5
Autres variations				16.6				16.6	(342.8)	(326.2)
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004	1,020,465,386	2,040.9	6,621.8	(203.2)	0.0	(352.3)	(185.2)	7,922.0	5,086.0	13,008.0
1ère adoption IAS 32/39				(354.9)	619.3	(3.0)	(66.7)	194.7	49.6	244.3
Actifs financiers disponibles à la vente					(44.2)			(44.2)	42.9	(1.3)
Couverture d'actifs nets					(128.1)			(128.1)	(9.4)	(137.5)
Couverture des flux de trésorerie					21.8			21.8	9.5	31.3
Impôts différés					4.7			4.7	(4.5)	0.1
Ecart de conversion					16.9		663.9	680.8	59.2	740.0
Résultat reconnu directement en capitaux propres	0	0.0	0.0	(354.9)	490.4	(3.0)	597.2	729.7	147.3	877.0
Résultat net				1,542.8				1,542.8	827.9	2,370.7
Total des charges et produits comptabilisés	0	0.0	0.0	1,187.9	490.4	(3.0)	597.2	2,272.5	975.1	3,247.6
Conversion d'emprunts obligataires	1,576,672	3.2	20.8					23.9		23.9
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions	2,031,921	4.1	30.0	12.7				46.7		46.7
Dividendes distribués				(806.7)				(806.7)	(639.9)	(1,446.7)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle						(10.6)		(10.6)		(10.6)
Autres variations									248.0	248.0
Capitaux propres IFRS au 30 juin 2005	1,024,073,979	2,048.1	6,672.6	190.7	490.4	(365.9)	412.0	9,447.9	5,669.2	15,117.1

5.2.2 Annexes aux Etats Financiers Semestriels

NOTE - 1.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	62
A.	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	64
B.	METHODES DE CONVERSION	65
C.	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES:	66
D.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67
1.1	Détermination des goodwills	67
1.2	Evaluation des goodwills	68
2.1	Frais de développement	68
2.2	Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites	68
2.3	Tests de pertes de valeur	69
E.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69
F.	EXAMEN DE LA VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	71
G.	CONTRATS DE LOCATION	72
H.	STOCKS	73
I.	ACTIFS FINANCIERS	73
J.	DROIT A REMBOURSEMENT	74
K.	CONTRATS DE CONSTRUCTION	75
L.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	75
M.	TITRES D'AUTOCONTROLE	76
N.	PLANS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS	76
O.	PROVISIONS	76
P.	COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	79
Q.	PASSIFS FINANCIERS	79
R.	DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE	80
S.	CHIFFRE D'AFFAIRES	84
T.	TRAITEMENT COMPTABLE DES QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE	86
U.	IMPOTS	87
V.	RESULTAT PAR ACTION	88
W.	EXISTENCE DE COMPTES RECONCILIES EN US GAAP	88
NOTE - 2.	IMPACTS DE LA TRANSITION AUX IFRS	88

2.1	Contexte	88
2.2	Impacts de la transition aux IFRS sur les comptes comparatifs au 30 juin 2004	90
2.2.1	Tableau de rapprochement entre les capitaux propres en normes françaises au 30 juin 2004 et les capitaux propres en normes IAS/IFRS au 30 juin 2004	90
2.2.2	Tableau de rapprochement du compte de résultat au 30 juin 2004	91
2.2.3	Principaux reclassements effectués sur le compte de résultat	92
2.2.4	Différences entre les principes comptables antérieurement appliqués par le Groupe (normes françaises) et les normes IAS/IFRS	93
2.3	Impacts de l'adoption de IAS 32 et IAS 39	99
2.3.1	Tableau de rapprochement entre le bilan IFRS au 31 décembre 2004 (avant adoption IAS 32 & 39) et le bilan en normes IFRS au 1er janvier 2005 (après adoption IAS 32 & 39)	99
2.3.2	Présentation des principaux reclassements	100
2.3.3	Présentation des principaux retraitements	100
2.3.4	Tableau de rapprochement entre les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004 (avant adoption IAS 32 & 39) et les capitaux propres en normes IFRS au 1er janvier 2005 (après adoption IAS 32 & 39)	104
NOTE - 3.	OPERATIONS MAJEURES	106
3.1	Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice	106
3.2	Abandon d'activités	106
3.3	Cessions	107
NOTE - 4.	INFORMATION SECTORIELLE	108
4.1	Secteurs d'activité	108
4.1.1	Information sectorielle compte de résultat	109
4.1.2	Information sectorielle bilan	110
4.1.3	Information sectorielle flux de trésorerie	111
4.2	Zones géographiques	112
4.3	Réconciliation des indicateurs avec les états financiers	113
NOTE - 5.	DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	114
NOTE - 6.	DEPRECIATIONS D'ACTIFS	114
NOTE - 7.	RESTRUCTURATIONS	115
NOTE - 8.	RESULTAT DE CESSIONS D'ACTIFS	115
NOTE - 9.	RESULTAT FINANCIER	115
9.1	Coût de la dette nette	115

9.2	Remboursement anticipé de l'ORA FORTIS	115
9.3	Autres charges financières	116
9.4	Autres produits financiers	116
9.5	Impacts de l'adoption des normes IAS 32 et 39	116
NOTE - 10.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	117
10.1	Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat	117
10.2	Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	117
NOTE - 11.	RESULTAT PAR ACTION	118
NOTE - 12.	GOODWILLS	119
12.1	Evolution de la valeur comptable	119
12.2	Répartition sectorielle	120
NOTE - 13.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121
13.1	Evolution de la valeur comptable	121
NOTE - 14.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122
14.1	Variation des immobilisations corporelles	122
14.2	Analyse par nature des immobilisations corporelles en location - financement	123
14.3	Actifs corporels nantis, gagés ou hypothéqués	124
14.4	Engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles	124
14.5	Engagements contractuels d'investissements	124
NOTE - 15.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	125
15.1	Détail des participations dans les entreprises associées	125
15.2	Juste valeur des participations dans les entreprises associées cotées	126
15.3	Principaux agrégats des entreprises associées	126
NOTE - 16.	ACTIFS FINANCIERS	127
16.1	Titres disponibles à la vente	128
16.2	Prêts et créances au coût amorti	129
16.3	Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	130
16.4	Engagements donnés et reçus sur titres	130
16.5	Créances clients et comptes rattachés	131
16.6	Titres de placement de trésorerie	131
NOTE - 17.	AUTRES ACTIFS	132
NOTE - 18.	CAPITAUX PROPRES	132
18.1	Capital social	132

18.2	Evolution du nombre d'actions en circulation	133
18.3	Titres donnant accès à de nouvelles actions	133
18.4	Actions propres et d'autocontrôle	133
18.5	Variations de juste valeur (part du Groupe)	134
18.6	Autres informations sur les réserves consolidées	135
NOTE - 19.	PROVISIONS	135
NOTE - 20.	PASSIFS FINANCIERS	139
20.1	Dettes financières	139
20.2	Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	139
20.3	Autres passifs financiers	140
NOTE - 21.	ENDETTEMENT FINANCIER NET	140
21.1	Gestion de la trésorerie	141
21.2	Ratio d'endettement	141
21.3	Endettement financier par secteur d'activité	141
21.4	Endettement financier net par nature	142
21.4.1	Dettes financières par échéance	143
21.4.2	Dettes financières par devises	145
21.4.3	Dettes financières par type de taux	145
21.4.4	Valeur de marché des dettes financières	146
21.5	Engagements liés aux financements	146
NOTE - 22.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE	147
22.1	Risque de change et risques de taux d'intérêt	147
22.2	Dérivés sur instruments de capitaux propres n'ayant pas de cours coté	152
22.3	Risque matières premières	152
22.3.1	Opérations de couverture	154
22.3.2	Activités de négoce	159
22.3.3	Autres instruments financiers dérivés sur matières premières	161
22.3.4	Risque de contrepartie	161
22.3.5	Méthode de calcul de la juste valeur des dérivés sur matières premières	163
22.3.6	Passifs éventuels liés aux instruments dérivés sur matières premières	163
NOTE - 23.	AUTRES PASSIFS	164
NOTE - 24.	FLUX DE TRESORERIE	164
24.1	Rapprochement avec la charge d'impôt au compte de résultat	163

24.2	Rapprochement avec le résultat financier au compte de résultat	164
NOTE - 25.	STOCK OPTIONS ET AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES	165
25.1	Politique d'attribution	165
25.2	Historique des plans de stock-options en vigueur	166
25.3	Juste valeur des plans de stock-options en vigueur	168
25.4	Augmentation de capital réservée aux salariés	169
NOTE - 26.	LITIGES	170
NOTE - 27.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	174
27.1.1	Offre Publique Mixte sur Electrabel	174
27.1.2	Augmentation de capital	174
27.1.3	Cession de créance	174
NOTE - 28.	LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2005	175

NOTE - 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Conformément à la recommandation du CESR⁶ de décembre 2003, les états financiers intermédiaires au 30 juin 2005 sont établis selon les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IAS/IFRS adoptées dans l'Union européenne et en ce qui concerne les concessions les méthodes spécifiques décrites ci-après. Selon l'option offerte par cette recommandation, le Groupe a choisi de suivre les règles de présentation et d'information applicables aux états financiers intermédiaires telles que définies par l'article 221-5 du règlement général de l'AMF⁷ et donc de ne pas appliquer les dispositions de la norme IAS 34. En conséquence, les informations financières fournies dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2005 comprennent :

- Un bilan au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004
- Un compte de résultat au 30 juin 2005, au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2004
- Un tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004
- Un tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004
- Les notes annexes aux comptes jugées les plus appropriées

Ceux-ci comprennent également, conformément à IFRS 1, un ensemble d'informations spécifiques sur les incidences du passage aux IFRS. Ces informations sont présentées dans la note 2 « Impact de la transition aux IFRS ».

⁶ Committee of European Securities Regulators (Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières)

⁷ Autorité des Marchés Financiers

Il est rappelé par ailleurs que le Groupe a décidé, conformément à l'option offerte par IFRS 1, d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1er janvier 2005. Les données comparatives au 30 juin et au 31 décembre 2004 ne comprennent donc pas les incidences de ces deux normes.

De plus les états financiers présentés dans ce document n'intègrent pas les éventuels impacts relatifs :

- aux normes et interprétations publiées à fin juin 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 ;

En particulier, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation au 1er janvier 2005 l'interprétation IFRIC 4 « Determining whether an arrangement contains a lease ». Cette interprétation est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 mais peut sur option être appliquée de façon anticipée.

- aux projets d'interprétation de l'IFRIC⁸ sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions dont la publication pourrait intervenir au cours du second semestre 2005. Dans l'attente de la publication des interprétations et de l'analyse en regard de ses contrats de concession, le Groupe a maintenu, à ce stade, le traitement comptable applicable en normes françaises aux actifs et passifs ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux concessions et tels que décrits dans les notes annexes 1.E, 1.O et 1.P aux comptes consolidés à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement au concédant (cf paragraphe 1.P). Pour rappel, dans le Groupe, les traitements comptables spécifiques aux concessions concernent essentiellement :
 - les provisions pour renouvellement et grosses réparations,
 - l'amortissement des biens de la concession (amortissement de caducité) remis gratuitement au concédant à la fin du contrat.

Le Groupe pourrait donc être amené lors de la publication de ses premiers comptes annuels IFRS à modifier son bilan d'ouverture et ses comptes comparatifs afin notamment d'intégrer les dispositions relatives aux concessions et le cas échéant les nouvelles interprétations qui pourraient être publiées d'ici la fin de l'année 2005.

2. Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

3.

⁸ International Financial Reporting Interpretation Committee

Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation du résultat à l'avancement de contrats de construction comme indiqué en note 1.K, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles comme indiqué en note 1-F, l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, les provisions pour démantèlement des installations et les provisions pour litiges (cf note 1.O) ainsi que les engagements de retraite et assimilés (cf. note 1-O) et les instruments financiers (cf. note 1-R).

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. C'est le cas, en particulier lors de l'application de la norme IAS 39 pour les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz.

A. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence :

- Les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «Part dans le résultat des entreprises associées» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Les Fonds Communs de Créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence est présentée en Note 28.

En application de la norme IFRS 5, les actifs et les passifs des activités abandonnées du Groupe sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif et le résultat de ces activités ainsi que les plus ou moins-values de cessions éventuelles sont présentés séparément au compte de résultat.

B. METHODES DE CONVERSION

1. Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro (€), qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société mère.

2. Monnaie de fonctionnement

La monnaie de fonctionnement d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie de fonctionnement correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie de fonctionnement différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

3. Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'Euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture

Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

4. Traduction des opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. A chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères évalués selon la méthode du coût sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux définis dans la note 1.R. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en monnaie étrangère sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Les montants enregistrés en situation nette sont repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes ou de la cession de l'investissement concerné.

5. Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004.

C. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 selon IFRS 3. Par ailleurs, en l'absence de dispositions spécifiques d'IFRS 1 et d'IFRS 3, le Groupe a également retenu cette option pour les prises de participation complémentaires après la prise de contrôle. En conséquence, le traitement des goodwill imputés sur les capitaux propres à l'occasion d'acquisitions de

titres financées par augmentations de capital antérieures au 1er janvier 2000, a été maintenu dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

D. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1. Goodwills

1.1 Détermination des goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe détermine un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs/passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date d'échange. Pour la part d'intérêt déjà détenue ainsi que pour les éventuels intérêts minoritaires, la différence entre cette juste valeur des actifs et passifs et leur valeur comptable avant acquisition constitue une réévaluation et est par conséquent comptabilisée en capitaux propres.

S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires réalisées depuis le 1^{er} janvier 2004 et en l'absence de dispositions normatives spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a maintenu le traitement comptable retenu selon les normes françaises. Ainsi, en cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, aucune réévaluation complémentaire des actifs et passifs identifiables n'est enregistrée. Le goodwill correspond dès lors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise.

Dans le cas où la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût du regroupement d'entreprises, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

1.2 Evaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de dépréciation sont présentées dans le paragraphe 1-F « Examen de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles.

2. Autres immobilisations incorporelles

2.1 Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif du bilan sont peu significatifs.

2.2 Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les immobilisations incorporelles comprennent:

- Les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- Les portefeuilles clients acquis lors d'un regroupement d'entreprise,
- Les droits à capacité sur des centrales ; le Groupe a participé au financement de la construction de certaines centrales nucléaires opérées par des tiers et a reçu en contrepartie des droits d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

Principales durées d'amortissement	Minimum	Maximum
Droits de concession : - Eau	7	25
- Infrastructures	10	65
Portefeuilles clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Les droits de tirage d'eau de surface et souterraine dont l'attribution n'est assortie d'aucune limitation de durée et dont la durée d'utilité est donc indéfinie, ne font pas l'objet d'un amortissement.

2.3 Tests de pertes de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Ces immobilisations incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations incorporelles concernées. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Les modalités de ces tests sont décrites au paragraphe 1.F.

E. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont incorporés dans le coût de l'immobilisation corporelle.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application de la norme IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de démantèlement et de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de démanteler ou de restaurer le site. Une provision est dès lors constatée en contrepartie de « l'actif » de démantèlement.

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle les immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

2. Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées normales d'utilité suivantes :

Principales durées d'amortissement (années)	Minimum	Maximum
Installations techniques :		
-Energie Production –Transport	5	50
Installation – Maintenance	3	10
-Environnement	2	70
Constructions	5	70
Matériel de transport	3	10
Autres immobilisations corporelles	2	33

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minimum concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maximum s'appliquent aux réseaux d'infrastructures. Conformément à la loi du 31 janvier 2003 adoptée par la Chambre des Représentants de Belgique, relative à « la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité », les centrales nucléaires sont amorties sur 40 ans de manière prospective depuis l'exercice 2003.

3. Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Ces immobilisations corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations corporelles concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les modalités de ces tests sont décrites au paragraphe 1.F.

4. Immobilisations du domaine concédé

Dans le cadre des activités de concession, seules les immobilisations acquises et financées par le Groupe sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Celles-ci deviennent propriété du concédant à l'issue du contrat de concession et leur amortissement, porté au compte de résultat, est calculé sur la plus courte des deux périodes entre leur durée d'utilité estimée et la durée du contrat restant à courir.

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans la note 1-P.

F. EXAMEN DE LA VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs comptables et valeurs recouvrables de chacune des UGT.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- a. des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
- b. des taux de croissance du chiffre d'affaires hors inflation n'excédant pas 2% et des valeurs terminales en phase avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

G. CONTRATS DE LOCATION

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux critères examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

H. STOCKS

Les stocks de matières premières et les stocks de marchandises détenus en vue de leur revente sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Le combustible nucléaire acquis est consommé dans le cadre du processus de production d'électricité sur plusieurs années. La consommation de ce stock de combustible nucléaire est constatée au prorata des estimations de quantité d'électricité produite par unité de combustible.

I. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et comptes rattachés et les titres de placement de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IAS 39, adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004, à l'exception de certaines dispositions qui ne sont pas d'application pour le Groupe Suez.

Les actifs financiers sont ventilés entre actifs non courant et courant au bilan.

1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant qu'équivalent de trésorerie ou titre de placement de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash flows futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en

résultat sur la ligne « dépréciations d'actifs ». Les éventuelles reprises de perte de valeur sont comptabilisées par résultat pour les titres de dette (obligations).

2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Par ailleurs, une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque la valeur recouvrable du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

3. Instruments financiers dérivés

Cette rubrique comprend les instruments dérivés dont les principes d'évaluation et de comptabilisation sont décrits dans la note 1.R.

4. Créances clients et comptes rattachés

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique (cf note 1.K)

Le Groupe n'est pas exposé aux risques de concentration de crédit compte tenu de la diversité de ses activités, de ses clients et de leur localisation géographique.

5. Titres de placement de trésorerie

Il s'agit de titres détenus à des fins de transaction ne satisfaisant pas aux critères d'équivalent de trésorerie (cf note 1.L). Ces titres de placement sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

J. DROIT A REMBOURSEMENT

Les actifs de couverture de certains engagements de retraites et assimilés ne correspondent pas à un actif de régime au sens de la norme IAS 19 et sont comptabilisés et évalués comme des droits à remboursement. La nature de ces

actifs est décrite en note 1.O. Ces actifs sont ventilés en courant et non courant de manière symétrique aux engagements de retraites correspondants et sont repris dans la rubrique « Autres actifs » du bilan.

K. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les activités d'ingénierie, de constructions et d'installations de Suez Energie Services ainsi que les activités d'ingénierie de Degrémont chez Suez Environnement entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Conformément à cette norme le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la note 1.S « Chiffre d'affaires », pour déterminer le chiffre d'affaires et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » (sur la ligne « Créances clients et comptes rattachés » du bilan). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » (sur la ligne « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan).

L. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'une valeur mobilière puisse être considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit, en plus de présenter une maturité inférieure à 3 mois, être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumise à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

M. TITRES D'AUTOCONTROLE

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

N. PLANS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant un modèle de valorisation binomial. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1er janvier 2005, sont comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas évalués et restent non comptabilisés.

O. PROVISIONS

1. Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif du bilan en « Autres actifs » courants ou non courants (cf note 1.J).

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a choisi de maintenir la méthode dite du « corridor » : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs de couverture sont présentés en résultat financier.

Les obligations relatives au personnel de distribution d'Electrabel sont couvertes par un droit à remboursement sur les intercommunales. Les intercommunales n'ont pas de personnel propre et Electrabel met à disposition ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière des réseaux. L'ensemble des coûts de personnel (y compris les dépenses liées à la retraite des agents) affectés à ces activités est facturé par Electrabel aux intercommunales sur la base des charges effectivement payées. L'engagement d'Electrabel envers ce personnel est comptabilisé au passif du bilan (au sein des provisions pour retraite) en contrepartie d'un droit à remboursement sur les intercommunales du même montant comptabilisé à l'actif en « Autres actifs » courant et non courant (cf note 1.J).

De la même manière selon IAS 19, les polices d'assurance contractées avec les parties liées pour couvrir les engagements de retraite et assimilés sont présentées à l'actif du bilan en tant que droits à remboursement.

En application de la norme IAS 19, ces droits à remboursement sont comptabilisés et évalués selon les mêmes principes que les actifs de régime.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004.

2. Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, les provisions pour démantèlement des installations et les provisions pour reconstitution de site. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de démanteler ou restaurer un site le Groupe comptabilise une provision pour démantèlement ou reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour démantèlement est un « actif de démantèlement » qui est inclus dans la valeur comptable de l'actif concerné (cf note 1.E). Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance du démantèlement, ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant.

Dans l'attente de la publication des interprétations de l'IFRIC sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions, le Groupe a maintenu le traitement comptable applicable en normes françaises aux engagements de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires (cf note 1.P).

3. Classification courant/non courant

Les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

P. COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

Dans l'attente de la publication des interprétations de l'IFRIC sur le traitement comptable des activités entrant dans le champ des concessions, le Groupe a maintenu le traitement comptable applicable en normes françaises, à l'exception des immobilisations remises gratuitement par le concédant à l'origine des contrats (comptabilisées pour un montant identique à l'actif et au passif en normes françaises) qui ont été éliminées par contrepartie du passif.

Les comptes spécifiques des concessions comprennent:

- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

Q. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés au bilan entre passifs non courant et courant. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers que le Groupe prévoit de régler dans les 12 mois;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Par exception à ce principe général, les financements à court terme dont l'échéance est inférieure à 12 mois après la date de clôture de l'exercice, mais pour lesquels le Groupe a l'intention d'utiliser les autorisations de refinancement disponibles à cette date sur un horizon dépassant les 12 mois sont classés en non courant.

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39, adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004, à l'exception de certaines dispositions qui ne sont pas d'application pour le Groupe.

1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes d'émission, primes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en déduction de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en

compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Au cas particulier des instruments de dettes structurées sans composante capitaux propres, et en conformité avec les dispositions IAS 39, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit "incorporé". La définition de cette notion ainsi que les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être séparés en comptabilité sont précisées en note 1-R. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante dérivé incorporé, à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante passif financier déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant.

2.Instruments financiers dérivés

Cette rubrique comprend les instruments dérivés dont les principes d'évaluation et de comptabilisation sont décrits dans la note 1.R.

3.Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les montants dus aux clients au titre des contrats de constructions sont repris dans cette rubrique (cf note 1.K)

4.Autres passifs financiers

Ce poste reprend les engagements de décaissement liés à l'acquisition de titres de sociétés consolidées.

R. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, change et matières premières. Ces stratégies de gestion des risques

financiers ainsi que les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentées en note 22 « Instruments financiers et exposition aux risques de marché ».

1. Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats couverts par le champ d'application de la norme IAS39, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif, et enfin qui prévoient un règlement à une date future.

Le périmètre des instruments financiers dérivés couvre ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés ainsi que certains engagements fermes ou optionnels d'achat ou vente d'actifs non financiers donnant lieu à livraison physique du sous-jacent.

Concernant ces derniers et plus particulièrement les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz naturel, le Groupe conduit systématiquement une analyse visant à déterminer si le contrat a été négocié dans le cadre de ses activités dites « normales », et doit ainsi être exclu du champ d'application de la norme IAS39. Cette analyse consiste en premier lieu à démontrer que le contrat est mis en place et continue à être détenu afin de donner lieu à un achat ou une vente avec livraison physique, pour des volumes destinés à être utilisés ou vendus par le Groupe selon une échéance raisonnable, dans le cadre de son exploitation. En complément, il est démontré que :

- Le Groupe n'a pas de pratique de règlement net au titre de contrats de même nature. En particulier, les opérations d'achat ou vente à terme avec livraison physique réalisées dans un strict but d'équilibrage en volumes des balances d'énergie du Groupe ne sont pas considérées par le Groupe comme constitutives d'une pratique de règlement net.
- Le contrat n'est pas négocié dans le cadre d'arbitrages de nature financière.
- Ces contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options. En particulier, dans le cas des ventes d'électricité offrant à la contrepartie une flexibilité sur les volumes vendus, le Groupe opère la distinction entre les contrats de vente assimilables à des ventes de capacités – considérés comme entrant dans le cadre de l'activité usuelle du Groupe - et les contrats de vente assimilables à des ventes d'options financières, qui seront comptabilisés comme des instruments financiers dérivés.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Au regard des contrats détenus par le Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou optionalités de nature à affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, du cours d'une devise étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat. De telles clauses constituent des dérivés incorporés.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat,
- que séparé du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur), et que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat. Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

3. Instruments dérivés de couverture : Comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif
 - couverture de flux de trésorerie,
 - couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère
- *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- *Couverture de flux de trésorerie*

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits au bilan, ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel

pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures - pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultats.

- *Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère*

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan en courant pour les instruments de couverture dont le sous-jacent est classé en courant, en non courant pour les autres.

4. Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation.

Les instruments financiers dérivés comme les instruments dérivés dits « incorporés » non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés conclus par le Groupe dans le cadre de son activité de négoce d'Énergie pour compte propre et pour le compte de sa clientèle.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique « MtM sur

instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Dans le cas particulier de l'activité de négoce pour compte propre et pour le compte de sa clientèle, les résultats réalisés et latents sont présentés en net après compensation des achats et des ventes sur la ligne « chiffre d'affaires ».

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés au bilan en courant pour les instruments de négoce pour compte propre sur matières premières et pour les dérivés à échéance à moins de 12 mois, et en non courant pour les autres.

Les actifs et passifs financiers représentatifs de la valeur comptable d'instruments financiers dérivés négociés avec une même contrepartie ne sont présentés au bilan sur une base nette que si le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de procéder à un règlement net ou de réaliser simultanément l'actif et le passif concernés

Engagements d'achats d'intérêts minoritaires

En application des normes IAS 27, les engagements d'achats d'intérêts minoritaires pris par le Groupe sont comptabilisés en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en goodwill.

Les montants futurs à décaisser au titre de ces engagements sont actualisés.

S. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes:

- Vente, transport et distribution d'électricité et de gaz
- Eau et propreté
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services
- Autres prestations

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1. Vente, transport et distribution d'électricité et de gaz

Les revenus comprennent essentiellement la vente d'électricité et de gaz, les redevances de transport et de distribution liées ainsi que différentes prestations comme la maintenance des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ou les ventes de chaleur.

Les revenus sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme acquis suite à la formalisation d'un contrat avec la contrepartie.

Les clients résidentiels libéralisés faisant l'objet d'un relevé de consommation annuel, l'énergie livrée non relevée à la clôture de l'exercice est évaluée sur base d'historiques et de statistiques de consommation ainsi que d'estimation des prix de vente.

Dans le cadre de certains contrats de vente d'énergie à long terme, le Groupe peut percevoir une composante fixée indépendamment des volumes, dont le montant évolue sur la durée du contrat. En application notamment de la norme IAS 18, le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est étalé de manière linéaire, la juste valeur des services rendus n'étant pas, en substance, différente d'une période à l'autre.

Les opérations de négoce d'énergie pour compte propre et pour compte de la clientèle sont présentées en net, après compensation des achats et des ventes, sur la ligne « chiffre d'affaires ». En application des normes IAS 18 et IAS 1, les résultats réalisés au titre des activités de négoce à caractère opérationnel (« ventes en gros » ou « arbitrage ») liées aux actifs et visant à optimiser tant le parc de production que les portefeuilles de contrats d'achats de combustibles et de ventes d'énergie sont présentés en net en chiffre d'affaires dès lors que les contrats de vente concernés pourraient être compensés par des achats similaires ou si les contrats de vente participent à des stratégies d'échanges. Dans les autres cas, les activités de négoce à caractère opérationnel sont présentées en brut sur les lignes « chiffres d'affaires » et « achats de matières »

2. Eau et propreté

- *Eau :*

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. L'eau livrée non relevée à la clôture de l'exercice est évaluée au prix de vente.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit incluse dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

- *Propreté* :

Les revenus liés à la collecte des déchets sont constatés, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur. Certaines factures relatives à des contrats municipaux de taille modeste dépendent encore du nombre d'habitants collectés.

La part relative à l'enfouissement des déchets est reconnue en fonction du tonnage mis en décharge.

Les revenus des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente d'énergie - électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

3. Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service

Le chiffre d'affaires des contrats d'ingénierie, de construction et de prestations de service est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans la norme IAS 11, comme décrit en note I.K. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement.

4. Autres prestations

Les intercommunales n'ont pas de personnel propre. Conformément aux statuts, Electrabel leur apporte notamment « la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière de l'intercommunale... ». Tous les travaux, fournitures et services requis pour les besoins de l'intercommunale sont donc, sauf recours aux tiers dûment justifié et autorisé, exécutés par Electrabel et son personnel, toutes les dépenses étant facturées aux intercommunales. Ainsi, les traitements et salaires refacturés par Electrabel comprennent toutes les charges, effectivement payées en faveur du personnel affecté, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'intercommunale.

T. TRAITEMENT COMPTABLE DES QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de règle IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

Les droits à polluer constituent des immobilisations incorporelles. Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du coût d'acquisition pour les quotas déjà acquis et du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

En cas de prévision d'excédent de quotas à la fin de l'exercice, aucun actif n'est comptabilisé. Le produit est reconnu lors de la réalisation de la vente de cet excédent.

U. IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par exception à ce principe, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale.

V. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Toutes les données par action, fournies dans le tableau des chiffres clés ou au pied du compte de résultat, sont calculées sur la base de ce nombre moyen d'actions détaillé en note 11.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises, etc.). Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est également détaillé en note 11.

W. EXISTENCE DE COMPTES RECONCILIES EN US GAAP

Dans le cadre de son programme ADR, Suez enregistre chaque année aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) un rapport 20-F incluant une réconciliation du résultat net part du Groupe et des capitaux propres part du Groupe aux normes américaines.

A partir de sa date d'enregistrement, intervenant au plus tard le 30 juin, le rapport 20-F est disponible au siège de la société et sur son site internet, www.suez.com.

NOTE – 2. IMPACTS DE LA TRANSITION AUX IFRS

2.1 Contexte

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les premiers comptes annuels complets publiés par le Groupe selon ce nouveau référentiel comptable seront ceux de l'exercice 2005, présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 que le Groupe a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2005.

Conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe Suez a déjà publié, lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2005, une information financière 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant, à titre d'information préliminaire, l'impact chiffré du passage aux normes IAS/IFRS sur les états financiers de l'année 2004. Ce document présente en détail les principes et options retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués par le Groupe ainsi que les rapprochements chiffrés suivants entre comptes en normes françaises et comptes en normes IAS/IFRS :

- le rapprochement au 1^{er} janvier 2004 entre le bilan résumé en normes françaises et le bilan résumé préliminaire en normes IAS/IFRS,
- le rapprochement au 31 décembre 2004 entre le bilan résumé en normes françaises et le bilan résumé préliminaire en normes IAS/IFRS,
- le rapprochement entre les capitaux propres en normes françaises et les capitaux propres en normes IAS/IFRS au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004,
- le rapprochement entre le compte de résultat résumé de l'exercice 2004 en normes françaises et le compte de résultat résumé préliminaire en normes IAS/IFRS,
- le rapprochement entre le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004 en normes françaises et le tableau de flux préliminaire en normes IAS/IFRS.

La présente note annexe a pour objectif de compléter les informations sur les impacts de la transition aux IFRS déjà publiées en présentant :

- l'impact chiffré du passage aux normes IAS/IFRS sur les comptes comparatifs au 30 juin 2004 :
 - le rapprochement entre le compte de résultat résumé au 30 juin 2004 en normes françaises et le compte de résultat résumé en normes IAS/IFRS
 - le rapprochement entre les capitaux propres en normes françaises et les capitaux propres en normes IAS/IFRS au 30 juin 2004
- les incidences de l'adoption de IAS 32 et IAS 39 sur le bilan et les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

Les options prévues par la norme IFRS 1 retenues par le Groupe dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1er janvier 2004 sont décrites dans la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation.

2.2 Impacts de la transition aux IFRS sur les comptes comparatifs au 30 juin 2004

2.2.1 Tableau de rapprochement entre les capitaux propres en normes françaises au 30 juin 2004 et les capitaux propres en normes IAS/IFRS au 30 juin 2004

En millions d'euros	Capitaux Propres Part du Groupe						Minoritaires			Capitaux Propres 100%		
	1er janvier 2004	Résultat exercice	Ecarts de conversion	Autres	30 juin 2004	31 déc. 2004 (pour mémoire)	1er janvier 2004	30 juin 2004	31 déc. 2004 (pour mémoire)	1er janvier 2004	30 juin 2004	31 déc. 2004 (pour mémoire)
Capitaux Propres Normes françaises	6 896	1 309	17	-777	7 445	7 923	4 847	4 874	4 770	11 743	12 319	12 693
Engagements de retraite – écarts actuariels non reconnus	-293	7	-4	-20	-310	-297	-15	-27	-23	-308	-337	-320
Ecarts d'acquisition, dont :	179	93	10	1	283	194	-18	6	23	162	289	218
<i>Extourne des amortissements d'écarts d'acquisition</i>		124			124	237		15	31		139	269
<i>Ecarts d'acquisitions négatifs</i>	300	-30		1	271	81	0	0	0	300	271	81
<i>Ecarts d'acquisition dans la devise de l'entité acquise</i>	-121	-1	10		-112	-124	-16	-9	-6	-137	-121	-130
Immobilisations corporelles	560	-24	2	-1	537	492	557	516	537	1 117	1 053	1 029
Impôts différés désactualisation	-139	-6	-7		-152	-138	-10	-9	-1	-149	-161	-139
Immobilisations incorporelles	-78	-2	-1		-81	-88	1	6	-4	-77	-75	-92
Reconnaissance des revenus	-139	-9	-3		-151	-152	-51	-56	-69	-190	-207	-221
Stock options		-8		8	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	7	27	27	-71	-10	-69	-17	-43	-41	-10	-53	-110
<u>Impôt différé sur ajustement</u>	<u>21</u>	<u>-20</u>	<u>2</u>	<u>43</u>	<u>46</u>	<u>56</u>	<u>-113</u>	<u>-78</u>	<u>-106</u>	<u>-92</u>	<u>-32</u>	<u>-49</u>
Total des ajustements IFRS	118	58	26	-40	162	-1	335	315	316	453	477	316
Capitaux Propres normes IFRS	7 014	1 367	43	-817	7 607	7 922	5 182	5 189	5 086	12 196	12 796	13 008

2.2.2 Tableau de rapprochement du compte de résultat au 30 juin 2004

En millions d'Euros	Résultat en normes françaises au 30 juin 2004	Re-classements	Comptes en normes françaises au format IFRS	IAS 19 Retraites et autres avantages au personnel	IFRS 3 Re-groupements d'entreprises	IAS 16 - IFRIC 1 Immobilisations Corporelles	IAS 12 Impôts Dif-férés	IAS 38 Immobilisations Incorporelles	IAS18 Recon-naissance des revenus	IFRS 2 Paie-ments sur base d'ac-tions	IFRS 5 Aban-dons d'ac-tivité	Autres	Total des im-pacts IFRS	30 juin 2004 IFRS
	(note 2.2.3)	(note 2.2.4.1)	(note 2.2.4.2)	(note 2.2.4.4)	(note 2.2.4.5)	(note 2.2.4.6)	(note 2.2.4.7)	(note 2.2.4.8)	(note 2.2.4.9)					
Chiffre d'affaires net	19 921		19 921						-1 180			-4	-1 184	18 737
Charges d'exploitation nettes	-16 823	-266	-17 089	1		40		-3	1 165	-8		19	1 214	-15 876
Dotations nettes amortissements et provisions	-1 212	132	-1 080	48	-20	-73		6				179	141	-939
RÉSULTAT OPERATIONNEL	1 886	-134	1 752	49	-20	-33		4	-15	-8		194	171	1 923
Dépréciation d'actifs		2	2			1							38	41
Restructuration		-15	-15											-15
Cessions d'actifs		826	826								-691	-47	-738	88
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 886	679	2 566	49	-20	-32		4	-15	-8	-691	185	-529	2 037
Coût de la dette	-551	-8	-559					-2					-15	-576
Autres produits et charges financiers	176	-22	154	-44		-9		-2				-106	-161	-7
RESULTAT FINANCIER	-375	-30	-405	-44		-9		-4				-121	-178	-583
RESULTAT EXCEPTIONNEL	837	-837												
Impôt sur les bénéfices	-480		-480				-40						-2	-522
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	73	188	261	1		-1	-7					2	-5	256
RÉSULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES														1 188
Amortissement des écarts d'acquisitions	-130		-130		130								130	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées											691		691	691
RÉSULTAT NET TOTAL	1 812		1 812	6	110	-42	-47		-15	-8		64	67	1 879
Intérêts minoritaires	503		503	-1	17	-19	-21	2	-5			36	9	512
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 309		1 309	7	93	-24	-26	-2	-9	-8		27	58	1 367

2.2.3 Principaux reclassements effectués sur le compte de résultat

Pour mémoire, les reclassements effectués sur le compte de résultat sont détaillés dans la brochure « Transition aux normes IFRS – exercice 2004 ».

2.2.3.1 Résultat exceptionnel

En application de la norme IAS 1, le Groupe reclasse en résultat des activités ordinaires et/ou en résultat financier les produits et charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel. Le Groupe présente toutefois sur des lignes distinctes les charges et produits relatifs aux restructurations, aux cessions d'actifs et aux dépréciations d'actifs.

En millions d'euros	Résultat au 30 juin 2004 à 100%
Résultat exceptionnel normes françaises	837
Reclassement en IFRS :	
Résultat opérationnel	54
Dépréciations d'actifs	2
Restructurations	-15
Cessions d'actifs	826
Résultat financier	-30
Total	837

Les éléments du résultat exceptionnel en normes françaises présentés dans le résultat opérationnel IFRS (soit € 54 millions) comprennent essentiellement la reprise de provision constatée suite à l'externalisation de l'engagement de retraite de Lydec à hauteur de € 77 millions.

2.2.3.2 Résultat des sociétés mises en équivalence

Comme indiqué dans l'annexe 1.G de l'annexe aux comptes consolidés 2004, la quote-part d'Electrabel dans le résultat courant avant impôt des Intercommunales belges est présentée dans les comptes français dans les produits d'exploitation en "Résultat des intercommunales et opérations en commun" pour un montant de € 188 millions. En application de la norme IAS 28, cette quote-part est déduite du résultat opérationnel et est présentée dans le compte de résultat IFRS sur la ligne 'Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence', en dessous du résultat des activités ordinaires.

2.2.3.3 Autres produits d'exploitation

Dans les comptes en normes françaises, les autres produits d'exploitation comprenaient essentiellement la production immobilisée, les transferts de charges, les produits de cessions d'actifs et des produits de gestion courante. En IFRS, ces produits sont présentés en déduction des charges d'exploitation.

2.2.3.4 Autres reclassements

Les autres reclassements effectués en application des normes IFRS sont décrits dans les notes ci-après, il s'agit :

- Du classement en résultat financier de la charge d'intérêt sur les engagements de retraites et assimilés, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture (cf. paragraphe 2.2.4.1)
- De la présentation du chiffre d'affaires relatif à certaines opérations de négoce d'énergie et aux produits perçus pour compte de tiers dans l'environnement (cf. paragraphe 2.2.4.7)
- De l'identification sur une ligne spécifique du compte de résultat du résultat des activités abandonnées (cf. paragraphe 2.2.4.9)
- Du classement en résultat financier de la charge de désactualisation des provisions pour risques et charges à long terme (cf. paragraphe 2.2.4.10).

2.2.4 Différences entre les principes comptables antérieurement appliqués par le Groupe (normes françaises) et les normes IAS/IFRS

Tous les impacts sur les capitaux propres chiffrés ci-après sont présentés en part du Groupe avant impôts (sauf précisions contraires).

Les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004, ainsi que sur les résultats au 31 décembre 2004, ont été décrits dans la brochure « Transition aux normes IFRS – exercice 2004 ».

2.2.4.1 Retraites et autres avantages du personnel (IAS 19)

Comme indiqué en note 1, le Groupe a opté pour la comptabilisation de la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes en normes françaises au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a choisi de maintenir la méthode dite du « corridor » telle qu'elle est appliquée dans les comptes français. Cette méthode consiste à ne reconnaître les gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite et assimilés que lorsqu'ils excèdent 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture. Ainsi, la fraction excédant 10% est alors étalée en résultat sur la durée d'activité résiduelle du personnel concerné.

Au 30 juin 2004, l'impact du retraitement lié aux pertes et gains actuariels s'élève à +€ 7 millions sur le résultat net part du groupe.

D'autre part, le Groupe a choisi de présenter en résultat financier les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs de couverture. Ce reclassement est

sans impact sur les capitaux propres, il se traduit par une augmentation de la charge financière de € 44 millions au 30 juin 2004 et une diminution pour le même montant des dotations nettes aux amortissements et provisions du résultat opérationnel.

2.2.4.2 Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

La norme IFRS 3 prévoit que l'excédent de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition, soit reconnu immédiatement en produit dans le compte de résultat. En application de cette norme, les écarts d'acquisitions négatifs comptabilisés dans le bilan en normes françaises ont été éliminés par contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les incidences sur le résultat net part du Groupe et sur les capitaux propres au 30 juin 2004 s'élèvent respectivement à -€ 30 millions et + € 271 millions.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet d'un test au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. L'amortissement constaté en normes françaises sur le premier semestre 2004 a donc été extourné, soit un impact de € 124 millions sur le résultat net part du Groupe et sur les capitaux propres part du Groupe au 30 juin 2004.

2.2.4.3 Effets des variations des cours des monnaies étrangères

Comme indiqué dans la note 1, le Groupe a opté pour le reclassement des écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes de filiales étrangères cumulés au 1^{er} janvier 2004 en « réserves consolidées ». L'application de cette option est sans incidence sur les capitaux propres du Groupe et sans incidence significative sur le résultat du premier semestre 2004.

Conformément à la norme IAS 21, les écarts d'acquisition sont désormais exprimés dans la devise de l'entité acquise. Ce retraitement a été réalisé de façon rétrospective. L'impact de l'application de ce retraitement sur les capitaux propres IFRS s'élève à - € 112 millions au 30 juin 2004, et à - € 1 million sur le résultat net part du Groupe.

2.2.4.4 Immobilisations corporelles (IAS 16-IFRIC 1, IAS 23, IAS 37, IAS 20)

En millions d'euros / part du groupe	Impact total	Approche par composants	Provisions pour grosses réparations	Obligations démantèlement	Amortiss. Centrales nucléaires
TOTAL CAPITAUX PROPRES 01/01/2004	560	62	247	-76	328
VARIATIONS 2004	-23	-1	37	-47	-11
dont résultat part du groupe	-24	-25	7	4	-10
dont autres variations	1	24	30	-52	-1
TOTAL CAPITAUX PROPRES 30/06/2004	537	61	284	-123	317

▪ Approche par composants

L'application du principe IFRS de l'approche par composants prévoit :

- A. l'utilisation de durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé (dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte). Les retraitements IFRS correspondants ont été déterminés de façon rétrospective entre la date d'entrée de l'immobilisation dans le bilan du Groupe et le 31 décembre 2003.
- B. l'identification et la comptabilisation séparée (dans la valeur initiale de l'actif correspondant) d'un composant « grandes visites/révisions majeures » au titre des dépenses de gros entretiens entrant dans le cadre de plans pluriannuels de maintenance. Ce composant est amorti linéairement sur sa durée d'utilité propre (i.e. sur la période s'étendant jusqu'à la prochaine révision). Lors de la survenance de ces travaux de gros entretiens, les dépenses afférentes sont capitalisées et amorties jusqu'à la prochaine « grande visite / révision majeure ». Le retraitement IFRS correspondant est déterminé de façon rétrospective entre la date d'entrée de l'immobilisation correspondante dans le bilan du Groupe et le 31 décembre 2003.

L'impact de cet ajustement sur les capitaux propres part du groupe s'élève à + € 61 millions au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe est de -€ 25 millions.

▪ Provisions pour grosses réparations

En contrepartie de l'application de l'approche par composants, les provisions pour maintenance et grosses réparations, qui étaient destinées à couvrir ces dépenses de gros entretien en normes françaises, ne sont plus autorisées dans le référentiel IFRS (du fait notamment de l'identification de composants « gros entretiens » à l'actif). Ces provisions ont donc été éliminées, l'impact sur les capitaux propres part du groupe de cet ajustement s'élève à + € 284 millions au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe est de + € 7 millions.

- Obligations de démantèlement

En application de la norme IAS 16, le coût de l'actif doit comprendre, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de démantèlement et de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de démanteler ou de restaurer le site. Une provision pour risques et charges est dès lors constatée en contrepartie de « l'actif » de démantèlement.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption prévue par IFRIC 1 dans le cadre de la première adoption des IFRS. En application de cette exemption :

- la provision est évaluée à la date de transition conformément à la norme IAS 37, c'est-à-dire en tenant compte des hypothèses de flux de trésorerie et de taux d'actualisation courant à cette date ;
- le montant brut de l'actif de démantèlement est déterminé en actualisant à la date de mise en service de l'immobilisation le montant de la provision en utilisant la moyenne des taux d'actualisation de la période entre la date de mise en service et la date de transition aux IFRS;
- l'amortissement cumulé de l'actif de démantèlement a été calculé de manière rétrospective sur la base de l'estimation de la durée d'utilité de l'actif à la date de transition.

Les obligations de démantèlement concernent essentiellement les centrales nucléaires.

L'impact de cet ajustement, essentiellement lié à la différence entre le taux d'actualisation historique et le taux d'actualisation courant au 1er janvier 2004, se traduit par un impact sur les capitaux propres de -€ 123 millions appliqué aux provisions de démantèlement au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe est de + € 4 millions.

- Amortissements des centrales nucléaires

La norme IAS 16 prévoit que la date de départ des amortissements des immobilisations corporelles correspond à la date à laquelle ces actifs sont prêts à être utilisés.

Le Groupe amortissait les centrales nucléaires en fonction de l'avancement de la construction de la centrale. Ce traitement historique était appliqué pour les centrales nucléaires belges (la mise en service industrielle de la dernière centrale nucléaire est intervenue en 1985) et découlait des recommandations de la Commission de Contrôle de l'Electricité et du Gaz pour l'élaboration des tarifs.

Le retraitement IFRS correspondant a été déterminé de façon rétrospective. Cet ajustement se traduit par un impact positif de + € 317 millions sur les capitaux propres au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe s'élève à - € 10 millions.

2.2.4.5 Impôts différés (IAS 12)

La norme IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés. Cet ajustement se traduit par un impact de - €152 millions sur les capitaux propres au 30 juin 2004 et de - € 6 millions sur le résultat net part du groupe.

L'effet impôts différés sur les retraitements IFRS s'élève à + € 46 millions sur les capitaux propres au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part de groupe est de - € 20 millions.

2.2.4.6 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Dans le cadre de l'exploitation de contrats à long terme de concession, le Groupe a été amené à verser en début ou en cours de contrat des sommes en contrepartie des droits d'exploitation reçus. Ces droits d'exploitation ne rentrent pas dans le champ d'application des interprétations IFRIC à venir sur les concessions de service public.

En normes IFRS, les montants restant à verser sont comptabilisés pour leurs montants actualisés. Cet ajustement se traduit par un impact sur les capitaux propres de - € 81 millions au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe est de € -2 millions.

2.2.4.7 Reconnaissance du revenu (IAS 18)

Dans le cadre de certains contrats de vente d'électricité à long terme, le Groupe peut percevoir une composante fixée indépendamment des volumes, dont le montant évolue sur la durée du contrat. En application notamment de la norme IAS 18, le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est étalé de manière linéaire, la juste valeur des services rendus n'étant pas en substance, différente d'une période à l'autre. L'impact de l'application de ce retraitement sur les capitaux propres IFRS s'élève à € -151 millions au 30 juin 2004. L'impact sur le résultat net part du groupe s'élève à - € 9 millions.

Par ailleurs, l'application de IAS 18 modifie la présentation dans le compte de résultat principalement au regard de certaines transactions conclues dans le cadre des activités de négoce et des produits perçus pour le compte de tiers. En effet, dans les comptes en normes françaises, la contribution des activités de négoce à caractère opérationnel liées aux actifs et à l'optimisation du parc de production ou des portefeuilles de contrats de combustibles et de vente d'énergie est présentée en brut sur les lignes « Chiffre d'affaires » et « Achats et variation de stocks ».

En application de IAS 18 et de IAS 1, les résultats réalisés au titre de certaines de ces opérations sont présentés en net en chiffre d'affaires dès lors que les contrats de vente concernés pourraient être compensés par des achats similaires ou si les contrats de vente participent à des stratégies d'échanges. Ce changement de présentation se traduit par une diminution du chiffre d'affaires à hauteur de € -618 millions et par la réduction des charges nettes d'exploitation pour le même montant. Il est donc sans effet sur le résultat opérationnel.

Les produits perçus pour le compte de tiers relatifs à l'activité de distribution d'eau dans l'Environnement, présentés en chiffre d'affaires et dans un poste spécifique des charges d'exploitation, sont, selon le même principe, désormais présentés pour leur montant net. L'incidence de ce changement de présentation sur le chiffre d'affaires est de € -487 millions, il est sans effet sur le résultat opérationnel.

2.2.4.8 Paiements sur base d'actions (IFRS2)

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Les options sont évaluées par le Groupe à la date d'octroi en utilisant le modèle de valorisation binomial. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au 30 juin 2004, ces charges représentent € 8 millions.

2.2.4.9 Activités abandonnées

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 5 dès le 1er janvier 2004 et de ce fait de présenter, de façon séparée, les activités abandonnées. Selon cette norme, les actifs et les passifs des activités abandonnées du Groupe doivent être présentés sur une ligne distincte au bilan et le résultat de ces activités doit être présenté séparément au compte de résultat.

Dans le cadre de son désengagement de ses activités de Communication, le résultat de ce secteur a été reclassé (pour un montant de € 691 millions) au compte de résultat sur une ligne distincte « abandons d'activités ».

2.2.4.10 Autres éléments

- Incidences sur les capitaux propres (note 2.2.1)
 - En normes françaises, l'externalisation de l'engagement de retraite Lydec a été partiellement comptabilisée par fonds propres à hauteur du montant reconnu initialement lors de la première comptabilisation des engagements en 1999. En IFRS, cette reprise est effectuée intégralement par résultat pour un montant de € 57 millions net d'impôt (part du groupe). Ce retraitement explique l'essentiel des retraitements IFRS sur les autres mouvements de capitaux propres part du groupe.
- Incidences sur le compte de résultat (note 2.2.2)
 - En application de la norme IAS 37, les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme (démantèlement, retraitement des déchets nucléaires, reconstitution de sites) sont désormais présentées sur la ligne « autres produits et autres charges financiers » en IFRS alors qu'elles étaient présentées en résultat d'exploitation dans les comptes en norme française. Ce reclassement se traduit par une augmentation des charges financières de € 108 millions au 30 juin 2004 et concomitamment par une réduction du même montant sur la ligne « dotations nettes aux amortissements et aux provisions » du résultat d'exploitation.

2.3 Impacts de l'adoption de IAS 32 et IAS 39

2.3.1 Tableau de rapprochement entre le bilan IFRS au 31 décembre 2004 (avant adoption IAS 32 & 39) et le bilan en normes IFRS au 1er janvier 2005 (après adoption IAS 32 & 39)

BILAN	31 déc. 2004 IFRS publié	Reclas- sements IAS 32/39	31 déc. 2004 au format IAS 32/39	ORA Fortis et titres Fortis	Titres dispo- nibles à la vente	Instru- ments finan- ciers sur matiè- res pre- mières	Instru- ments finan- ciers relatifs à la dette	Cou- verture d'investis- sements nets en devise	Autres	1er janvier 2005
ACTIFS NON COURANTS										
Immobilisations incorporelles nettes	1 921,0	0,0	1 921,0						0,0	1 921,0
Goodwill	5 322,3	0,0	5 322,3						0,0	5 322,3
Immobilisations corporelles nettes	21 976,3	0,0	21 976,3						0,0	21 976,3
Actifs financiers	4 322,5	-4 322,5	0,0							
Titres disponibles à la vente	0,0	1 548,1	1 548,1		568,0				106,6	2 222,6
Prêts et créances au coût amorti	0,0	1 389,7	1 389,7						499,1	1 888,7
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	0,0		0,0			226,2	578,2	248,5	20,1	1 072,9
Participations dans les entreprises associées	2 938,2	0,0	2 938,2						-435,5	2 502,7
Autres actifs	295,2	1 384,7	1 679,9						-1,3	1 678,6
Impôts différés Actif	641,6	0,0	641,6						225,8	867,3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	37 417,1	0,0	37 417,1		568,0	226,2	578,2	248,5	414,6	39 452,4
ACTIFS COURANTS										
Actifs financiers	771,4	-771,4	0,0							
Titres disponibles à la vente	0,0	1 339,3	1 339,3	192,0					-106,8	1 424,5
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)	0,0		0,0	124,0		830,1	34,5		45,8	1 034,4
Prêts et créances au coût amorti	0,0	584,7	584,7						6,9	591,6
Créances clients et comptes rattachés	0,0	9 732,7	9 732,7						-0,2	9 732,5
Stocks	1 145,6	0,0	1 145,7						0,0	1 145,6
Autres actifs	13 055,7	-9 652,7	3 403,0					-341,8	-49,7	3 011,5
Titres de placements de trésorerie	0,0	412,9	412,9						0,0	420,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 556,9	-1 645,6	6 911,3						0,0	6 886,2
TOTAL ACTIFS COURANTS	23 529,6	0,0	23 529,6	316,0		830,1	16,8	-341,8	-104,0	24 246,6
TOTAL BILAN ACTIF	60 946,7	0,0	60 946,7	316,0	568,0	1 056,3	595,0	-93,3	310,6	63 699,0
Capitaux Propres Part du Groupe	7 921,8	0,0	7 921,8	2,0	528,7	-348,1	-109,5	4,0	117,7	8 116,8
<i>dont réserves recyclables</i>	0,0		0,0	192,0	528,7	-161,7	-100,7	73,5	87,6	619,3
Intérêts minoritaires	5 086,0	0,0	5 086,0	0,0	39,3	7,9	-18,4	-1,6	22,5	5 135,6
<i>dont réserves recyclables</i>	0,0		0,0		39,3	23,9	-18,4	-12,5	17,4	49,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 007,8	0,0	13 007,8	2,0	568,0	-340,2	-127,9	2,4	140,2	13 252,4
PASSIFS NON COURANTS										
Comptes spécifiques des concessions	1 449,0	0,0	1 449,0						0,0	1 449,0
Provisions	9 139,0	0,0	9 139,0					-10,5	-12,5	9 115,9
Dettes financières	16 251,3	0,0	16 251,3				457,4		0,0	16 708,7
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)						393,1	106,8	61,4	39,4	600,7
Autres passifs financiers		21,9	21,9						-0,6	21,3
Autres passifs	958,0	-21,9	936,1						-1,8	934,3
Impôts différés Passif	907,3	0,0	907,3						118,3	1 025,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	28 704,6	0,0	28 704,6			393,1	564,2	51,0	142,6	29 855,5
PASSIFS COURANTS										
Provisions	1 868,4	0,0	1 868,4					-8,3	-11,3	1 848,8
Dettes financières	4 001,5	0,0	4 001,5	79,0			134,3		-0,1	4 214,7
Instruments financiers dérivés (yc matières premières)				235,0		1 054,8	24,3		25,8	1 340,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 424,5	7 424,5						-4,9	7 419,6
Autres passifs courants	13 364,4	-7 424,5	5 939,9			-51,4		-138,3	18,3	5 768,1
TOTAL PASSIFS COURANTS	19 234,3	0,0	19 234,3	314,0		1 003,4	158,6	-146,7	27,8	20 591,1
TOTAL BILAN PASSIF	60 946,7	0,0	60 946,7	316,0	568,0	1 056,3	594,9	-93,3	310,6	63 699,0

2.3.2 Présentation des principaux reclassements

L'application des Normes IAS 32 et IAS 39 a conduit le Groupe à revoir la présentation de ses états financiers :

- Les actifs financiers non courants (€ 4 323 millions) intégraient notamment des titres de participations désormais présentés en « titres disponibles à la vente » pour € 1 548 millions, des prêts et créances rattachées à des participations désormais présentés en « prêts et créances au coût amorti » pour € 1 390 millions et des « droits à remboursements » relevant de la norme IAS 19 en matière d'évaluation (cf. note 17.1) et présentés sur la ligne « autres actifs non courants » pour € 1 385 millions.
- Les actifs financiers courants (€ 771 millions) correspondent notamment à hauteur de € 510 millions à la part courante des créances rattachées à des participations et prêts, et sont présentés sur la ligne prêts et créances au coût amorti.
- Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à la définition de « trésorerie et équivalents de trésorerie » étaient antérieurement présentées sur la ligne « Disponibilités et valeurs mobilières de placement ». Elles sont désormais présentées soit en « titres disponibles à la vente, courants » pour 1 339 millions soit en « titres de placements de trésorerie » (évalués en juste valeur) pour € 413 millions.
- Les créances clients et comptes rattachés auparavant présentés en « autres actifs courants » pour € 9 733 millions apparaissent désormais sur une ligne spécifique.
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés auparavant présentés en « autres passifs courants » pour € 7 424 millions apparaissent désormais sur une ligne spécifique.

2.3.3 Présentation des principaux retraitements

2.3.3.1 Titres Fortis et emprunt obligataire remboursable en actions Fortis

En application de la norme IAS 39, les dérivés incorporés dans l'emprunt obligataire remboursable en actions Fortis (call spread et vente à terme sur titres Fortis) ont été séparés et comptabilisés à leur juste valeur dans les postes instruments financiers actifs et passifs (respectivement € 124 millions et € 235 millions). Par ailleurs la comptabilisation de l'emprunt obligataire au coût amorti a généré un impact de € 79 millions sur le poste de dettes financières, portant l'effet sur les réserves consolidées à € -190 millions.

La comptabilisation des titres Fortis selon le traitement préconisé pour les titres disponibles à la vente (Cf. 2.3.3.2) s'est traduite par un impact favorable de € 192 millions dans les capitaux propres du groupe (réserves recyclables).

2.3.3.2 Autres titres disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39, les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le retraitement consiste à enregistrer dans les capitaux propres la différence entre la valeur de marché et la valeur des titres dans les comptes en normes françaises, nette des impôts différés le cas échéant. La comptabilisation de ces

titres dans le bilan en normes françaises à la plus faible de la valeur historique et de la valeur de marché explique l'impact positif sur les capitaux propres de € 568 millions (€ 528 millions pour la part du groupe).

2.3.3.3 Instruments dérivés de trésorerie en couverture économique de la dette

Tous les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de change et de taux relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture au sens de la norme IAS 39. Ils sont présentés au bilan sans compensation avec les effets des réévaluations des actifs et des passifs entrant dans des relations de couverture, pour des montants au passif et à l'actif de respectivement € 131 millions et € 613 millions. D'autre part, les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes entrant dans une relation de couverture de juste valeur sont réévaluées pour le montant de la juste valeur de la composante couverte.

Les effets au bilan résultent principalement :

- de relations de couverture de juste valeur sur des émissions obligataires du GIE Suez Alliance à taux fixe générant un effet de € 253 millions sur le poste « instruments financiers actif » et de € 294 millions sur la dette (y compris impact de la prise en compte du coût amorti de la dette).

- d'une dette synthétique en devise décomposée qui explique une augmentation de € 208 millions complémentaire de ces deux postes.

L'impact global sur les capitaux propres est de € -127 millions dont € -100 millions en réserves recyclables Groupe.

▪ Instruments dérivés de trésorerie – Couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, principalement composés d'instruments fixant les taux de passifs à taux variables et dans une moindre mesure d'instruments de change, ont généré un effet sur les réserves consolidées recyclables de € -100 millions.

▪ Instruments dérivés de trésorerie – Couvertures de juste valeur

Dans le cadre d'une couverture de juste valeur, les instruments dérivés de couverture comme les éléments couverts (dettes financières) sont réévalués, neutralisant ainsi l'impact de l'instrument de couverture sur les fonds propres du groupe dans le cadre du bilan d'ouverture.

▪ Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments dérivés ne répondant pas aux critères d'IAS39 génèrent un impact net non significatif tant en capitaux propres qu'au bilan.

2.3.3.4 Instruments dérivés de change – Couvertures d’actifs nets

- Les instruments dérivés de couverture d’investissement net en devise étaient déjà qualifiés de couverture antérieurement à l’application d’IAS 39 et à ce titre leur variation de valeur de marché impactait les réserves de conversion à hauteur de la composante « change » de la juste valeur. L’adoption d’IAS 39 s’est traduite par le reclassement d’un montant de € 67 millions (en part du groupe) des réserves de conversion vers le compte spécifique des capitaux propres recyclables sur couvertures d’investissement et par la comptabilisation en réserves de la composante « taux » de la juste valeur pour un montant net peu significatif.
- Les valeurs de marché de la composante change, auparavant présentées pour l’essentiel en « autres actifs » et « autres passifs » non courants figurent désormais dans les postes d’instruments dérivés non courants actifs (€ 248 millions) et passifs (€ 61 millions).

2.3.3.5 Instruments dérivés sur matières premières

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux variations de cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l’électricité, ainsi que dans le cadre de ses activités de négoce d’énergie.

Conformément aux règles édictées par IAS 39 sur les instruments financiers, les dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les dérivés sont valorisés à leur juste valeur qu’ils soient qualifiés ou non d’instruments de couverture. La variation de juste valeur des dérivés est alors enregistrée en résultat des activités ordinaires pour les dérivés de matières premières, sauf au cas particulier des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres à hauteur de la part efficace des couvertures.

- Opérations de couverture

Dans l’objectif d’atténuer les risques d’évolutions défavorables des prix de marché pouvant affecter les coûts d’approvisionnement ou les marges des contrats de ventes issus de transactions futures hautement probables, le Groupe s’engage dans des opérations de couverture de flux futurs en utilisant des dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré. Au 1er janvier 2005, le Groupe n’avait pas mis en place d’instruments de couverture de juste valeur.

Les dérivés utilisés par le Groupe sont principalement des contrats forwards, des contrats futures, des swaps et des options sur matières premières comme le gaz naturel, l’électricité, le fuel oil, gasoil, heating oil et le pétrole brut. Ces dérivés peuvent donner lieu à un règlement net ou à une livraison physique.

La comptabilité de couverture est appliquée dès lors que les critères tels que précisés par la norme IAS 39 sont satisfaits (cf. Note 1).

Au 31 décembre 2004, la juste valeur des dérivés utilisés dans le cadre des couvertures de flux n’était pas comptabilisée au bilan mais figurait en engagements hors bilan.

En IFRS, en application de l’IAS 39, la juste valeur des dérivés satisfaisant aux conditions de couverture de flux futurs est comptabilisée directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultats des activités ordinaires pour la part inefficace. Les gains et pertes sur instruments de couverture initialement

comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat au moment de la réalisation de l'élément couvert, dans la même rubrique que ce dernier (chiffre d'affaires ou achats et variations de stocks).

La comptabilisation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux a un impact négatif sur les capitaux propres recyclables part du Groupe au 1 janvier 2005 de € -162 millions avant impôt. Ce montant concerne principalement des dérivés négociés dans le cadre de l'activité LNG aux Etats-Unis, et vise à couvrir les variations de flux de trésorerie provenant d'une part de l'indexation d'achats long terme sur le cours de produits pétroliers, et d'autre part de ventes futures réalisées au prix du marché. Les couvertures concernent également certains contrats d'achats à terme négociés dans le cadre de l'activité de distribution d'électricité aux Etats-Unis afin de réduire le risque de variation des flux de trésorerie

- Activités de négoce d'énergie pour compte propre

Le Groupe développe, en Europe, une activité de négoce d'énergie pour compte propre et pour le compte de sa clientèle. Dans ce cadre, le Groupe effectue des transactions spots ou à terme de gaz naturel, d'électricité et de divers produits pétroliers, sur des marchés organisés ou de gré à gré, par l'intermédiaire d'instruments variés (contrats forwards, contrats futures, swap et options).

Dans les comptes au 31 décembre 2004, les activités de négoce étaient déjà évaluées à leur juste valeur. L'adoption d'IAS 39 est donc sans impact significatif pour les capitaux propres.

- Dérivés sur matières premières non qualifiés de couverture

La plupart des contrats d'achat et de vente conclus par le Groupe dans le secteur de l'électricité et du gaz correspondent à des achats ou des ventes avec livraison physique, et pour des quantités destinées à être utilisées ou vendues par l'entité à une échéance raisonnable dans le cadre de son activité normale; ces contrats peuvent ainsi être exclus du champ d'application de la norme IAS 39. Néanmoins, le Groupe détient certains contrats qui répondent à la définition d'un dérivé telle que précisée par la norme IAS 39 et qui n'étaient pas qualifiés d'instruments dérivés en normes françaises. De ce fait, ces contrats ont été enregistrés pour leur juste valeur au bilan avec la contrepartie en réserves consolidées. Les variations de juste valeur ultérieures de ces contrats seront enregistrées dans le résultat des activités ordinaires. L'effet enregistré à ce titre sur les fonds propres s'élève à € -77 millions avant impôt.

Ceci concerne essentiellement des contrats:

- (i) utilisés dans le but de gérer de manière globale l'exposition à certains risques de marché, stratégie de couverture non admise en IAS 39. (ii) conclus par le Groupe pour bénéficier de différences de prix de marché à des fins d'optimisation de sa marge. Ces contrats concernent notamment les stratégies mises en œuvre dans le domaine de la gestion du risque lié aux prix des produits (achat de combustibles et vente d'électricité inclus), qui font directement appel aux actifs physiques de l'entreprise et ont pour objectif d'optimiser les résultats d'exploitation de ces installations
- (ii) des contrats de ventes qui sont considérés comme des options vendues au regard de la norme IAS 39.

- Dérivés incorporés sur matières premières

Par ailleurs, le Groupe détient certains contrats d'achat et de vente de matières premières exclus du champ d'application de la norme IAS 39, mais qui contiennent des clauses qui satisfont à la définition d'un dérivé incorporé au regard de la norme IAS 39. Au cas précis de certains contrats, des instruments dérivés incorporés ont été séparés en comptabilité et enregistrés au bilan à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2005.

L'impact du retraitement au titre de ces dérivés est de € -118 millions avant impôt sur les capitaux propres part du Groupe.

Plus spécifiquement, il s'agit de dérivés incorporés qui se rapportent à :

- (i) des clauses de prix qui lient le prix du contrat à l'évolution d'un index ou au prix d'une matière première autre que celui ou celle qui est délivré
- (ii) des clauses d'altération de durée de contrats, ou
- (iii) des indexations sur devises étrangères qui ne sont pas considérées comme étant étroitement liées au contrat hôte.

- Présentation au bilan des instruments financiers sur matières premières

Du fait des dispositions d'IAS 32 relatives aux modalités de compensation entre actifs et passifs financiers, il n'est admis de compenser au bilan les actifs et passifs correspondants aux valeurs de marché positives et négatives des instruments financiers que dans des cas de figure particuliers.

La comptabilisation des dérivés sur matières premières selon IAS 32/39 a un impact de respectivement € 830 millions et € 226 millions sur les actifs financiers courants et non-courants. Sur les passifs l'impact est de € 1 055 millions pour les instruments financiers courants et de € 393 millions pour la partie non-courante.

2.3.3.6 Autres

Les autres retraitements correspondent pour l'essentiel à l'application d'IAS 39 par les entreprises associées (dont l'effet total apparaît sur la ligne « participation dans des entreprises associées » pour + € 45 millions), à la comptabilisation d'instruments financiers de couverture de flux futurs d'exploitation (hors instruments sur matières premières) ainsi qu'à l'impôt différé résultant de l'ensemble des retraitements, ce dernier s'élevant à € 106 millions sur les capitaux propres.

2.3.4 Tableau de rapprochement entre les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004 (avant adoption IAS 32 & 39) et les capitaux propres en normes IFRS au 1^{er} janvier 2005 (après adoption IAS 32 & 39)

Au 1^{er} janvier 2005, l'impact de la première application des normes IAS 32 et IAS 39 se décompose comme suit sur les capitaux propres du Groupe:

	Note explicative	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2004		7 922	5 086	13 008
Réévaluation d'actifs disponibles à la vente		743	49	792
<i>Dont (en part du Groupe)</i>				
<i>Titres Fortis</i>	192 2.3.3.1			
<i>Titres disponibles à la vente</i>	528 2.3.3.2			
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	23			
Variations de juste valeur sur instruments de couverture de flux futurs		-263	9	-254
<i>Dont (en part du Groupe)</i>				
<i>Instruments dérivés sur matières premières</i>	-162 2.3.3.5			
<i>Instruments dérivés sur dette</i>	-100 2.3.3.3			
<i>Autres</i>	-1			
Variation sur instruments de couverture d'investissements nets	2.3.3.4	73	-13	60
Impôts différés		65	1	66
Sous-total impacts recyclables		619	47	666
Réserves de conversion		-67	11	-56
Réserves consolidées		-357	-9	-366
<i>Dont (en part du Groupe)</i>				
<i>Fortis (dérivés incorporés et coût amorti)</i>	-190 2.3.3.1			
<i>Dérivés incorporés sur matières premières</i>	-118 2.3.3.5			
<i>Dérivés sur matières premières non qualifiés de couverture</i>	-77 2.3.3.5			
<i>Autres</i>	-13			
<i>Impôts</i>	41			
Total impact IAS 32/39		195	49	244
Capitaux propres au 1er janvier 2005		8 117	5 135	13 252

NOTE – 3. OPERATIONS MAJEURES

3.1 Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice

Dans le cadre de la Convention de Partenariat signée en date du 21 octobre 2002 entre Electrabel et la SNCF, cette dernière disposait, au-delà de l'accord de commercialisation par Electrabel de la capacité de production de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), d'une option de vente de 80 % du capital de la SHEM. Cette option a été exercée le 20 janvier 2005 par la SNCF entraînant la cession immédiate, à Electrabel, de 40 % du capital de la SHEM, une seconde tranche de 40 % devant automatiquement faire l'objet d'une cession dans un délai de 2 ans.

Electrabel détenant le contrôle de la SHEM dès l'acquisition de la première tranche de 40%, cette société est consolidée par intégration globale à 80 % dans les comptes du Groupe à dater du 20 janvier 2005.

Electrabel a par ailleurs consenti à la SNCF une promesse d'achat complémentaire (put sur minoritaires) portant sur les titres résiduels détenus par la SNCF, à savoir 19,6 %.

Le prix fixé pour cette acquisition est de € 846,7 millions.

Les effets significatifs de cette acquisition sur les comptes du Groupe et susceptibles d'affecter la comparabilité des états financiers sont :

- La constatation d'une dette vis-à-vis de la SNCF, en « autres passifs financiers » pour un montant de € 499 millions, résultant, d'une part, de l'engagement d'achat de la seconde tranche de 40 % du capital et, d'autre part, du put sur minoritaires portant sur 19,6 % du capital.
- L'enregistrement d'un goodwill de € 688 millions qui n'a pas encore fait l'objet d'une allocation aux actifs et passifs acquis.

3.2 Abandon d'activités

Pour rappel, en 2004, le Groupe, dans le cadre de son désengagement du secteur de la Communication a procédé aux cessions suivantes :

Cession de Métropole TV

En janvier 2004, Suez a procédé au placement de 29,2% du capital de Métropole TV dans le cadre d'une opération de marché combinée à une cession auprès d'autres actionnaires institutionnels. Cette opération a conduit à la déconsolidation de Métropole TV au 1^{er} janvier 2004 et à la constatation d'un résultat de cession de € 753 millions comptabilisé en résultat des activités abandonnées.

Les titres conservés (5% du capital de Métropole TV) figurent au bilan sur la ligne « actifs disponibles à la vente » (cf. note 16.1)

Cession de Noos

Le 15 mars 2004, Suez et United Global Com (UGC) ont conclu un accord au terme duquel Suez a cédé, après levée en juin 2004 de conditions suspensives, Noos à UPC Broadband France, société holding du groupe UGC France, dans laquelle Suez a pris une participation de 19,9% qui est présentée sur la ligne « actifs disponibles à la vente » au 31 décembre 2004⁹. L'impact de cette transaction était peu significatif.

En 2005, les secteurs d'activité sont restés identiques (cf. note 4.1).

3.3 Cessions

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la désignation d'ESO/Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport par le Conseil des Ministres fédéral belge le 13 septembre 2002, les actionnaires historiques d'ESO/Elia (Electrabel et SPE) ont procédé à l'introduction en bourse de 40% de cette entité pour leur quote-part respective. Cette opération dégage une plus-value de cession de € 626,3 millions. La participation d'Electrabel dans ESO/ ELIA s'établit à 27,6% au 30 juin 2005 contre à 64,1% au 31 décembre 2004.

⁹ Cette participation a été cédée au cours du premier semestre 2005

NOTE – 4. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteurs d'activité et le second niveau par secteurs géographiques. Cette distinction correspond également aux systèmes internes d'organisation et à la structure de gestion du Groupe.

4.1 Secteurs d'activité

Après la cession début 2004 de ses dernières participations consolidées dans le secteur de la Communication, Suez est organisé autour de quatre secteurs : « Electricité et Gaz », « Services à l'énergie », « Environnement » et « Autres ». Afin d'assurer une meilleure compréhension de cette information, le Groupe distingue, au sein du secteur « Electricité et Gaz », l'activité exercée en Europe (Suez Energie Europe - **SEE**) et celle exercée à l'international (Suez Energie International - **SEI**).

Chacun de ces secteurs est géré séparément car chacun d'entre eux développe, fabrique et vend des produits et services distincts, ou s'adresse à des segments de clientèle distincts. La nature de l'activité de chacun de ces secteurs se présente comme suit :

Electricité et Gaz - Les filiales concernées produisent de l'électricité, et/ou assurent la transmission et la distribution de celle-ci, et/ou assurent l'approvisionnement, le transport et la distribution de gaz

- en Europe (**SEE**), à travers Electrabel, Distrigaz et Fluxys, sociétés cotées contrôlées à plus de 50%,
- et à l'international (**SEI**), via un portefeuille d'actifs de production, de transport et dans une moindre mesure de distribution d'électricité et de gaz, principalement aux USA, au Brésil, au Chili, en Thaïlande et dans la zone Moyen-Orient.

Suez Energie Services (SES) – Les filiales concernées assurent des prestations d'ingénierie, d'installation, de maintenance ou de gestion déléguée, notamment dans le domaine des équipements électriques ou thermiques, des systèmes de conduites et des réseaux d'énergie.

Suez Environnement (SE) - Les filiales concernées assurent, au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels:

- des prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau), la conception et construction d'installations (ingénierie de l'eau),
- et des prestations de collecte et de traitement des déchets, incluant la collecte, le recyclage, le compostage, la mise en décharge et la valorisation énergétique ainsi que le traitement de déchets industriels et spéciaux.

Autres – Ce segment regroupe les contributions des entités holdings et de celles dédiées au financement centralisé du Groupe.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

4.1.1 Information sectorielle compte de résultat

	Sous-total Electricité et Gaz								
30 juin 2005	SEE	SEI	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL		
Total du chiffre d'affaires	7 054,2	2 777,6	9 831,8	5 146,5	5 273,3	0,0	-24,9	20 226,7	
- produits de l'activité (hors groupe)	7 044,8	2 777,6	9 822,4	5 133,6	5 270,7	0,0		20 226,7	
- ventes interactivités (groupe)	9,4	0,0	9,4	12,9	2,6	0,0	-24,9	0,0	
RBE	1 597,1	683,2	2 280,3	306,3	884,4	-78,8		3 392,2	
Résultat opérationnel	1 033,7	450,5	1 484,2	212,7	458,8	-84,3		2 071,4	
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	-255,8	26,4	-229,3	-1,1	-0,2	3,6		-227,0	
- Dépréciation d'actifs	0,0	-20,4	-20,4	-50,6	-78,8	-24,7		-174,4	
- Restructurations	6,6	0,0	6,6	-51,5	-18,8	-2,8		-66,5	
<i>Résultat Sectoriel</i>	<i>784,5</i>	<i>456,5</i>	<i>1 241,1</i>	<i>109,6</i>	<i>361,0</i>	<i>-108,2</i>		<i>1 603,5</i>	
- Cession d'actifs	642,6	18,1	660,7	6,1	320,4	30,2		1 017,4	
Résultat des activités ordinaires	1 427,1	474,6	1 901,7	115,7	681,4	-78,0		2 620,9	
Part dans les entreprises associées	245,0	14,4	259,4	25,7	14,8	3,0		302,9	
	Sous-total Electricité et Gaz								
30 juin 2004	SEE	SEI	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL		
Total du chiffre d'affaires	6 500,6	2 406,6	8 907,2	4 765,6	5 091,9	6,9	-34,5	18 737,1	
- produits de l'activité (hors groupe)	6 490,7	2 406,6	8 897,3	4 751,0	5 088,8	0,0		18 737,1	
- ventes interactivités (groupe)	9,9	0,0	9,9	14,6	3,1	6,9	-34,5	0,0	
RBE	1 487,5	633,9	2 121,4	288,3	887,9	-101,1		3 196,5	
Résultat opérationnel	882,7	413,0	1 295,7	159,3	569,3	-101,6		1 922,7	
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
- Dépréciation d'actifs	33,9	0,0	33,9	0,6	13,3	-6,4		41,4	
- Restructurations	3,1	0,0	3,1	-7,0	-6,2	-5,1		-15,2	
<i>Résultat Sectoriel</i>	<i>919,7</i>	<i>413,0</i>	<i>1 332,7</i>	<i>152,9</i>	<i>576,4</i>	<i>-113,1</i>		<i>1 948,9</i>	
- Cession d'actifs	2,6	-7,3	-4,7	12,4	38,8	41,7		88,2	
Résultat des activités ordinaires	922,3	405,7	1 328,0	165,3	615,2	-71,4		2 037,1	
Part dans les entreprises associées	218,6	11,2	229,8	1,2	23,2	1,7		255,9	
	Sous-total Electricité et Gaz								
31 décembre 2004	SEE	SEI	SES	SE	Autres	ELIM	TOTAL		
Total du chiffre d'affaires	12 864,1	4 893,0	17 757,1	9 726,9	10 393,7	28,4	-86,0	37 820,1	
- produits de l'activité (hors groupe)	12 844,7	4 893,0	17 737,7	9 694,7	10 387,7	0,0		37 820,1	
- ventes interactivités (groupe)	19,4	0,0	19,4	32,2	6,0	28,4	-86,0	0,0	
RBE	2 646,4	1 210,4	3 856,8	558,6	1 769,4	-210,1		5 974,6	
Résultat opérationnel	1 982,5	790,0	2 772,5	207,8	937,3	-188,8		3 728,8	
- Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
- Dépréciation d'actifs	20,1	-0,6	19,5	-9,0	-207,9	-67,6		-265,0	
- Restructurations	-7,9	0,0	-7,9	-28,2	-32,2	-11,6		-79,9	
<i>Résultat Sectoriel</i>	<i>1 994,7</i>	<i>789,4</i>	<i>2 784,1</i>	<i>170,6</i>	<i>697,2</i>	<i>-268,0</i>		<i>3 383,9</i>	
- Cession d'actifs	6,0	-47,2	-41,2	19,6	80,1	96,7		155,2	
Résultat des activités ordinaires	2 000,7	742,2	2 742,9	190,2	777,3	-171,4		3 539,0	
Part dans les entreprises associées	227,5	8,6	236,1	1,7	37,6	5,6		281,0	

4.1.2 Information sectorielle bilan

30 juin 2005	SEE	SEI	<i>Sous-total Electricité et Gaz</i>	SES	SE	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels	18 199,4	10 616,4	28 815,8	7 291,3	14 867,3	306,6	51 281,0
Passifs sectoriels	15 174,7	2 579,9	17 754,6	5 649,8	7 928,2	604,4	31 937,0
Participations dans les entreprises associées	2 267,3	125,5	2 392,8	3,6	233,6	116,3	2 746,3
Capitaux Employés (fin de période)	7 171,1	8 797,9	15 969,0	1 874,8	7 843,2	433,6	26 120,6

01 janv 2005	SEE	SEI	<i>Sous-total Electricité et Gaz</i>	SES	SE	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels	15 224,8	9 150,5	24 375,4	7 082,4	14 153,3	373,9	45 985,0
Passifs sectoriels	12 214,8	1 955,8	14 170,6	5 471,9	7 688,6	717,7	28 048,8
Participations dans les entreprises associées	1 954,6	109,9	2 064,5	-19,5	345,1	112,6	2 502,7
Capitaux Employés (fin de période)	7 119,0	7 950,0	15 069,0	1 831,7	7 531,2	560,6	24 992,5

31 décembre 2004	SEE	SEI	<i>Sous-total Electricité et Gaz</i>	SES	SE	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels	14 420,2	9 201,6	23 621,8	7 078,9	14 161,5	393,7	45 255,9
Passifs sectoriels	11 428,2	1 448,9	12 877,1	5 466,4	7 708,1	705,3	26 756,9
Participations dans les entreprises associées	2 413,4	110,3	2 523,7	-19,5	345,1	88,9	2 938,2
Capitaux Employés (fin de période)	7 119,0	7 950,0	15 069,0	1 831,7	7 531,2	560,6	24 992,5

4.1.3 Information sectorielle flux de trésorerie

30 juin 2005	Sous-total Electricité et Gaz						TOTAL
	SEE	SEI		SES	SE	Autres	
Marge Brute d'autofinancement avant charges financières et impôts	1 494,6	658,4	2 153,0	255,1	822,8	-93,9	3 137,0
Investissements corporels et incorporels (a)	626,3	150,8	777,1	108,0	423,1	13,9	1 322,1
Cessions d'actifs corporels et incorporels (b)	151,2	1,7	152,9	5,0	19,1	1,7	178,7

31 décembre 2004	Sous-total Electricité et Gaz						TOTAL
	SEE	SEI		SES	SE	Autres	
Marge Brute d'autofinancement avant charges financières et impôts	2 700,0	1 191,4	3 891,4	499,2	1 639,1	-169,2	5 860,5
Investissements corporels et incorporels (a)	592,1	286,0	878,1	246,4	1 111,8	4,4	2 240,7
Cessions d'actifs corporels et incorporels (b)	137,1	9,6	146,7	17,5	189,5	0,2	353,9

(a) *Les investissements corporels et incorporels sont présentés ici hors variation des dettes sur immobilisations. Celle-ci s'élève à respectivement € 100,8 millions et € -56,7 millions au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004.*

(b) *De même, les cessions d'actifs corporels et incorporels sont présentées hors variation des créances sur immobilisations. Celle-ci s'élève à respectivement € -3,8 millions et € -12,8 millions au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004.*

La marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts au 30 juin 2004 ressort à € 3 052,8 millions dont € 1 505 millions sur SEE, € 636,5 millions sur SEI, € 256 millions sur SES, € 783 millions sur SE et € -127,7 millions sur Autres.

4.2 Zones géographiques

Les postes ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les autres informations.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffres d'affaires			Actifs sectoriels			Investissements		Capitaux Employés	
	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004	30 juin 2005	01 janv. 2005	31 déc. 2004	30 juin 2005	31 déc. 2004	30 juin 2005	31 déc. 2004*
France	4 738,4	4 218,2	8 472,7	11 347,8	10 639,4	10 684,7	254,4	658,7	3 959,2	3 371,3
Belgique	5 596,3	5 758,0	11 695,0	13 858,4	11 950,1	11 430,1	278,7	425,1	1 688,8	2 712,8
Autres pays UE	5 032,6	4 210,0	8 196,7	10 940,1	10 114,4	10 112,9	515,9	552,3	8 866,0	8 333,0
Autres pays d'Europe	667,4	767,1	1 663,6	655,5	628,2	628,2	5,2	18,3	422,3	410,5
Amérique du Nord	1 876,5	1 698,1	3 501,3	7 033,9	6 195,9	5 948,2	106,4	246,1	5 058,5	4 753,3
Amérique du Sud	999,8	886,0	1 818,3	4 651,6	3 992,7	3 992,8	69,0	173,8	3 844,8	3 348,8
Asie, Moyen Orient et Océanie	1 017,3	926,7	1 895,5	2 364,8	2 120,7	2 115,5	80,8	122,0	2 068,5	1 841,8
Afrique	298,3	273,0	577,1	428,9	343,6	343,5	11,7	44,4	212,5	221,0
Total	20 226,7	18 737,1	37 820,1	51 281,0	45 985,0	45 255,9	1 322,1	2 240,7	26 120,6	24 992,5

* Les capitaux employés sont inchangés au 1er Janvier 2005 après première application de IAS 32/39
(Cf. Réconciliation aux états financiers en § 4.3 ci-après)

4.3 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

4.3.1 ACTIFS SECTORIELS

	30 juin 2005	01 jan. 2005	31 déc. 2004
Immobilisations incorporelles	1 941,2	1 921,0	1 921,0
Goodwills	6 021,6	5 322,3	5 322,3
Immobilisations corporelles	23 257,5	21 976,3	21 976,3
Autres créances au coût amorti	19,2	75,0	75,0
Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette (Note 16.3)	4 620,1	1 122,2	0,0
Créances clients et comptes rattachés (Note 16.5)	9 708,9	9 732,5	9 732,7
Stocks	1 174,2	1 145,6	1 145,7
Autres actifs courants et non courants (Note 17)	4 538,3	4 690,1	5 082,9
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	51 281,0	45 985,0	45 255,9
AUTRES ACTIFS NON SECTORIELS	18 182,4	17 714,0	15 690,8
TOTAL ACTIF	69 463,4	63 699,0	60 946,7

4.3.2 PASSIFS SECTORIELS

	30 juin 2005	01 jan. 2005	31 déc. 2004
Comptes spécifiques de concessions	1 474,0	1 449,0	1 449,0
Provisions (courant et non courant) (Note 19)	11 188,5	10 964,7	11 007,4
Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette (Note 20.2)	5 207,8	1 513,2	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 295,4	7 419,6	7 424,5
Autres passifs courants et non courants (Note 23)	6 771,3	6 702,3	6 876,0
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	31 937,0	28 048,8	26 756,9
AUTRES PASSIFS NON SECTORIELS	37 526,4	35 650,2	34 189,8
TOTAL PASSIF	69 463,4	63 699,0	60 946,7

4.3.2 CAPITAUX EMPLOYES

	30 juin 2005	01 jan. 2005	31 déc. 2004
+ ACTIFS SECTORIELS	51 281,0	45 985,0	45 255,9
- PASSIFS SECTORIELS	-31 937,0	-28 048,8	-26 756,9
+ Titres disponibles à la vente (hors variation de fair value et VMP)	1 545,0	1 724,2	1 724,2
+ Prêts et créances rattachés à des participations	2 397,2	2 459,7	1 853,0
+ Participation dans des entreprises associées (Note 16.1)	2 746,3	2 502,7	2 938,2
- Instruments financiers dérivés non relatifs à la dette nette	587,7	391,0	0,0
- Autres passifs financiers (Note 20.3)	-499,6	-21,3	-21,9
= Capitaux employés	26 120,6	24 992,5	24 992,5

4.3.4 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Résultat Opérationnel	2 071,4	1 922,7	3 728,8
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	912,1	938,8	1 793,7
+ Revenus financiers hors intérêts	89,3	70,6	112,5
+ Part dans le résultat des entreprises associées (hors pertes de valeur)	303,1	255,9	281,0
- Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	16,3	8,5	58,6
Résultat Brut d'exploitation	3 392,2	3 196,5	5 974,6

NOTE – 5. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'analysent comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	(107,0)	(88,0)	(145,1)
Immobilisations corporelles (1)	(860,0)	(957,6)	(1 825,8)
Provisions			
Sur stocks et créances commerciales	(8,7)	(77,5)	(144,7)
Pour risques	47,5	162,1	279,2
Autres	16,0	22,3	42,6
Total	(912,1)	(938,8)	(1 793,7)

(1) y compris caducité

NOTE – 6. DEPRECIATIONS D'ACTIFS

La survenance, au cours du semestre, de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays) a conduit le Groupe à réexaminer la valeur d'utilité des actifs affectés et à déprécier certains d'entre eux, notamment dans les activités de SE à l'international (Manaus, Argentine....) et dans celles de SES aux Pays-Bas.

Les taux retenus pour l'actualisation des flux de trésorerie sont compris entre 6,5% et 17,2%.

Au 30 juin 2005, ces dépréciations se répartissent en € 50 millions sur les goodwill, € 78 millions sur les immobilisations corporelles et incorporelles et € 49 millions sur les immobilisations financières.

En 2004, des dépréciations avaient été constatées sur les actifs des sociétés concessionnaires en Argentine ainsi que sur les contrats internationaux dans l'environnement.

NOTE – 7. RESTRUCTURATIONS

En 2005, le Groupe a poursuivi son programme de restructurations essentiellement au sein des activités des Services à l'Énergie, constatant des charges de restructurations pour € 51,5 millions, principalement chez GTI Nederland.

En 2004, les restructurations constatées, essentiellement au second semestre, concernaient principalement les activités des Services à l'Énergie et de l'Environnement pour respectivement € 28,2 millions et € 32,2 millions.

NOTE – 8. RESULTAT DE CESSIONS D'ACTIFS

En 2005, ce poste comprend principalement les effets de la cession de 36,6% d'ESO/Elia dans le cadre de l'introduction de cette entité en bourse pour € 626,3 millions (cf. Note 3) et de la vente par le Groupe de sa participation résiduelle dans Northumbrian pour € 262,8 millions.

Au 30 juin 2004 comme au 31 décembre 2004, les principales cessions ont été réalisées dans le cadre du désengagement du secteur de la communication. En application de la norme IFRS 5, leur résultat de cession a été présenté sur la ligne « résultat des activités abandonnées » (cf. Note 3).

NOTE – 9. RESULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Coût de la dette nette	(305,3)	(533,0)	(957,0)
Remboursement anticipé FORTIS	166,6		
Autres charges financières	(202,5)	(228,6)	(471,2)
Autres produits financiers	208,5	179,1	375,3
Résultat Financier	(132,7)	(582,5)	(1 052,9)

9.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts et équivalents sur les titres de placement et les disponibilités.

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Charges d'intérêts sur dette brute	(523,2)	(592,0)	(1 109,7)
Résultat de change sur dettes financières	89,4	(2,3)	20,2
Résultat des couvertures sur emprunts (1)	26,0	(0,5)	(4,2)
Produits financiers sur placements	98,4	89,6	184,4
Réévaluation, dépréciation et cessions des titres de placement de trésorerie	4,1	(27,8)	(47,7)
Total	(305,3)	(533,0)	(957,0)

(1). L'impact de l'application de la norme IAS 32/39 est abordé ci-après (cf. Note 9.5).

9.2 Remboursement anticipé de l'ORA FORTIS

Au cours du premier semestre 2005, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire remboursable en actions FORTIS.

Le Groupe a par ailleurs cédé 13,75 millions de titres Fortis rendus libres à l'issue du remboursement de l'emprunt obligataire.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de se désengager de sa participation dans Fortis et se sont traduites par un résultat financier de € 166,6 millions au 30 juin 2005.

La première adoption des normes IAS 32 et 39 sur l'emprunt obligataire et les titres Fortis associés a eu un impact de € 2 millions sur les capitaux propres et la dette nette, comprenant :

- Un impact positif de € 192 millions sur les capitaux propres recyclables relatif à la comptabilisation des titres Fortis détenus à leur juste valeur, classés en titres disponibles à la vente.
- Et un impact négatif de € 190 millions sur les capitaux propres non recyclables relatif à la comptabilisation des dérivés incorporés à leur juste valeur et à la comptabilisation de l'emprunt obligataire au coût amorti.

(Cf. note 2 Impacts de la transition aux IFRS).

9.3 Autres charges financières

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Désactualisation des provisions	(165,0)	(157,7)	(329,4)
Charges d'intérêts sur passifs circulants	(19,1)	(8,9)	(18,2)
Perte de change	(7,1)	(13,5)	(19,4)
Autres charges financières	(11,3)	(48,5)	(104,2)
Total	(202,5)	(228,6)	(471,2)

9.4 Autres produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Produits des immobilisations financières	80,5	63,6	104,8
Produits d'intérêts sur actifs circulants	13,6	9,6	27,5
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	56,2	57,4	95,3
Gains de changes	4,2	5,7	3,7
Autres produits financiers	54,0	42,8	144,0
Total	208,5	179,1	375,3

Les autres produits financiers incluent notamment l'effet favorable pour € 19 millions de la renégociation de la dette de Santa Fe en Argentine au premier semestre 2005.

9.5 Impacts de l'adoption des normes IAS 32 et 39

L'adoption des normes IAS 32/39 à dater du 1^{er} Janvier 2005 s'est traduite, pour le Groupe, par la constatation d'un résultat financier net de € 26 millions qui correspond essentiellement aux effets nets des instruments dérivés relatifs à la dette et des actifs et passifs couverts entrant dans une relation de couverture de juste valeur.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers en couverture économique d'emprunts obligataires mais pour lesquels les critères requis par la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture ne sont pas respectés est non significatif sur la période.

L'application de la méthode du coût amorti n'a pas généré d'impact significatif sur le résultat du premier semestre.

NOTE – 10. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

10.1 Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

La ventilation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Impôt exigible	(492,2)	(386,8)	(625,8)
Impôt différé	71,8	(135,3)	(303,6)
Total	(420,4)	(522,1)	(929,4)

Le taux effectif d'impôt est de 16,9% au 30 juin 2005, contre 24,3% au 30 juin 2004. Cette variation du taux effectif d'imposition est imputable à la présence dans le résultat avant impôt du Groupe Suez, de plus et moins-values non fiscalisées, plus favorables en 2005 qu'en 2004.

10.2 Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

La variation des impôts différés, directement comptabilisés en capitaux propres et résultant des variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en capitaux propres recyclables s'élève à € -7,6 millions au premier semestre 2005.

NOTE – 11. RESULTAT PAR ACTION

	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Numérateur (en millions d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	1 542,8	1 367,2	1 721,8
Effet des instruments dilutifs			
Elimination de la charge d'intérêt sur les emprunts obligataires convertibles	3,7	4,8	10,0
Résultat net part du Groupe dilué	1 546,5	1 372,0	1 731,8
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées	0,0	690,9	716,4
Effet des instruments dilutifs	0,0	0,0	0,0
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées dilué	0,0	690,9	716,4
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	1 542,8	676,3	1 005,4
Effet des instruments dilutifs			
Elimination de la charge d'intérêt sur les emprunts obligataires convertibles	3,7	4,8	10,0
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies dilué	1 546,5	681,1	1 015,4
Dénominateur :			
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 008,4	994,2	995,1
Effet des instruments dilutifs :			
. Obligations convertibles	12,4	13,0	13,5
. Plan d'options de souscription et d'achats d'actions réservés aux salariés	6,8	1,8	2,0
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	1 027,6	1 009,0	1 010,7
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du groupe par action	1,53	1,38	1,73
Résultat net part du groupe par action dilué	1,50	1,36	1,70
Résultat net part du groupe des activités abandonnées par action	0,00	0,70	0,72
Résultat net part du groupe des activités abandonnées dilué par action	0,00	0,68	0,71
Résultat net part du groupe des activités poursuivies par action	1,53	0,68	1,01
Résultat net part du groupe des activités poursuivies dilué par action	1,50	0,68	0,99

Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont décrits dans la note 18 « Capitaux propres » et la note 25 « Stock options ».

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des plans d'options de souscription et d'options d'achat d'actions attribués aux salariés entre 1998 et 2001, du fait de leur effet relatif.

NOTE – 12. GOODWILLS

12.1 Evolution de la valeur comptable

A. Valeur brute	
au 1er janvier 2004	5 410,9
Acquisitions	227,4
Cessions et goodwill classés en "actifs destinés à être cédés"	
Ecarts de conversion	(58,2)
Ajustements résultant de la comptabilisation ultérieure d'IDA	
Autres	(141,2)
au 31 décembre 2004	5 438,9
Acquisitions	724,4
Cessions et goodwill classés en "actifs destinés à être cédés"	0,0
Ecarts de conversion	144,6
Autres	(113,4)
au 30 juin 2005	6 194,5
B. Pertes de valeur	
au 1er janvier 2004	0,0
Pertes de valeur	(109,0)
Cessions et goodwill classés en "actifs destinés à être cédés"	
Ecarts de conversion	2,7
Autres	(10,3)
au 31 décembre 2004	(116,6)
Pertes de valeur	(50,0)
Cessions et goodwill classés en "actifs destinés à être cédés"	
Ecarts de conversion	(5,8)
Autres	(0,5)
au 30 juin 2005	(172,9)
C. Valeur nette comptable = A + B	
au 1er janvier 2004	5 410,9
au 31 décembre 2004	5 322,3
au 30 juin 2005	6 021,6

En 2005, les goodwill complémentaires proviennent essentiellement de la première consolidation de la SHEM (€ 688,2 millions). La ligne «Autres» correspond pour l'essentiel à une récupération de fonds dans le cadre du dossier Electrabel Nederland. Les principales variations de change sont liées à l'évolution du dollar américain (€ 88,9 millions).

En 2004, les goodwill complémentaires résultaient principalement du rachat des actions Distrigaz (€ 44,0 millions) et Fluxys (€ 82,5 millions) détenues par SHELL.

Les pertes de valeurs comptabilisées en 2004 (€ -109 millions) et 2005 (€ -50 millions) sont commentées en Note 6.

Les goodwill constatés au titre d'acquisitions d'intérêts minoritaires sur des sociétés déjà consolidées par intégration globale s'élèvent à € 4,1 millions au 30 juin 2005 et à € 130,0 millions au 31 décembre 2004. En l'absence de

dispositions IFRS spécifiques, ils sont comptabilisés selon le principe mentionné dans la note 1.R.

12.2 Répartition sectorielle

La répartition par secteurs d'activités de la valeur comptable des goodwill s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	31 déc. 2004
Suez Energie Europe	2 826,1	2 260,1
Suez Energie International	456,5	414,0
Suez Energie Services	672,9	711,3
Suez Environnement	2 043,7	1 914,5
Autres	22,4	22,4
Total	6 021,6	5 322,3

La répartition par segment présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment d'activité de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

NOTE – 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

13.1 Evolution de la valeur comptable

En millions d'euros	Porte-feuille		Droits incorporels sur contrats de concession		Total
	Clients	Logiciels	(1)	Autres (2)	
A. Valeur brute					
au 1er janvier 2004	180,0	438,7	950,2	2 031,9	3 600,8
Acquisitions	2,5	58,7	27,8	11,5	100,4
Cessions	-3,1	-7,4	-44,3	-27,0	-81,8
Ecart de conversion	-0,3	-2,6	-1,4	-36,2	-40,5
Variations de périmètre	-2,6	-4,2	32,9	-18,7	7,5
Autres	-10,9	-5,1	-4,2	70,2	50,0
au 31 décembre 2004	165,6	478,1	961,0	2 031,7	3 636,4
Acquisitions	1,6	15,5	1,2	159,9	178,1
Cessions	-4,4	-1,4	-0,1	-114,1	-119,9
Ecart de conversion	1,4	6,2	10,7	64,6	83,0
Variations de périmètre	10,6	1,9	0,1	13,9	26,4
Autres	9,9	-8,9	26,9	-25,3	2,6
au 30 juin 2005	184,7	491,4	999,8	2 130,7	3 806,6
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés					
au 1er janvier 2004	-83,2	-279,8	-447,2	-794,3	-1 604,5
Dotations/ Pertes de valeur	-11,5	-71,4	-32,1	-94,7	-209,7
Cessions	4,6	13,3	1,4	58,2	77,5
Ecart de conversion	0,3	2,6	0,6	17,4	20,8
Variations de périmètre	-0,2	2,6	-6,6	2,1	-2,0
Autres	14,8	-13,6	20,9	-19,7	2,5
au 31 décembre 2004	-75,2	-346,3	-463,0	-831,0	-1 715,4
Dotations/ Pertes de valeur (3)	-3,2	-44,9	-21,6	-47,7	-117,4
Cessions	2,4	3,5	5,0	0,4	11,3
Ecart de conversion	-1,0	-5,6	-1,8	-28,9	-37,3
Variations de périmètre	-0,4	-0,7	-0,1	2,1	1,0
Autres	-3,8	8,3	-5,5	-6,4	-7,5
au 30 juin 2005	-81,1	-385,7	-487,0	-911,5	-1 865,4
C. Valeur nette comptable = A + B					
au 1er janvier 2004	96,8	158,9	502,9	1 237,6	1 996,2
au 31 décembre 2004	90,4	131,8	498,0	1 200,7	1 921,0
au 30 juin 2005	103,5	105,7	512,8	1 219,2	1 941,2

- (1). Suez Environnement dispose de droits de tirage d'eau de surface et souterraine par le biais de sa filiale Aguas Andinas au Chili. Ces droits ne font pas l'objet d'amortissement, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée. La valeur brute de ces droits figure en « Autres » au bilan pour € 82,6 millions au 30 juin 2005.
- (2). Comprend en outre les droits de capacité. Pour rappel, le Groupe a participé au financement de la construction de certaines centrales nucléaires opérées par des tiers et a reçu en contrepartie des droits d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans. A ce jour, le Groupe dispose de droits dans les centrales de Chooz B (France) ainsi que dans MKV et HKV (Allemagne). Au 30 juin 2005, la valeur nette comptable de ces droits représentait € 672 millions.
- (3). Les pertes de valeur constatées au cours de l'exercice se sont élevées à € 11,9 millions.

NOTE – 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

14.1 Variation des immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Ter-rains	Cons-tructions	Instal-lations tech-niques	Maté-riel de trans-port	Coûts de déman-tèlement télé-activés	Immo-bilisa-tions en loca-tion finan-cement	Immo-bilisa-tions en cours	Autres	Sous-total immobi-lisations détenues en propre	Immo-bilisa-tions du domaine concédé	Total immobi-lisations corpo-relles
A. valeur brute											
au 1er janvier 2004	1 927,8	4 826,7	27 488,2	1 784,7	672,5	1 988,6	2 363,6	2 140,8	43 192,9	2 702,0	45 894,9
Acquisitions	34,4	83,6	495,6	81,6	43,1	10,7	1 164,6	89,6	2 003,2	222,5	2 225,7
Cessions	-29,0	-179,9	-448,1	-144,6	-0,4	-0,4	-6,7	-165,7	-974,9	-72,5	-1 047,4
Ecart de conversion	-31,9	-37,3	-279,4	-1,5	4,7	-26,8	-77,1	-100,6	-549,9	-6,6	-556,5
Variations de périmètre	-54,4	-162,0	-435,9	5,9	0,0	62,8	9,6	19,2	-554,9	95,7	-459,1
Autres	89,5	8,6	424,6	-367,7	33,4	20,6	-901,6	296,3	-396,2	26,5	-369,7
au 31 décembre 2004	1 936,3	4 539,7	27 244,9	1 358,5	753,4	2 055,5	2 552,3	2 279,6	42 720,2	2 967,6	45 687,9
Acquisitions	12,9	25,6	201,6	32,3	0,4	2,6	760,9	36,2	1 072,6	79,3	1 151,9
Cessions	-6,2	-26,8	-172,7	-75,7	-1,0	-4,5	0,0	-12,4	-299,3	-10,1	-309,4
Ecart de conversion	72,9	430,3	876,1	13,3	6,2	45,9	134,3	190,7	1 769,7	8,9	1 778,6
Variations de périmètre	-13,2	-29,4	-222,8	-24,2	-0,1	9,0	-80,1	19,9	-340,9	-31,0	-372,0
Autres	-595,3	395,3	731,9	22,7	-45,4	149,1	-732,1	-22,8	-96,6	12,3	-84,3
au 30 juin 2005	1 407,4	5 334,8	28 659,0	1 326,9	713,5	2 257,5	2 635,3	2 491,2	44 825,7	3 027,0	47 852,7
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés											
au 1er janvier 2004	-790,2	-1 487,1	-16 560,1	-1 209,3	-521,0	-705,4	-4,5	-925,1	-22 202,8	-660,2	-22 863,0
Dotations /											
Pertes de valeur (1)	-76,1	-596,4	-1 044,6	-143,2	-44,3	-138,7	-51,6	-119,6	-2 214,7	-63,2	-2 277,9
Cessions	13,5	133,0	157,0	113,5	0,0	0,2	2,4	111,0	530,7	39,7	570,4
Ecart de conversion	11,2	40,9	37,9	0,2	-4,1	1,5	3,5	32,8	123,8	2,4	126,2
Variations de périmètre	0,3	35,9	111,3	-1,7	0,0	-6,0	0,0	-4,1	135,7	-13,5	122,2
Autres	-20,4	64,7	515,3	301,2	-31,0	18,4	1,9	-203,3	646,9	-36,5	610,5
au 31 décembre 2004	-861,6	-1 809,0	-16 783,3	-939,4	-600,4	-829,9	-48,3	-1 108,4	-22 980,3	-731,3	-23 711,6
Dotations /											
Pertes de valeur (1)	-30,3	-105,4	-490,9	-60,9	-1,7	-54,7	-17,5	-72,7	-834,0	-23,9	-857,9
Cessions	2,1	16,1	104,2	71,1	0,5	3,3	0,0	11,0	208,2	5,7	214,0
Ecart de conversion	-24,1	-139,4	-222,9	-8,7	-6,0	-4,0	-7,2	-65,6	-477,9	-1,7	-479,6
Variations de périmètre	-0,7	44,7	104,8	16,2	-0,5	-4,1	0,0	-2,7	157,7	0,1	157,7
Autres	400,2	-149,6	-169,3	4,5	5,2	-7,7	0,8	0,9	85,1	-2,9	82,1
au 30 juin 2005	-514,3	-2 142,6	-17 457,4	-917,2	-602,9	-897,1	-72,2	-1 237,6	-23 841,2	-754,0	-24 595,2
C. Valeur comptable nette											
au 1er janvier 2004	1 137,6	3 339,6	10 928,1	575,3	151,6	1 283,2	2 359,1	1 215,7	20 990,1	2 041,8	23 032,0
au 31 décembre 2004	1 074,7	2 730,7	10 461,7	419,1	153,0	1 225,6	2 504,0	1 171,1	19 740,0	2 236,4	21 976,3
au 30 juin 2005	893,2	3 192,2	11 201,6	409,7	110,7	1 360,4	2 563,1	1 253,6	20 984,5	2 273,0	23 257,5

(4). Les pertes de valeurs constatées sur les immobilisations corporelles se sont élevées à € 65,9 millions au 30 juin 2005 (voir Note 6).

Les principaux écarts de conversion sur la valeur brute des immobilisations corporelles concernent le dollar américain (€ 834,5 millions), le réal brésilien (€ 541,5 millions) et le peso argentin (€ 97,4 millions).

Les variations de périmètre sont occasionnées par les cessions d'un réseau de chaleur aux Etats-Unis (€ -335,1 millions), de l'activité propreté au Canada (€ -91,1 millions) et de Réaumur Participations (€ -50,9 millions) ainsi que par l'entrée de la SHEM en intégration globale (€ 165 millions).

La mise en service d'installations techniques dans l'Energie (réduction des immobilisations en cours et augmentation des installations techniques de respectivement € 732 millions) explique les «autres mouvements» au 30 juin 2005.

14.2 Analyse par nature des immobilisations corporelles en location - financement

L'analyse des immobilisations corporelles en location-financement se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Installations techniques	Matériel de transport	Autres	Total immobi- lisations en location finan- cement
A. valeur brute						
au 31 décembre 2004	41,0	280,4	1 490,2	240,4	3,5	2 055,5
au 30 juin 2005	44,5	286,3	1 794,5	128,6	3,6	2 257,5
B. Amortissements et dépréciations cumulés						
au 31 décembre 2004	-2,2	-118,6	-515,7	-190,8	-2,6	-829,9
au 30 juin 2005	-2,5	-130,7	-667,4	-93,5	-2,9	-897,1
C. Valeur comptable nette						
au 31 décembre 2004	38,8	161,8	974,5	49,6	0,9	1 225,6
au 30 juin 2005	42,0	155,6	1 127,0	35,1	0,7	1 360,4

14.3 Actifs corporels nantis, gagés ou hypothéqués

Les dettes pour lesquelles des actifs corporels ont été donnés en garantie s'élèvent à € 2 246,6 millions au 30 juin 2005 contre € 2 064,2 millions au 31 décembre 2004, et s'échangent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	31 déc. 2004
Date d'échéance		
2005	345,0	249,8
2006	184,2	128,3
2007	149,0	161,6
2008	151,4	171,2
2009	146,4	168,4
Au-delà	1 270,6	1 184,9
Total	2 246,6	2 064,2

14.4 Engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont également engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques. Ces engagements portent principalement sur des constructions d'unités de production d'énergie et des acquisitions d'équipements comprenant des turbines, des centrales au gaz ainsi que des unités de cogénération et des incinérateurs.

Par année d'échéance, ces engagements se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	31 déc. 2004
Date d'échéance		
2005	885,2	672,7
2006	462,4	298,4
2007	156,5	98,7
2008	30,4	259,2
2009	4,0	222,4
Au-delà	212,3	44,6
Total	1 750,8	1 596,0

14.5 Engagements contractuels d'investissements

Le Groupe s'est engagé à réaliser des investissements dans le cadre de certains contrats de concession. Le montant des engagements contractuels ainsi recensés s'élève à € 1 520,8 millions au 30 juin 2005 (€ 1 436,7 millions au 31 décembre 2004).

NOTE – 15. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

15.1 Détail des participations dans les entreprises associées

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs comptables des participations dans les entreprises associées			Quote-part de résultat dans les entreprises associées		
	30 juin 2005	1er janv. 2005	31 déc. 2004	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
Sociétés intercommunales belges	1 853,8	1 861,5	1 846,4	178,5	175,8	162,5
Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	489,2	455,8	458,8	33,4	14,0	22,8
Northumbrian		102,4	102,4	7,1	12,0	19,7
Elia	(134,9)	(420,8)	49,9	31,6	27,0	39,6
Autres	538,2	503,8	480,7	52,3	27,1	36,4
Total	2 746,3	2 502,7	2 938,2	302,9	255,9	281,0

Au 31 décembre 2004, la valeur comptable de la participation du Groupe dans ESO/ELIA, d'un montant de € 49,9 millions, se composait des deux éléments suivants :

- La part du Groupe dans les capitaux propres retraités aux normes IFRS d'ESO/ELIA pour un montant négatif de € 431,2 millions. La contribution négative d'ESO/ELIA s'explique par l'annulation dans les comptes consolidés du Groupe de la plus-value interne réalisée lors de l'apport en 2002 à la valeur de marché, du réseau de transport par Electrabel (via sa filiale CPTE) à ELIA.
- Une quote-part de la créance à long terme d'Electrabel sur ESO/ELIA pour un montant positif de € 481,2 millions. Cette créance avait été compensée avec la part du Groupe dans les capitaux propres retraités d'ESO/ELIA dans la mesure où Electrabel assurait une part significative du financement d'ESO/ELIA, financement qui avait notamment été accordé lors de l'acquisition du réseau de transport.

Au 1^{er} janvier 2005, le Groupe présente l'ensemble des actifs financiers couverts par les normes IAS 32/39 dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers définies par ces normes. A ce titre, l'intégralité de la créance à long terme que détient le Groupe sur ESO/ELIA a été repositionnée sur la ligne 'Prêts et créances au coût amorti' entraînant une diminution de € 481,2 millions de la ligne 'participation dans les entreprises associées'.

Les autres impacts des normes IAS 32/39 sur la valeur comptable des participations dans les entreprises associées pour un montant de + € 45,7 millions, sont liés à des ajustements relatifs à la première application de ces normes et sont commentés dans la note 2 du présent document.

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2005 et 2004 et provenant des entreprises associées s'est élevé respectivement à € 210,6 millions et € 531,6 millions.

Les goodwill éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées figurent également dans le poste ci-dessus, pour un montant net de € 134,5 millions au 30 juin 2005, contre € 133,1 millions au 31 décembre 2004.

15.2 Juste valeur des participations dans les entreprises associées cotées

La valeur nette comptable des participations dans les entreprises associées cotées est de € -47,4 millions au 30 juin 2005 (contre € 187,8 millions au 31 décembre 2004). La valeur de marché de ces sociétés est de € 438,7 millions au 30 juin 2005 (€ 385,2 millions au 31 décembre 2004). Les principales variations résultent d'une part de la cession de Northumbrian et d'autre part de la première cotation d'ESO/Elia.

15.3 Principaux agrégats des entreprises associées

Les comptes du premier semestre 2005 de la CNR et d'ESO/ELIA, mis en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, n'ont pas encore été arrêtés par leur Conseil. Les principaux agrégats, repris ci-dessous correspondent aux comptes 2004, établis selon les normes françaises et belges respectivement.

Compagnie Nationale du Rhône

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Informations sur le bilan		
Total actifs à moins d'un an	229	161
Total bilan actif	3199	3 194
Total passifs à moins d'un an	140	136
Total des passifs à plus et moins d'un an	247	141
Capitaux propres	2952	3 053
Total bilan passif	3199	3 194
Informations sur le compte de résultat		
Chiffre d'affaires	607	558
Autres produits d'exploitation	12	8
Dépenses opérationnelles	513	504
Résultat net	69	41

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Informations sur le bilan		
Total actifs à moins d'un an	245	302
Total bilan actif	3749	3 721
Total passifs à moins d'un an	741	1 621
Total des passifs à plus et moins d'un an	2651	2 637
Capitaux propres	1098	1 084
Total bilan passif	3749	3 721
Informations sur le compte de résultat		
Chiffre d'affaires	673	693
Autres produits d'exploitation	33	17
Dépenses opérationnelles	520	497
Résultat net	67	106

NOTE – 16. ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1 janvier 2005			31 décembre 2004		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Titres disponibles à la vente	2 313,5	-	2 313,5	2 222,6	1 424,5	3 647,1	1 548,1	1 339,3	2 887,4
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	1 879,1	3 515,0	5 394,1	1 072,9	1 034,4	2 107,3	-	-	-
Prêts et créances au coût amorti	1 806,2	528,5	2 334,7	1 888,7	591,6	2 480,3	1 389,7	584,7	1 974,4
Créances clients et comptes rattachés	-	9 708,9	9 708,9	-	9 732,5	9 732,5	-	9 732,7	9 732,7
Titres de placement de trésorerie	-	542,7	542,7	-	420,3	420,3	-	412,9	412,9

16.1 Titres disponibles à la vente

Les principales lignes de titres de participation disponibles à la vente sont :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	1er janv. 2005	31 déc. 2004
Titres cotés :			
Gas Natural	321,6	302,0	244,2
Union Fenosa	152,7	117,2	105,5
Métropole TV (M6)	140,7	137,8	43,1
Acea	81,1	49,2	31,1
Cegedel	34,5	31,1	27,2
Fortis	-	1 424,5	1 232,7
Titres du secteur Communication non cotés	203,4	256,3	256,3
Autres titres	1 379,5	1 329,0	947,3
Total titres disponibles à la vente	2 313,5	3 647,1	2 887,4

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

Au 1^{er} janvier 2005	3 647,1
Acquisitions	89,6
Cessions, en valeur nette comptable	(98,2)
Variations de juste valeur enregistrées en résultat	(28,9)
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux	163,3
Variations de périmètre, change et divers*	(1 459,4)
Au 30 juin 2005	2 313,5

* inclus la sortie des titres Fortis suite au remboursement anticipé de l'ORA Fortis.

Les plus et moins-values de cession des titres disponibles à la vente comptabilisées en résultat (sur la ligne « cessions d'actifs ») se sont élevées à € 31,5 millions.

Au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005, les titres disponibles à la vente courants intègrent les titres Fortis détenus dans le cadre de l'ORA Fortis qui a été remboursée de manière anticipée au premier semestre 2005 (cf. Note 9.2).

16.2 Prêts et créances au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	1er janv. 2005	31 déc. 2004
Créances rattachées aux participations et prêts	2 199,9	2 285,5	1 754,3
Autres créances au coût amorti	134,8	194,8	220,1
Total	2 334,7	2 480,3	1 974,4

Créances rattachées aux participations et prêts

Le poste « Créances rattachées aux participations et prêts » comprend notamment la créance du Groupe sur l'entreprise associée ESO/Elia pour un montant net de € 1 123,7 millions au 30 juin 2005.

L'échéancier des prêts se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007	2008	2009	Au-delà	Total	Impact du coût amorti et pertes de valeur	Valeur bilantielle
Créances rattachées aux participations et prêts	411,4	436,1	129,8	66,8	387,8	938,9	2 370,8	(170,9)	2 199,9

Par devise, les créances rattachées aux participations et prêts se détaillent comme suit :

	30 juin 2005
€	2 158,1
\$	48,7
£	0,2
Autres devises	163,8
Total	2 370,8
Impact du coût amorti et pertes de valeur	(170,9)
Valeur bilantielle	2 199,9

Et par type de taux comme suit :

	30 juin 2005
Créances rattachées aux participations et prêts à taux variable	1648,2
Créances rattachées aux participations et prêts à taux fixe	722,6
Total des créances rattachées aux participations et prêts	2370,8

La juste valeur des créances rattachées aux participations et prêts s'élève au 30 juin 2005 à € 2 202,9 millions pour une valeur nette comptable de € 2 199,9 millions.

16.3 Instruments financiers dérivés (vc. Matières premières)

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés suivants :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	01 janv. 2005	31 déc. 2004
Instruments financiers dérivés sur la dette (1)	774,0	985,1	0,0
Instruments financiers dérivés sur les matières premières (2)	4 579,8	1 056,3	0,0
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments (2)	40,3	65,9	0,0
Total	5 394,1	2 107,3	0,0

(1). *Elément retenu dans la détermination de l'endettement financier net : cf. note 21 Endettement financier*

(2). *Eléments retenus dans la détermination des actifs sectoriels.*

Les instruments sur matières premières (instrument dérivés et contrats qualifiés d'instruments financiers) et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés respectivement dans les notes 22.3 et 22.1.

16.4 Engagements donnés et recus sur titres

Les dettes pour lesquelles des actifs financiers ont été donnés en garantie s'élèvent à € 520 millions au 30 juin 2005 (contre € 553,6 millions au 31 décembre 2004) et s'échéancent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	Dont part à moins d'un an	Dont part de un à cinq ans	Dont part à plus de cinq ans	31 déc. 2004
Sûretés réelles données : immo. financières	520,4	13,4	167,0	340,0	553,6

Actifs circulants et comptes bancaires nantis ou gagés

Certains comptes bancaires et actifs circulants sont mis en gage pour couvrir des financements gérés par certaines entités du Groupe.

Ceux-ci se détaillent comme suit :

16.5 Créances clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1er janvier 2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés	10 380,9	(672,0)	9 708,9	10 368,3	(635,8)	9 732,5

16.6 Titres de placement de trésorerie

Les titres de placement de trésorerie correspondent essentiellement à des titres de type Sicav ou billet de trésorerie détenus à des fins de transactions; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005		1er janvier 2005		31 déc. 2004	
	Valeur d'acquisition	Valeur bilantielle	Valeur d'acquisition	Valeur bilantielle	Valeur d'acquisition	Valeur bilantielle
Titres de placement de trésorerie	528,1	542,7	436,1	420,3	442,1	412,9

NOTE – 17. AUTRES ACTIFS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1 janvier 2005			31 décembre 2004		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Droits à remboursement	1 449,5	139,8	1 589,3	1 385,6	155,0	1 540,6	1 385,6	155,0	1 540,6
Taxes		515,4	515,4		468,0	468,0		468,0	468,0
Autres créances	225,3	1 546,4	1 771,7	162,4	1 909,3	2 071,7	162,4	2 227,0	2 389,4
Comptes de régularisation	127,7	534,2	661,9	130,6	479,2	609,8	131,9	553,0	684,9
Total	1 802,5	2 735,8	4 538,3	1 678,6	3 011,5	4 690,1	1 679,9	3 403,0	5 082,9

Les droits à remboursement (cf. note 1.O) comprennent :

- des droits à remboursement d'Electrabel vis-à-vis des intercommunales concernant les engagements de retraites du personnel de distribution pour € 1 215,1 millions (dont € 139,8 millions en part courante) ;
- les polices d'assurance contractées avec la partie liée Contassur dans le cadre du financement de ses engagements de retraites pour un montant de € 374,2 millions.

Les autres créances concernent des créances liées à l'exploitation ainsi que les comptes courants liés aux sociétés apparentées, SEP et GIE.

NOTE – 18. CAPITAUX PROPRES

18.1 Capital social

Au 30 juin 2005, le capital social se compose comme suit :

	30 juin 2005		31 déc. 2004	
	Nombre	Capital social	Nombre	Capital social
<u>Actions émises</u>				
Entièrement libérées :				
<i>Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2€</i>	1 024 073 979	2 048,10	1 020 465 386	2 040,90
Non entièrement libérées :				
<i>Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2€</i>	<i>néant</i>		<i>néant</i>	

En règle générale, chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Un droit de vote double est accordé aux détenteurs d'actions nominatives entièrement libérées détenues depuis plus de deux ans par le même actionnaire.

18.2 Evolution du nombre d'actions en circulation

Au 1er janvier 2004	993 578 534
Emissions	12 785 580
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle	1 369 027
Au 31 décembre 2004	1 007 733 141
Emissions	3 608 593
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle	-456 435
Au 30 juin 2005	1 010 885 299

18.3 Titres donnant accès à de nouvelles actions

Obligations convertibles

En février 1996, le Groupe a émis 6 634 616 obligations convertibles, portant intérêt au taux de 4% et d'une valeur nominale de € 79,27. Ces obligations sont remboursables intégralement le 1^{er} janvier 2006 au prix de € 96,04, correspondant à 121,15 % du prix d'émission. Chaque obligation peut être convertie à tout moment, à raison de 5 actions pour une obligation, 5,22 actions depuis le 3 mai 2004 suite au prélèvement opéré sur les réserves. Le nombre d'obligations encore en circulation s'établit à 2 135 545 au 30 juin 2005 (2 593 121 au 31 décembre 2004), représentant potentiellement 11 147 545 actions Suez (13 536 092 actions Suez au 31 décembre 2004).

Plans de souscription d'actions

Le Groupe a par ailleurs attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plans de souscription d'actions présentés en note 25.

18.4 Actions propres et d'autocontrôle

Le Groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres résultant de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 13 mai 2005. Ce programme prévoit le rachat d'au maximum 10% des actions composant le capital à la date de l'Assemblée concernée. Il prévoit également que le montant total des acquisitions net de frais ne pourra excéder € 3,6 milliards, que le prix acquitté par action devra être inférieur à € 36 et que le prix de cession ne pourra être inférieur à € 16 (les modalités d'intervention sont rappelées dans le rapport de l'assemblée générale mixte, au chapitre des résolutions).

Dans le cadre de ce plan, 2 645 585 actions ont été acquises sur le premier semestre 2005 pour un montant total de € 55,8 millions et 2 189 150 actions ont été vendues pour un prix de cession de € 45,2 millions.

Les actions d'autocontrôle (cf. note 1-M) portées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 13 188 680 actions au 30 juin 2005 (contre 12 578 681 au 31 décembre 2004 et 13 656 943 à fin 2003), pour une valeur de € 365,9 millions (contre € 352,3 millions au 31 décembre 2004 et € 372,6 millions à fin 2003).

Parmi celles-ci, les actions d'autocontrôle détenues par les filiales consolidées par intégration globale ou proportionnelle et portées en diminution des capitaux propres représentent une valeur de € 3,5 millions.

	Nombre d'actions	Montant
1^{er} janvier 2005 (1)	12 732 245	355,3
Achats par la société mère	2 645 585	55,8
Ventes par la société mère	-2 189 150	-45,2
Cessions d'actions par d'autres sociétés du Groupe	-	-
Au 30 juin 2005	13 188 680	365,9

(1). Les actions propres détenues par le Groupe au 1^{er} janvier 2005 (153 564 actions d'un montant de € 3,0 millions) qui restaient à l'actif du bilan antérieurement à l'application d'IAS 32 sont désormais portées en déduction des capitaux propres en application de la cette norme.

18.5 Variations de juste valeur (part du Groupe)

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des « variations de juste valeur » reconnues directement en capitaux propres.

<i>En millions d'euros</i>	1er janvier 2005	Variation	30 juin 2005
Actifs disponibles à la vente	743,4	(44,2)	699,2
Instruments dérivés qualifiés de cash flow hedge (1)	(94,0)	(3,3)	(97,3)
Instruments dérivés qualifiés de net investment hedge	66,7	(128,1)	(61,4)
Instruments dérivés sur matières premières	(161,8)	25,1	(136,7)
Impôts différés	65,0	4,7	69,7
Ecarts de conversion		16,9	16,9
Total Réserves recyclables	619,3	(128,9)	490,4

(1). Hors matières premières

18.6 Autres informations sur les réserves consolidées

Les réserves consolidées (€ +190,7 millions au 30 juin 2005) intègrent la réserve légale de la société Suez SA pour € 207,9 millions. En application des dispositions légales françaises, 5% du résultat net des sociétés françaises doivent être affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables de la société Suez s'élèvent à € 15 440,3 millions au 31 décembre 2004.

NOTE – 19. PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	1er jan. 2005	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variation de périmètre	Variation liée à la désactualisation (1)	Ecarts de change (2)	Autres (3)	30 juin 2005
Retraites et autres avantages du personnel	3 560,5	57,1	(91,3)	(60,6)	5,2	45,7	50,5	43,5	3 610,6
Retraitement et stockage des déchets nucléaires	2 676,5	53,0	(7,3)	0,0	0,0	65,3	0,0	0,0	2 787,6
Renouvellement	750,2	85,8	(23,9)	(0,5)	(0,4)	0,0	1,3	(12,1)	800,4
Risques sectoriels	189,1	23,1	(25,5)	(10,6)	(0,5)	0,0	0,0	9,5	185,1
Démantèlement des installations	1 645,0	1,6	(5,1)	(0,2)	(4,0)	38,9	0,5	0,0	1 676,6
Garantie	80,0	12,4	(18,8)	(1,1)	(9,3)	0,0	1,6	1,7	66,5
Litiges, réclamations et risques fiscaux	447,2	77,4	(47,4)	(39,7)	(5,5)	2,5	34,5	48,3	517,2
Reconstitution de sites	430,0	19,2	(21,2)	(0,4)	1,1	6,4	5,3	0,1	440,4
Restructurations	198,7	48,4	(36,6)	(14,1)	(1,8)	2,4	1,1	(43,1)	155,0
Autres risques	987,4	164,9	(176,3)	(13,8)	10,8	3,7	13,0	(40,5)	949,2
Total provisions pour risques	10 964,7	542,9	(453,5)	(141,1)	(4,5)	164,8	107,7	7,4	11 188,5

- (1). Pour les retraites et autres avantages du personnel, le montant présenté correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.
- (2). Les effets de change € + 107,7 millions sont principalement occasionnés par les filiales d'Amérique latine et se répartissent de manière équilibrée entre le secteur de l'Energie € 53,7 millions et le secteur de l'Environnement € 54 millions.
- (3). Les Autres correspondent pour l'essentiel à des reclassements de catégorie à catégorie.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises	Solde
Résultat des activités ordinaires	539,0	(586,5)	(47,5)
Autres produits et charges financiers	164,8		164,8
Autres	3,9	(8,1)	(4,2)
Total	707,7	(594,6)	113,1

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

Retraitement et stockage des déchets nucléaires

Lorsque le combustible nucléaire sort du réacteur, il reste radioactif et doit être retraité. La provision couvre l'ensemble des coûts liés au cycle du retraitement du combustible nucléaire consommé à la fin de l'exercice : stockage sur site, transport, retraitement par un centre approuvé, entreposage et évacuation des déchets après retraitement.

La provision est évaluée sur la base des coûts internes effectivement supportés et sur la base de coûts externes. Ces derniers sont estimés sur la base des contrats signés avec des tiers, tels que transporteurs indépendants ou entreprises de recyclage et de stockage, ou sur la base de propositions de tarifs détaillées reçues d'organismes indépendants. Ces estimations sont établies en fonction de l'état actuel des capacités techniques de retraitement. Il est précisé que les coûts supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés. De 1979 à aujourd'hui, les coûts de retraitement du combustible nucléaire ont généralement eu tendance à décroître progressivement grâce aux améliorations technologiques et à l'accroissement des capacités de retraitement. Cette tendance ne constitue toutefois pas une indication de ce que pourrait être l'évolution future de ces coûts.

Cette provision est par ailleurs basée sur l'hypothèse que le combustible nucléaire consommé sera retraité. Le combustible usagé produit depuis 1989 est actuellement stocké sur site et n'a pas encore été retraité. Une autre solution pourrait résider dans le stockage de ce combustible dans des sites souterrains, après un conditionnement approprié. Le gouvernement belge n'a pas à ce jour prescrit définitivement cette deuxième option et la date de décision finale sur ce sujet, demeure inconnue. Il est très difficile d'estimer quels seraient les coûts potentiels associés à cette option, en l'absence d'indication sur le processus, le calendrier et le lieu du stockage. Sur la base

des informations actuellement disponibles, il est toutefois improbable que les coûts à provisionner dans l'hypothèse d'un stockage permanent puissent conduire à une modification significative de la provision.

La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

Sur la base des projections actuelles en matière de durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires, les coûts de stockage et de retraitement devraient être engagés jusqu'en 2080 environ. La valeur actuelle du coût de l'obligation est basée sur un taux d'actualisation brut de 5% qui reflète un taux d'intérêt sans risque à long terme.

Le Comité de Suivi constitué en 2004 dans le cadre de la loi belge du 11 avril 2003, relative « aux provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales », est chargé du contrôle du processus de provisionnement de ces engagements qui sera revu tous les trois ans. Il a approuvé en 2005 les principes et évaluations des provisions pour aval de cycle.

Renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Risques sectoriels

Ce poste recense les provisions pour risques spécifiques liés à un secteur d'activité, les provisions pour risques sur filiales non consolidées, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable. Les pertes sont évaluées par rapport à la juste valeur des programmes diminuée des coûts liés à la vente. La juste valeur est déterminée sur la base des valeurs de marché (estimées par référence à des transactions similaires ou déterminée par des expertises d'organismes indépendants) ou de l'actualisation de cash-flows futurs.

Démantèlement des installations

A l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, et notamment les centrales classiques ou nucléaires, doivent être démantelées. Cette obligation peut résulter des réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou d'un engagement implicite du Groupe.

Après la mise en service industrielle et pendant toute la durée de vie de l'installation, une dotation aux provisions correspondant à l'effet de la désactualisation est enregistrée chaque année. L'actif de démantèlement fait l'objet d'un amortissement linéaire.

Les principales installations concernées sont les centrales nucléaires, pour lesquelles la provision couvre tous les coûts relatifs à leur démantèlement, à savoir :

- Sortie du combustible usagé de la centrale, drainage des systèmes liquides, déconnexion des systèmes opérationnels,
- démantèlement complet du cœur du réacteur et construction d'un 'bouclier biologique',
- démantèlement complet du réacteur et sortie des matériaux radioactifs.

En application d'un accord avec le gouvernement belge, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires sont estimés tous les cinq ans sur la base d'une étude détaillée menée par un expert indépendant. La dernière étude de ce type a eu lieu en 2000.

Le Comité de Suivi constitué en 2004 dans le cadre de la loi belge du 11 avril 2003, relative « aux provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales », est chargé du contrôle du processus de provisionnement de ces engagements qui sera revu tous les trois ans. Il a approuvé en février 2005 les principes et évaluations des provisions pour démantèlement. Cette décision n'a pas eu d'impacts sur les comptes du Groupe.

Des provisions pour les obligations (légalles ou implicites) de démanteler les centrales classiques et de restaurer les sites sont également reconnues sur base des estimations techniques et budgétaires les plus adéquates.

Garantie

Les provisions pour garantie concernent principalement les sociétés de service à l'Energie ayant un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de "garantie totale".

Reconstitution de sites

Ces provisions couvrent l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur Propreté, ainsi que les obligations de suivi long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Leur calcul est fonction du coût de la couverture retenue, au prorata de l'utilisation de chaque site. Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (d'une durée de 30 ans au sein de la Communauté européenne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Cet actif est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture.

Autres risques et charges

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, pour environnement et divers risques sur affaires.

NOTE – 20. PASSIFS FINANCIERS

Les différentes catégories de passifs financiers au 30 juin 2005 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1 janvier 2005			31 décembre 2004		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes financières	15 726,3	5 032,6	20 758,9	16 708,7	4 214,7	20 923,4	16 251,3	4 001,5	20 252,8
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	1 578,4	3 929,1	5 507,5	600,7	1 340,0	1 940,7	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes associés	-	7 295,4	7 295,4	-	7 419,6	7 419,6	-	7 424,5	7 424,5
Autres passifs financiers	499,6	-	499,6	21,3	-	21,3	21,9	-	21,9
Total	17 804,3	16 257,1	34 061,4	17 330,7	12 974,3	30 305,0	16 273,2	11 426,0	27 699,2

20.1 Dettes financières

Les dettes financières sont analysées dans la note 21 : Endettement financier net.

20.2 Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)

Les passifs financiers évalués à leur juste valeur sont constitués d'instruments financiers dérivés. Ils s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	01 janv. 2005	31 déc. 2004
Instruments de couverture sur la dette (1)	299,7	427,5	0,0
Instruments sur les matières premières (2)	5 202,8	1 395,1	0,0
Instruments dérivés sur les autres éléments (2)	5,0	118,1	0,0
Total	5 507,5	1 940,7	0,0

(1). élément retenu dans la détermination de l'endettement financier net : cf note 21.

(2). élément retenu dans le calcul des actifs sectoriels.

Les instruments sur matières premières (instruments dérivés et contrats qualifiés d'instruments financiers) et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés respectivement dans les notes 22.3 et 22.1.

20.3 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	01 janv. 2005	31 déc. 2004
Dettes sur acquisition immo. financières	499,6	21,3	21,9
Total	499,6	21,3	21,9

Il s'agit pour l'essentiel de la dette résultant de l'engagement d'achat et du put sur minoritaire SHEM (cf. Note 3.1)

NOTE – 21. ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1er janvier 2005			31 déc. 2004		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
En-cours des dettes financières	15 428,4	4 905,1	20 333,5	16 459,8	4 048,8	20 508,6	16 438,1	3 880,8	20 318,9
Impact du coût amorti	-28,1	127,5	99,4	56,0	139,3	195,3	-186,8	120,7	-66,1
Impact de la couverture de juste valeur (1)	326,0	-	326,0	192,9	26,6	219,5	-	-	-
Dettes financières	15 726,3	5 032,6	20 758,9	16 708,7	4 214,7	20 923,4	16 251,3	4 001,5	20 252,8
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (2)	233,1	66,6	299,7	168,2	259,3	427,5	-	-	-
Dettes Brute	15 959,4	5 099,2	21 058,6	16 876,9	4 474,0	21 350,9	16 251,3	4 001,5	20 252,8
Titres disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-1 424,5	-1 424,5	-	-1 232,7	-1 232,7
Titres de placement de trésorerie	-	-542,7	-542,7	-	-420,3	-420,3	-	-412,9	-412,9
Disponibilités et quasi-liquidités	-	-8 757,5	-8 757,5	-	-6 886,2	-6 886,2	-	-6 911,3	-6 911,3
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (2)	-743,3	-30,7	-774,0	-826,6	-158,5	-985,1	-	-	-
Trésorerie active	-743,3	-9 330,9	-10 074,2	-826,6	-8 889,5	-9 716,1	-	-8 556,9	-8 556,9
Endettement net	15 216,1	-4 231,7	10 984,4	16 050,3	-4 415,5	11 634,8	16 251,3	-4 555,4	11 695,9

(1). Ce poste correspond à la revalorisation de la dette couverte contre les variations de juste valeur.

(2). Il s'agit de la juste valeur des instruments financiers affectés économiquement à la dette qualifiés ou non de couverture y compris les instruments qualifiés de couverture d'investissement net.

(3). Détenus dans une optique de gestion de trésorerie (cf. Note 16.1).

21.1 Gestion de la trésorerie

Les excédents de trésorerie sont centralisés auprès des véhicules financiers dédiés du Groupe (Suez Finance S.A., Suez Finance LP, Tractebel Cash Management Services, Electrabel Finance & Treasury Management - EFTM) afin d'être recyclés au sein des entités emprunteuses.

Une centralisation intermédiaire est réalisée soit au sein de chaque secteur (Degremont, Suez Environnement,...) soit par zone géographique (Suez Finance LP pour les Etats-Unis, Suez Finance SA, TCMS et EFTM pour l'Europe,...).

L'éventuel solde résiduel après utilisation au sein du Groupe est placé avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal auprès des contreparties de premier plan sélectionnées en fonction de leur notation et de la connaissance qu'en a le Groupe.

Au 30 juin 2005, aucune contrepartie ne représentait plus de 8,3% des placements d'excédents de trésorerie.

21.2 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	1er janvier 2005	31 déc. 2004
Endettement financier net	10 984,4	11 634,8	11 695,9
Capitaux propres	15 117,1	13 252,4	13 007,8
Ratio d'endettement	72,7%	87,8%	89,9%

21.3 Endettement financier par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité contractant la dette brute et la dette nette est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005		1er jan. 2005		31 déc. 2004	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
SEE	3 272,7	(2 561,2)	2 547,2	(1 681,2)	2 502,7	(1 710,5)
SEI	3 118,1	2 336,0	2 809,8	1 978,6	2 667,6	2 099,5
SES	1 227,5	623,7	1 194,2	701,5	1 189,6	702,3
SE	4 621,9	3 794,8	4 580,3	3 790,6	4 521,7	3 753,0
AUTRES	8 818,4	6 791,1	10 219,4	6 845,3	9 371,2	6 851,6
Total	21 058,6	10 984,4	21 350,9	11 634,8	20 252,8	11 695,9

La répartition par secteur d'activité utilisant la dette nette est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	1er jan. 2005	31 déc. 2004
SEE	(2 683,0)	(2 284,9)	(2 314,9)
SEI	6 616,9	6 549,7	6 670,6
SES	823,0	658,3	659,1
SE	4 442,6	4 512,2	4 474,2
AUTRES (a)	1 784,9	2 199,5	2 206,9
Total	10 984,4	11 634,8	11 695,9

21.4 Endettement financier net par nature

La répartition par nature ci-dessous est présentée sur base des montants nominaux pour la dette brute et de leur

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	1er jan. 2005	31 déc. 2004
Emprunts obligataires	9 414,2	10 606,4	10 606,3
Billets de trésorerie	1 862,0	1 108,1	1 108,1
Tirages sur facilités de crédit	865,7	955,1	961,3
Crédit-bail	1 266,1	1 274,5	1 275,9
Autres emprunts bancaires	5 634,4	5 278,6	5 270,1
Autres emprunts	533,2	463,4	463,9
Total dettes à long terme	19 575,6	19 686,1	19 685,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	757,9	822,5	633,3
Total dettes brutes	20 333,5	20 508,6	20 318,9
Disponibilités	(7 344,2)	(5 181,6)	(5 209,0)
Quasi-liquidités	(1 956,0)	(2 124,9)	(2 115,2)
Titres disponibles à la vente	0,0	(1 424,5)	(1 232,7)
Total endettement financier net hors instruments financiers dérivés et coût amorti	11 033,3	11 777,6	11 762,0

juste valeur pour les éléments de trésorerie.

21.4.1 Dettes financières par échéance

Au 30 juin 2005

En millions d'euros

	TOTAL	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	9 414,2	449,6	276,7	723,9	314,7	3 179,8	1 634,2	2 835,3
Billets de Trésorerie	1 862,0	1 862,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages sur facilités de crédit (1)	865,7	223,1	133,2	34,7	28,4	446,3	0,0	0,0
Contrats de crédit-bail	1 266,1	42,9	105,6	112,6	97,9	92,3	77,7	737,3
Autres emprunts bancaires	5 634,4	789,5	844,4	1 418,3	500,0	296,3	512,7	1 273,2
Autres emprunts	533,2	158,1	86,1	53,0	10,4	88,0	9,6	127,9
Total dettes à long terme	19 575,7	3 525,2	1 446,0	2 342,5	951,4	4 102,7	2 234,2	4 973,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	757,9	715,7	42,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dettes brutes	20 333,6	4 240,9	1 488,2	2 342,5	951,4	4 102,7	2 234,2	4 973,7
Disponibilités et quasi-liquidités	(8 757,5)	(3 307,0)	(5 354,7)	(34,9)	(36,0)	(13,9)	(5,6)	(5,3)
Titres de placement de trésorerie	(542,7)	(16,7)	(295,6)	(95,0)	(64,5)	(34,9)	(25,0)	(11,0)
Total endettement financier net hors instruments financiers dérivés et coût amorti	11 033,3	917,2	(4 162,1)	2 212,6	850,9	4 053,9	2 203,5	4 957,3

(4). L'échéancier repris pour les tirages sur facilités de crédit correspond à la maturité des programmes et non plus à celle des tirages

Au 1er janvier 2005

En millions d'euros

	TOTAL	2005	2006	2007	2008	2009	Au-delà de 5 ans
Dettes brutes	20 508,6	4 743,5	2 391,1	2 282,0	782,3	3 592,0	6 717,7
Disponibilités et titres de placement de trésorerie	(8 731,0)	(7 143,0)	(1 459,9)	(35,8)	(42,2)	(33,5)	(16,6)
Total endettement financier net hors instruments financiers dérivés et coût amorti	11 777,6	(2 399,5)	931,2	2 246,2	740,1	3 558,5	6 701,1

Au 31 décembre 2004

En millions d'euros

	TOTAL	2005	2006	2007	2008	2009	Au-delà de 5 ans
Dettes brutes	20 318,9	4 553,8	2 391,1	2 282,0	782,3	3 592,0	6 717,7
Disponibilités et titres de placement de trésorerie	(8 556,9)	(7 160,9)	(1 267,9)	(35,8)	(42,2)	(33,5)	(16,6)
Total endettement financier net hors instruments financiers dérivés et coût amorti	11 762,0	(2 607,1)	1 123,2	2 246,2	740,1	3 558,5	6 701,1

Pour son financement externe, le Groupe a recours à des véhicules centraux. Les dettes portées par ces véhicules ne sont pas subordonnées à des covenants financiers et comptables.

Concernant les financements portés par les entités opérationnelles, le groupe peut-être amené à mettre en place des facilités bancaires dont la disponibilité et le tirage sont conditionnés au respect de ratios financiers de l'entité emprunteuse ou garante.

Les niveaux et la définition de ces ratios sont fixés en concertation avec les prêteurs de manière prospective et font donc parfois l'objet de réajustements au cours de la vie de ces facilités. Tout défaut éventuel au regard de ces covenants n'aura aucun impact sur les financements mis en place sur les véhicules centraux.

Au 30 juin 2005, aucun cas de défaut n'a été déclaré sur les endettements financiers des entités opérationnelles du Groupe et toutes ces sociétés respectaient les covenants et affirmations contenus dans leurs conventions de crédit, à l'exception de certains financements en Amérique du Sud pour lesquels des représentants du Groupe sont en négociation avec les prêteurs (cf. Note 26 relative à la description de la situation en Argentine) et de certaines dettes locales, garanties ou sous forme de financements de projet pour lesquels les covenants font l'objet de renégociations avec les partenaires bancaires

Au 30 juin 2005, les facilités de crédit confirmées non utilisées sont les suivantes :

En millions d'Euros

Année d'échéance	Programmes de facilités de crédit confirmées non utilisées
2005	146,8
2006	475,5
2007	231,7
2008	186,4
2009	275,0
2010	1 295,0
Au delà	4 668,5
Total	7 278,9

Parmi ces programmes disponibles, € 1 862 millions sont affectés à la couverture des billets de trésorerie émis.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent notamment un crédit syndiqué de € 4 500 millions (échéance 2012) ainsi qu'un certain nombre de lignes bilatérales venant à échéance en 2010. Ces lignes ne sont pas subordonnées au respect de ratios ou de notes de crédit.

Au 30 juin 2005, aucune contrepartie ne représentait plus de 10,1% des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

21.4.2 Dettes financières par devises

Dette brute <i>En millions d'euros</i>	Après prise en compte des instruments financiers						Avant prise en compte des instruments financiers					
	2005.06	%	2005.01	%	2004.12	%	2005.06	%	2005.01	%	2004.12	%
Zone €	12 554,2	62%	13 181,5	64%	13 200,2	65%	14 728,2	72%	15 459,7	75%	15 270,0	75%
Zone \$	4 905,8	24%	4 484,7	22%	4 276,3	21%	3 306,0	16%	2 997,6	15%	2 997,6	15%
Zone £	538,3	3%	853,9	4%	853,9	4%	90,1	0%	142,5	1%	142,5	1%
Autres devises	2 335,2	11%	1 988,5	10%	1 988,5	10%	2 209,2	11%	1 908,8	9%	1 908,8	9%
Total	20 333,5	100%	20 508,6	100%	20 318,9	100%	20 333,5	100%	20 508,6	100%	20 318,9	100%

Dette nette <i>En millions d'euros</i>	Après prise en compte des instruments financiers						Avant prise en compte des instruments financiers					
	2005.06	%	2005.01	%	2004.12	%	2005.06	%	2005.01	%	2004.12	%
Zone €	4 523,0	41%	5 636,6	48%	5 829,6	50%	6 672,4	60%	7 874,7	67%	7 859,1	67%
Zone \$	4 384,2	40%	4 090,5	35%	3 881,9	33%	2 813,3	25%	2 889,7	25%	2 889,7	25%
Zone £	389,3	4%	704,5	6%	704,5	6%	(13,4)	0%	(249,9)	-2%	(249,9)	-2%
Autres devises	1 736,8	16%	1 346,0	11%	1 346,0	11%	1 561,0	14%	1 263,1	11%	1 263,1	11%
Total	11 033,3	100%	11 777,6	100%	11 762,0	100%	11 033,3	100%	11 777,6	100%	11 762,0	100%

21.4.3 Dettes financières par type de taux

<i>En millions d'euros</i>	Après prise en compte des instruments financiers			Avant prise en compte des instruments financiers		
	30 juin 2005	1er jan. 2005	31 déc. 2004	30 juin 2005	1er jan. 2005	31 déc. 2004
A taux variable	12 771,2	11 613,2	11 423,5	7 770,4	6 915,2	6 933,9
Plus haut	22,5%	21,6%	21,6%	22,5%	21,6%	21,6%
Plus bas	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Moyenne pondérée	3,6%	3,6%	3,6%	3,7%	3,7%	3,7%
A taux fixe	7 562,3	8 895,4	8 895,4	12 563,1	13 593,4	13 385,0
Plus haut	22,5%	17,3%	17,3%	22,5%	21,3%	21,3%
Plus bas	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Moyenne pondérée	5,4%	5,0%	5,0%	5,3%	5,4%	5,4%

Les taux d'intérêt variables sont généralement basés sur les taux interbancaires offerts sur les zones devises concernées. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux découverts bancaires s'élève respectivement au

30 juin 2005 et 31 décembre 2004 à 2,9% et 2,8 %. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux dettes à long terme s'élève au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004 à 4,4% et 4,3%.

Par ailleurs, les taux d'intérêt appliqués à la trésorerie active sont essentiellement des taux d'intérêt variables.

21.4.4 Valeur de marché des dettes financières

La valeur de marché des dettes financières brutes hors instruments financiers s'établit au 30 juin 2005 à € 21 953,3 millions pour une valeur nette comptable de € 20 758,9 millions (contre € 21 191 millions pour une valeur nette comptable de € 20 071,8 millions au 31 décembre 2004). La valeur de marché de la dette brute après instruments financiers s'élève à € 21 478,5 millions pour une valeur nette comptable de € 20 284,0 millions (contre € 21 546,4 millions pour une valeur nette comptable de € 20 071,8 millions au 31 décembre 2004).

21.5 Engagements liés aux financements :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	Dont part à moins d'un an	Dont part de un à cinq ans	Dont part à plus de cinq ans	31 déc. 2004
Sûretés personnelles sur dettes financières	732,2	81,1	247,1	404,0	1 111,1
Engagements de financement donnés	434,1	13,7	86,8	333,6	49,3
Total des engagements donnés	1 166,3	94,8	333,9	737,6	1 160,4
Autres garanties de financement reçues	131,1	25,5	35,0	70,6	170,1
Engagements de financement reçus	7 907,6	763,4	2 411,1	4 733,1	6 842,5
Total des engagements reçus	8 038,7	788,9	2 446,1	4 803,7	7 012,6

NOTE – 22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

Objectifs poursuivis dans l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change, du prix des matières premières ou du cours de certains titres cotés. A l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs, ou de flux de trésorerie.

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés et les instruments financiers négociés avec des banques internationales de premier plan. Les contreparties du Groupe sont diversifiées et sélectionnées en fonction de la notation attribuée par les agences de rating et de la connaissance qu'en a le Groupe.

En matière de négoce de matières premières, les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est, le cas échéant, limité par l'obtention de lettres de crédit, de garanties ou d'accords de compensation (netting agreements).

Au 30 juin 2005, aucune contrepartie ne représentait plus de 20,2% du notionnel des instruments financiers utilisés.

22.1 Risque de change et risques de taux d'intérêt

Risque de change

De par son activité, le groupe est essentiellement exposé au risque de conversion (voir ci-dessous) et peu exposé au risque de transaction (peu de flux d'exploitation en devises autres que les devises de référence).

La stratégie de couverture de Suez en matière de risque de change consiste dès lors principalement à gérer le risque lié à l'exposition bilantielle (risque de conversion). Par risque de conversion on entend le risque que le cours de change d'une devise n'impacte de façon défavorable 1) la valeur au bilan des actifs de filiales dont les activités sont liées à une devise étrangère ainsi que 2) les éléments de compte de résultats.

La première étape consiste éventuellement à transformer l'actif en question en une position sur une devise unique (cas d'une filiale étrangère possédant une dette ou un contrat dans une devise autre que sa devise de référence et qui effectue une transaction pour transformer son passif ou son contrat d'achat dans sa devise de référence).

Ensuite cette exposition mono devise est couverte par un emprunt contracté dans la même devise au niveau d'une de ses sociétés mères ou via des produits dérivés ayant comme effet de compenser l'évolution de la devise étrangère de référence.

Cette politique n'est cependant pas réalisable si le coût de couverture (le taux d'intérêt de la devise de référence) est trop élevé. C'est le cas du Brésil où en raison d'un différentiel de taux trop élevé et d'un mécanisme d'indexation de nos revenus, le groupe opte pour des couvertures catastrophes c'est-à-dire des assurances contre une dépréciation très importante de la devise (décrochage).

Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, FRA, caps et floors...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 30 juin 2005, environ 63% de la dette brute du Groupe étaient à taux variable et 37% à taux fixe après prise en compte des instruments financiers. La quasi-totalité des excédents du Groupe étant investie à court terme, 69% de la dette nette était au 30 juin 2005 à taux fixe, ce pourcentage procurant à court terme une insensibilité à la variation des taux d'intérêt.

Montants notionnels et valeur de marché

Dans le tableau présenté ci-après en notes 22.1, les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas de ce fait une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture.

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de cash-flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, ces estimations ne sont pas nécessairement l'exact reflet des montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

Les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de taux d'intérêt et de change se détaillent comme suit :

	Taux moyen	Montants notionnels des contrats par date de maturité							Valeur de marché	
		Au 30 juin 2005								
		2005	2006	2007	2008	2009	2010 > 5 ans	Total		
(en € millions)										
Swaps de taux - payeur fixe		423,2	266,1	600,4	467,3	357,8	363,5	436,4	2 914,7	(120,0)
€	5,4%	352,7	108,3	314,2	180,8	101,5	119,5	362,3	1 539,3	(83,4)
£	5,4%	-	-	-	20,8	-	148,3	-	169,1	(7,8)
US\$	4,3%	29,6	49,8	277,1	255,9	245,5	88,1	55,7	1 001,7	(18,9)
autres devises	4,8%	40,9	108,0	9,1	9,8	10,8	7,6	18,4	204,6	(9,9)
Swaps de taux - receveur fixe		1 328,2	76,5	31,5	83,5	1 526,0	1 539,3	2 054,4	6 639,4	391,0
€	4,8%	1 273,4	67,1	31,5	83,5	1 476,4	1 539,3	2 054,4	6 525,6	387,2
US\$	5,7%	54,8	9,4	-	-	49,6	-	-	113,8	3,8
Swaps de taux - variable / variable		-	3,7	122,7	19,0	330,8	-	-	476,2	(2,3)
€	-	-	3,7	122,7	19,0	330,8	-	-	126,4	0,7
US\$	-	-	-	-	-	-	-	-	349,8	(3,0)
FRA (Forward Rate Agreement) - acheteur		-	198,3	-	-	-	-	-	198,3	(1,3)
€	4,8%	-	198,3	-	-	-	-	-	198,3	(1,3)
Caps - acheteur		17,0	58,1	115,0	22,2	1 016,4	630,9	1 750,0	3 609,6	94,9
€	4,6%	14,1	49,9	106,8	13,7	677,4	600,0	1 750,0	3 211,9	93,3
US\$	4,8%	2,9	8,2	8,2	8,5	339,0	30,9	-	397,7	1,6
Caps - vendeur		-	39,7	-	-	-	-	-	39,7	-
€	6,1%	-	39,7	-	-	-	-	-	39,7	-
Floors - acheteur		-	100,0	-	-	-	-	-	100,0	0,7
€	2,8%	-	100,0	-	-	-	-	-	100,0	0,7
Floors - vendeur		0,7	3,4	4,4	3,5	2,9	24,8	-	39,7	-
US\$	5,5%	0,7	3,4	4,4	3,5	2,9	24,8	-	39,7	-
Tunnels - cap acheteur / floor vendeur (taux)		220,3	-	-	-	-	66,1	-	286,4	(1,1)
US\$	3,9% - 5,8%	220,3	-	-	-	-	66,1	-	286,4	(1,1)
Tunnels - cap vendeur / floor acheteur (taux)		3,2	3,7	4,2	4,8	5,5	-	-	21,4	0,6
€	2,4% - 3,4%	3,2	3,7	4,2	4,8	5,5	-	-	21,4	0,6
Swaps devises (versmnt ints) - emprunt.		7,7	50,2	209,1	70,9	633,5	305,5	98,9	1 375,8	160,7
US\$		-	41,3	57,4	41,4	621,4	157,1	98,9	1 017,5	156,6
£		-	-	-	-	-	148,4	-	148,4	(1,8)
autres devises		7,7	8,9	151,7	29,5	12,1	-	-	209,9	5,9
Swaps devises (versmnt ints) - prêteur		60,3	148,8	-	29,5	57,9	191,0	126,4	613,9	21,3
€		13,8	8,8	-	-	-	100,0	50,0	172,6	23,7
US\$		38,1	18,3	-	-	57,9	91,0	-	205,3	1,6
£		8,4	4,1	-	-	-	-	-	12,5	(4,6)
autres devises		-	117,6	-	29,5	-	-	76,4	223,5	0,6
Swaps de change - emprunteur		1 157,6	174,7	11,9	93,6	15,0	27,8	70,3	1 550,9	(14,8)
£		314,0	-	-	39,5	-	-	-	353,5	(8,2)
US\$		784,1	2,5	-	40,9	-	-	70,3	897,8	(7,5)
autres devises		59,5	172,2	11,9	13,2	15,0	27,8	-	299,6	0,9
Swaps de change - prêteur		169,4	34,4	9,4	11,0	-	-	-	224,2	(23,8)
£		37,6	-	-	-	-	-	-	37,6	(0,3)
US\$		125,2	34,4	9,4	-	-	-	-	169,0	(22,3)
autres devises		6,6	-	-	11,0	-	-	-	17,6	(1,2)
Contrats Forward - acheteur		143,5	204,1	92,1	8,5	-	-	1,1	449,3	(20,2)
€		1,6	0,8	2,3	-	-	-	-	4,7	0,1
£		26,1	47,8	37,6	3,1	-	-	-	114,6	2,5
US\$		110,2	155,5	52,2	5,4	-	-	1,1	324,4	(23,4)
autres devises		5,6	-	-	-	-	-	-	5,6	0,7
Contrats Forward - vendeur		299,2	243,1	39,9	8,2	6,0	6,0	56,6	659,0	7,8
€		8,6	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	56,6	95,2	20,4
£		83,6	185,7	32,2	1,6	-	-	-	303,1	(3,9)
US\$		117,4	42,3	0,1	-	-	-	-	159,8	(7,2)
autres devises		89,6	9,1	1,6	0,6	-	-	-	100,9	(1,5)
Options de change - call acheteur		471,4	-	-	-	-	-	-	471,4	-
US\$		471,4	-	-	-	-	-	-	471,4	-
Options de change - call vendeur		57,9	-	-	-	-	-	-	57,9	-
US\$		57,9	-	-	-	-	-	-	57,9	-
Tunnels - call acheteur/put vendeur (change)		11,6	-	-	-	-	-	-	11,6	0,2
US\$		11,6	-	-	-	-	-	-	11,6	0,2
Tunnels - call vendeur/put acheteur (change)		0,6	-	-	-	-	-	-	0,6	-
autres devises		0,6	-	-	-	-	-	-	0,6	-
TOTAL		4 371,1	1 601,4	1 236,2	818,5	3 948,9	3 130,1	4 594,1	19 740,0	493,7

Instruments de taux

	Nominal	Juste valeur
Couverture de juste valeur (a)	5 230,7	336,2
Couverture des flux de trésorerie (b)	1 626,6	-72,4
Couverture des investissements nets (c)	27,1	0,0
Instruments non qualifiés de couverture (d)	7 441,1	98,7
Total	14 325,5	362,5

Instruments de change

	Nominal	Juste valeur
Couverture de juste valeur (a)	859,3	-24,2
Couverture des flux de trésorerie (b)	510,7	24,0
Couverture des investissements nets (c)	2 881,5	12,2
Instruments non qualifiés de couverture (d)	1 163,0	119,2
Total	5 414,5	131,2
Total instruments de change et de taux	19 740,0	493,7

Les couvertures de juste valeur sur instruments de taux correspondent essentiellement à des opérations de variabilisation de la dette. Par ailleurs le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments de change adossés aux engagements fermes en devises.

Les couvertures de flux de trésorerie sur instruments de taux correspondent essentiellement à de la couverture de dettes obligataires à taux variables et à la couverture de flux d'exploitation futurs en devises.

Les instruments de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de devises.

Les instruments non qualifiés de couvertures correspondent à des instruments complexes qui ne peuvent, de par leur nature ou ne répondant pas aux critères d'efficacité, être qualifiés de couverture comptable, bien qu'ils couvrent économiquement des emprunts, notamment l'effet constaté sur les instruments financiers de change est quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

La juste valeur de ces instruments financiers rentre dans le calcul de l'endettement net à hauteur de € 480,9 millions (€ 774,0 millions à l'actif – cf. note 16.3 ; € 299,7 millions au passif – cf note 20.2).

22.2 Dérivés sur instruments de capitaux propres n'ayant pas de cours coté

Le groupe détient des engagements de cession ou d'achats sur des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de cours coté sur un marché actif. Ces engagements remplissent la définition d'un instrument financier dérivé au sens des normes IAS 32/39.

Les principaux engagements recensés au 30 juin 2005, sont décrits ci-dessous :

Engagement sur les actions de la CNR

Au 1er janvier 2005, Electrabel détient vis-à-vis d'une contrepartie une option d'achat (la contrepartie détenant une option de vente symétrique sur Electrabel) portant sur 22,22 % du capital de la CNR. L'exercice de ces options est conditionné à l'abrogation de la loi Murcef ainsi qu'au franchissement par Electrabel du seuil de 50 % dans le capital de la CNR.

Engagement sur les parts détenues dans le capital des Intercommunales mixtes

En exécution des dispositifs légaux et réglementaires prévoyant à la fois l'ouverture progressive à la concurrence des activités de commercialisation d'énergie antérieurement dévolues aux intercommunales mixtes de distribution et la diminution des participations d'Electrabel dans celles-ci en dessous de 50 % du capital, le Groupe a conclu dès l'exercice 2002 avec ses partenaires communaux des accords généraux destinés à maintenir, dans la mesure du possible et compte tenu de la situation nouvelle créée par ce cadre institutionnel, les équilibres financiers et opérationnels qui prévalaient avant la libéralisation du marché.

Electrabel s'est engagé à ramener sa participation à certains seuils définis par région. Les modalités de cession par Electrabel des titres d'intercommunales mixtes aux partenaires communaux, ainsi que leur calendrier, ont été déterminés de manière séparée selon les régions.

Traitement comptable

Conformément aux dispositions des normes IAS 32/39, ces instruments dérivés n'ont pas été valorisés dans les comptes du Groupe au 1^{er} janvier 2005 (bilan d'ouverture IAS 32/39) et au 30 juin 2005 dans la mesure où la variabilité de la gamme des estimations raisonnables de leur juste valeur est significative et qu'il n'est pas possible d'apprécier raisonnablement les probabilités des différentes estimations. Les principaux facteurs de volatilité pesant sur la valorisation de ces instruments financiers sont liés :

- Pour la CNR, aux incertitudes quant à l'abrogation de la loi Murcef.
- Pour les intercommunales, aux évolutions en cours de la réglementation sur le marché belge de l'électricité et du gaz : révision en cours de la loi sur l'électricité, validation à venir par les organismes de régulation (CREG) des niveaux de rémunération des intercommunales...

22.3 Risque matières premières

22.3.1 Opérations de couverture

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité.

La liquidité croissante de ces marchés a permis au Groupe d'engager au cours du premier semestre 2005 des opérations de couverture de flux (cash flow hedges) en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, qu'ils soient réglés en net ou par livraison physique. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges des contrats de ventes issus de transactions futures hautement probables.

Le Groupe ne détient pas, au 30 juin 2005, d'instruments dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedges).

Montants notionnels et échéances

Les instruments financiers détenus en vue de gérer l'exposition au risque de variation des cours des matières premières sont présentés ci-après pour leur montant notionnel exprimé en MMBTU (millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

Instruments dérivés sur matières premières	Montants notionnels (net)* En milliers de MMBTU au 30 juin, 2005							Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	
DERIVES QUALIFIES DE CASH FLOW HEDGE	-4,1	66,5	33,8	0,4	-22,1	-23,1	-5,1	46,4
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	-61,5	-39,7	-48,0	-25,8	-22,1	-23,1	-5,1	-225,2
Swaps	-65,8	-64,1	-79,0	-39,3	-23,4	-23,4	-5,1	-299,9
Options	0,4	21,9	18,3	11,0				51,6
Forwards/futures	3,9	2,4	12,8	2,4	1,3	0,3		23,2
FUEL, GAS OIL ET HEATING OIL	57,4	106,2	81,7	26,2				271,6
Swaps	57,4	96,6	72,1	19,8				245,9
Options		9,6	9,6	6,4				25,7
Forwards/futures								
TOTAL	-4,1	66,5	33,8	0,4	-22,1	-23,1	-5,1	46,4

* position acheteuse/(position vendeuse)

Juste valeur et échéances

Les justes valeurs des instruments financiers détenus en vue de gérer l'exposition au risque de variation des cours des matières premières au 30 juin 2005 sont indiquées dans le tableau ci-dessous, en fonction de leur date d'échéance :

Instruments dérivés sur matières premières	Juste valeur au 30 juin, 2005 en millions d'euros							Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	
DERIVES QUALIFIES DE CASH FLOW HEDGE	-8,9	-65,4	-2,9	-15,9	-31,8	-28,2	-1,5	-154,7
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	-158,3	-216,8	-127,7	-73,9	-31,8	-28,2	-1,5	-638,3
Swaps	-160,5	-198,6	-161,3	-76,6	-35,1	-28,8	-1,5	-662,4
Options	-0,7	-17,5	-8,5	-4,6				-31,3
Forwards/futures	2,8	-0,7	42,1	7,3	3,3	0,6		55,4
FUEL, GAS OIL ET HEATING OIL	149,5	151,4	124,7	58,0				483,6
Swaps	149,5	134,3	107,4	47,1				438,2
Options		17,1	17,4	10,9				45,4
Forwards/futures								
TOTAL	-8,9	-65,4	-2,9	-15,9	-31,8	-28,2	-1,5	-154,7

Variations de juste valeur

Les variations de juste valeur enregistrées en fonds propres et en compte de résultat sont mentionnées ci-après:

	30 juin 2005			
	Gains et pertes enregistrés en Fonds Propres en 2005 - partie efficace de la couverture en millions EUR	Gains et pertes reclassifiés de Fonds Propres vers le compte de résultat en 2005 en millions EUR	Gains et pertes enregistrés en compte de résultat 2005 - partie inefficace de la couverture en millions EUR	Montants déduits des Fonds Propres en 2005 et enregistrés dans le coût initial d'acquisition d'un actif/passif non-financier en millions EUR
Instruments dérivés sur matières premières				
DERIVES QUALIFIES DE CASH FLOW HEDGE				
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	-107,0	-107,2	-15,0	
Swaps	12,2	13,2	-0,8	
Options			-7,6	
Forwards/futures	-119,2	-120,4	-6,7	
FUEL, GAS OIL ET HEATING OIL	182,1	52,2	45,4	
Swaps	2,4			
Options				
Forwards/futures	179,7	52,2	45,4	
TOTAL	75,1	-55,0	30,3	

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les montants accumulés en capitaux propres aux titres des couvertures de flux de trésorerie sont reclassés en résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des cash-flows futurs probables dans la mesure où les positions sous-jacentes sont d'une part, sensibles aux mouvements de prix et peuvent être, d'autre part, modifiées par de nouvelles transactions.

22.3.2 Activités de négoce

Le Groupe effectue des transactions spots ou à terme de gaz naturel, d'électricité et de divers produits pétroliers, sur des marchés organisés ou de gré à gré. Le Groupe offre à ses clients des services de gestion de leur risque de prix. Ces transactions sont réalisées en Europe et aux Etats Unis par l'intermédiaire d'instruments variés. Parmi ceux-ci figurent : (a) des contrats à terme comprenant la livraison finale d'une matière première énergétique, (b) des contrats de swaps prévoyant le paiement à des (ou de la part de) contreparties pour un montant fonction de la différence entre un prix fixe et un cours variable pour une matière première, (c) des options et d'autres accords contractuels. Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières à des fins d'optimisation des prix offerts à sa clientèle ; ces instruments sont également utilisés dans le cadre de prises de positions pour compte propre.

Conformément aux procédures internes de contrôle des risques, les services de contrôle de risque, indépendants des services de négoce qui initient et gèrent activement les positions, sont responsables des calculs de juste valeur et de la gestion du risque de marché et de crédit. Les calculs de juste valeur et d'exposition aux risques sont effectués sur base quotidienne. L'information pouvant affecter la qualité de crédit des contreparties du

Groupe dans les activités de négoce est collectée et évaluée chaque jour et les limites de crédit sont réévaluées systématiquement sur base des données financières sur les contreparties.

La contribution au résultat opérationnel du Groupe des activités de négoce s'est élevée à € 48 millions au 30 juin 2005 contre € 24 millions suivant la communication faite dans les comptes semestriels au 30 juin 2004 en normes françaises requérant un traitement comptable similaire. Cette contribution se définit comme la marge nette après courtages.

Montants notionnels et échéances

Les montants notionnels de ces instruments ainsi que leurs échéances sont indiqués ci-après (volumes exprimés en MMBTU -millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

Instruments dérivés sur matières premières	Montants notionnels (net)* En milliers de MMBTU au 30 juin, 2005							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	Total
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	928,5	813,4	195,5	33,3	1,8	1,8	0,6	1975,0
Swaps	59,0	23,9	8,4	2,4	1,8	1,8	0,6	97,8
Options	21,5	20,5	2,0					44,0
Forwards/futures	848,1	769,1	185,2	30,9				1833,2
FUEL, GAS OIL ET HEATING OIL	209,2	128,5	58,4	16,8				412,9
Swaps	209,2	128,5	58,4	16,8				412,9
Options								0,0
Forwards/futures								0,0
PETROLE BRUT	52,2	67,8						120,0
Swaps	52,2	52,3						104,5
Options		15,5						15,5
Forwards/futures								
TOTAL	1190,0	1009,7	254,0	50,1	1,8	1,8	0,6	2507,9

* position acheteuse/(position vendeuse)

Les montants notionnels reflètent le volume des transactions en vie et non les montants échangés entre des parties au titre des instruments. De ce fait, les montants notionnels ne constituent pas une mesure exacte de l'exposition du Groupe aux risques de marché ou de crédit. Les échéances indiquées supra et les montants notionnels associés ne constituent pas des indications des cash-flows futurs probables, dans la mesure où la gestion du risque de prix peut conduire le Groupe à tout moment à compenser ces positions sur le marché, dans la limite des capacités disponibles de ce dernier.

Juste valeur

Sont indiquées ci-après les justes valeurs respectives au 30 juin 2005 et au 30 juin 2004 (telles que publiées dans les annexes aux comptes consolidés semestriels sous référentiel comptable français) des instruments afférents aux activités de négoce sur matières premières :

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur au 30 juin 2005	Juste valeur au 30 juin 2004
Gaz naturel et électricité	24,4	14,7
Fuel, gas oil et heating oil	18,6	0,1
Pétrole brut	6,0	-2,9
TOTAL	49,0	11,9

Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des cash-flows futurs probables dans la mesure où les positions sous-jacentes sont d'une part, sensibles aux mouvements de prix et peuvent être, d'autre part, modifiées par de nouvelles transactions.

Le tableau ci-après détaille les justes valeurs des instruments financiers détenus par le Groupe au 30 juin 2005 dans le cadre de ses activités de négoce sur Energie, ventilées par méthode de valorisation et par maturité.

Méthode de calcul des justes valeurs	Juste valeur des contrats au 30 juin, 2005							Total Juste valeur
	<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Prix cotés sur un marché organisé	-22,6	18,2	7,3	-0,8	-0,5	-0,5	1,5	2,6
Prix provenant d'autres sources externes	-42,2	26,9	6,5	-0,6				-9,5
ou autres méthodes d'évaluation	44,3	14,3	0,4	-1,1	-1,0	-1,0		55,9
Total	-20,5	59,4	14,2	-2,5	-1,5	-1,5	1,5	49,0

Variations de juste valeur

Instruments dérivés sur matières premières	30 juin 2005	30 juin 2004
	Variations de juste valeur en millions EUR	Variations de juste valeur en millions EUR
Bilan d'ouverture	9.8	19.7
Contrats dénoués ou liquidés	-11.1	-16.1
Juste valeur initiale enregistrée sur nouveaux contrats (a)	9.8	
Variations de juste valeur attribuables à des changements de techniques d'évaluation (b)	1.6	-0.4
Autres variations de juste valeur (c)	39.0	22.8
TOTAL	49.0	26.0

(a) Contrats de négoce d'énergie présentant des gains ou pertes latents dès la mise en place.

(b) Comprend les variations de juste valeur liées aux changement de technique d'évaluation, changement de méthodologie de calcul des corrélations, volatilités et prévisions volumétriques, changement dans le marché et les caractéristiques des données histo

(c) Représente les variations de valeurs issues des variations de marché (variations des prix, des volatilités...).

Risque de marché

Value at risk

Conformément aux procédures internes de gestion du risque, le risque de marché est géré par les services de contrôle du risque qui sont indépendants des services de négoce initiant et gérant activement les positions. Les activités de négoce exposent le Groupe au risque de marché résultant d'évolutions défavorables du prix des matières premières et de l'électricité. Ce risque de prix est une conséquence des activités de négoce qui gèrent les positions découlant des offres de produits à nos clients et de nos unités de production ainsi que des positions pour compte propre. Le Groupe évalue, mesure et gère le risque de marché des positions sur matières premières et électricité en utilisant quotidiennement la «value at risk» et d'autres limites de risque de marché. La quantification du risque de marché par la «value at risk» fournit une mesure transversale du risque, tous marchés et produits confondus. Le recours à ces méthodologies nécessite la fixation d'hypothèses clés, notamment la sélection d'un intervalle de confiance et d'un horizon de détention.

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	2005 moyenne ^(a)	2004 moyenne ^(a)	Maximum 2005 ^(b)	Minimum 2005 ^(b)
Value at risk	2,5	1,7	2,6	2,9	1,1

^(a) Moyenne des VaR quotidiennes.

^(b) Maximum et minimum observés en fin de mois en 2005

La «value at risk (VaR)» représente la perte potentielle maximale sur la valeur d'un portefeuille d'actifs compte tenu d'un horizon de détention et d'un intervalle de confiance. La value at risk ne constitue pas une indication des résultats attendus. Le Groupe utilise un horizon de détention de 1 jour et un intervalle de confiance de 95 %.

22.3.3 Autres instruments financiers dérivés sur matières premières

Le Groupe détient des contrats comprenant la livraison physique des biens, et qui répondent à la définition d'un dérivé telle que précisée par la norme IAS 39. Ces contrats rentrent dans le champ d'application de la norme IAS 39, puisqu'ils ne peuvent pas être qualifiés comme des contrats de livraison ou d'approvisionnement conclus par le Groupe dans le but de faire face à ses propres achats, ses propres ventes ou sa propre consommation, et qu'ils n'ont pas pu être identifiés de façon documentée comme des instruments de couverture. De ce fait, ces contrats ont été enregistrés pour leur juste valeur ; les variations de cette juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat.

Ceci concerne essentiellement des contrats (i) utilisés dans le but de gérer de manière globale l'exposition à certains risques de marché (ii) conclus par le Groupe pour bénéficier de différence de prix de marché à des fins d'optimisation de sa marge, ou (iii) des contrats de ventes qui sont considérés comme des options vendues au regard de la norme IAS 39 ou (iiii) des contrats pour lesquels le Groupe adopte une pratique de règlement net.

De plus, le Groupe détient certains contrats d'achat et de vente prévoyant la livraison physique des biens, documentés comme conclus par le Groupe dans le cadre de son activité normale, mais qui contiennent des clauses répondant à la définition d'un dérivé incorporé au regard de la norme IAS 39. Pour certains contrats, ces clauses ont dû être comptabilisées séparément du contrat hôte, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le compte de résultat. Plus spécifiquement, certains dérivés cachés ont été traités séparément pour des contrats hôtes contenant (i) des clauses de prix qui lient le prix du contrat à l'évolution d'un index ou au prix d'une autre matière première autre que celui ou celle qui est délivré ou (ii) des indexations sur devises étrangères qui ne sont pas considérées comme étant étroitement liées au contrat hôte.

Montants notionnels et échéances

Les montants notionnels de ces instruments ainsi que leurs échéances sont indiqués ci-après (volumes exprimés en MMBTU -millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

Instruments dérivés sur matières premières	Montants notionnels (net)* En milliers de MMBTU au 30 juin 2005							Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	
Couvertures économiques non qualifiées de couverture en IAS 39	17,9	47,7	47,4	47,6	29,2			189,8
Arbitrage et optimisation	96,8	89,0	39,0	2,4				227,2
Autres contrats qualifiés de dérivés	-20,6	-47,7	-53,9	-40,9	-28,6	-9,1	-23,6	-224,4
Dérivés cachés	-17,1	-30,4	-22,8					-70,3
TOTAL	77,0	58,6	9,7	9,1	0,6	-9,1	-23,6	122,3

* position acheteuse/(position vendeuse)

Juste valeur et échéances

Sont indiquées ci-après les justes valeurs par échéance des instruments dérivés au 30 juin 2005 :

Instruments dérivés sur matières premières	Juste valeur au 30 juin 2005 en millions EUR							Total Juste Valeur
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ans	
Couvertures économiques non qualifiées de couverture en IAS 39	20,4	-3,2	-15,8	-14,6	-7,2			-20,4
Arbitrage et optimisation	-53,1	-144,7	-28,1	-0,3				-226,2
Autres contrats qualifiés de dérivés	-70,7	-40,3	-22,8	-5,6				-139,4
Dérivés cachés	-2,3	-20,4	-17,2	5,0	4,0	4,0	6,0	-20,9
Total	-105,7	-208,6	-83,9	-15,5	-3,2	4,0	6,0	-406,9

Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des cash-flows futurs probables dans la mesure où les positions sous-jacentes sont d'une part, sensibles aux mouvements de prix et peuvent être, d'autre part, modifiées par de nouvelles transactions.

22.3.4 Risque de contrepartie

En liaison avec l'évaluation de ses instruments financiers, le Groupe incorpore entre autres l'effet sur la juste valeur du risque de crédit.

Le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance de contreparties à leurs obligations contractuelles. Le Groupe a mis en place des procédures de crédit aux contreparties et une politique de gestion du risque en vue de minimiser le risque (évaluation de la situation financière des contreparties y compris notation financière, demande de gages, recours lorsque possible à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis à vis d'une même contrepartie, exigence de nantissements).

Au 30 juin 2005, 82,3 % de l'exposition crédit est sur des contreparties « investment grade » :

<i>En millions d'euros</i>	2005	
	Investment Grade ^(a)	Total
Contreparties	901,2	1 095,5

(a) Sont incluses dans la colonne "Investment Grade" les opérations avec des contreparties dont la notation minimale est respectivement BBB- chez Standard & Poor's, Baa3 chez Moody's, ou un équivalent chez Dun & Bradstreet. L'"Investment Grade" est également déterminé en utilisant les notations de crédit accessibles au public et en prenant en considération l'existence des actifs gagés, ainsi que de lettres de crédit et de garanties des maisons mères.

22.3.5 Méthode de calcul de la juste valeur des dérivés sur matières premières

La meilleure indication de la juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions du marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables car celles-ci fournissent l'indication la plus fiable d'un changement de la juste valeur du contrat. Par conséquent, le Groupe utilise pour ces évaluations les sources suivantes :

(a) Prix cotés sur un marché organisé. Les prix sont disponibles à la clôture de chaque jour ouvré. Les calculs de juste valeur basés sur le modèle Black & Scholes utilisant des cotations publiées sur marché actif sont considérés comme équivalents si l'utilisation du modèle Black & Scholes constitue une pratique de marché.

(b) Prix provenant d'autres sources externes. Pour les contrats de gré à gré, le Groupe utilise prioritairement les cotations communiquées par des brokers. Les prix reflètent les conditions économiques et de régulation existant actuellement sur ces marchés et sont sujets à des modifications à court terme reflétant l'évolution des conditions de marché. La disponibilité des cotations sur les marchés organisés varie en fonction des périodes et des matières premières. Pendant des périodes pour lesquelles des cotations ne sont pas disponibles et sur les zones de moindre liquidité, le Groupe estime les prix en fonction des prix sur marchés organisés, des prix disponibles sur marchés moins liquides et d'autres analyses fondamentales de marché. Les prix des transactions récentes et comparables effectuées par le Groupe sont également utilisés dans le processus de valorisation.

(c) Modèles et autres méthodes d'évaluation : le Groupe estime la juste valeur d'instruments moins standards à partir de modèles et d'autres techniques d'évaluation qui reflètent l'information disponible la plus pertinente. Ces techniques d'évaluation comprennent les valorisations d'options, des analyses statistiques et simulations, les concepts de valeur actuelle incluant la mesure du risque d'estimation et d'échéancement des cash flows et reflétant les clauses contractuelles spécifiques. Les hypothèses utilisées comprennent les prix de marché des matières, leur estimation dérivée de données observables, le taux d'actualisation sans risque, les facteurs de volatilité sous-jacents aux positions, la corrélation estimée des prix de matières premières et de l'énergie, les volumes contractuels, la liquidité du marché sur lequel le contrat est négocié et la prime de risque que les acteurs du marché prendraient en compte dans leur détermination de la juste valeur.

22.3.6 Passifs éventuels liés aux instruments dérivés sur matières premières

Dans le cadre de leur activité normale, certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit à des contrats à long terme et à des contrats dits « take-or-pay » par lesquels elles s'engagent à acheter ou vendre de manière ferme, et les tiers concernés à leur livrer ou acheter de manière ferme, des quantités déterminées de gaz, d'électricité ou de vapeur ainsi que les services associés. Ces contrats ont été documentés comme étant exclus du champ d'application d'IAS 39. Les principaux engagements futurs afférents aux contrats de Suez Energie Europe, Suez Energie International et Elyo sont présentés ci-dessous. Ils sont valorisés au cours spot de clôture ou au prix prévu par les contrats si celui-ci n'est pas exclusivement fonction des conditions de marché et, compte tenu de leur maturité, font l'objet d'une actualisation sur la base des taux des obligations émises par les entreprises de premier rang. Le Groupe s'est également engagé à acheter ou vendre des prestations de services futures dans le cadre de la réalisation de contrats à long terme.

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005	Dont part à moins d'un an	Dont part de un à cinq ans	Dont part à plus de cinq ans	31 déc. 2004
Achats fermes de matières premières et combustibles	38 715,7	3 271,7	17 956,2	17 487,8	28 722,6
Total des engagements donnés	38 715,7	3 271,7	17 956,2	17 487,8	28 722,6
Ventes fermes de gaz, électricité, vapeur et pétrole	33 608,3	7 219,9	17 584,4	8 804,0	28 034,2
Total des engagements reçus	33 608,3	7 219,9	17 584,4	8 804,0	28 034,2

NOTE – 23. AUTRES PASSIFS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2005			1 janvier 2005			31 décembre 2004		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes fiscales		1 200,9	1 200,9		922,3	922,3		922,3	922,3
Dettes sociales		829,4	829,4		929,9	929,9		929,9	929,9
Autres dettes	513,4	2 785,4	3 298,8	541,1	2 971,0	3 512,1	540,9	3 074,5	3 615,4
Comptes de régularisation	285,6	1 156,6	1 442,2	393,2	944,9	1 338,1	395,2	1 013,2	1 408,3
Total	799,0	5 972,3	6 771,3	934,3	5 768,1	6 702,4	936,1	5 939,9	6 876,0

Les autres dettes concernent essentiellement des dettes liées à l'exploitation (hors fournisseurs).

NOTE – 24. FLUX DE TRESORERIE

24.1 Rapprochement avec la charge d'impôt au compte de résultat

	30 juin 2005	31 déc. 2004
	Flux d'impôt (Impôt)	
Impact au compte de résultat	-420,4	-929,4
Eléments non cash:		
- provisions pour impôt	-5,8	-4,8
- impôt différé	-71,8	303,6
- autres	4,4	-98,7
Impact au tableau des flux	-493,7	-729,3

24.2 Rapprochement avec le résultat financier au compte de résultat

	30 juin 2005	31 déc. 2004
	Flux financiers (résultat fi)	
Impact au compte de résultat	-132,7	-1052,9
Variation du coût amorti	-3,0	-107,5
Effet change et évolution de MtM	-224,6	71,5
Désactualisation des provisions LT	165,0	329,4
Autres		-79,1
Impact au tableau des flux	-195,3	-838,6

NOTE – 25. STOCK OPTIONS ET AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES

25.1 Politique d'attribution

Le plan annuel d'options d'achat ou de souscription d'actions de Suez a pour objectif d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que les cadres à haut potentiel au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte, outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe.

Les conditions d'attribution d'options, ainsi que la liste des bénéficiaires, sont arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

L'attribution 2004 a vu se poursuivre la volonté de la Direction Générale de maintenir le périmètre élargi des bénéficiaires, de manière à conserver la cohérence de la politique de Suez en la matière dans un contexte économique mondial perturbé. La décision, retenue en 2003, de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite en 2004.

Par ailleurs le Conseil d'Administration a décidé que la levée d'options sera soumise à des conditions pour les cadres dirigeants (dispositif conditionnel) et pour les membres du Comité Exécutif du Groupe (dispositif renforcé)

• Dispositif conditionnel

Plan 2003 :

Pour les options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et aux membres du Comité Exécutif du Groupe, la levée des options est soumise aux conditions suivantes :

- si l'évolution du cours de l'action Suez est égale ou supérieure à celle de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 19 novembre 2003 au 19 novembre 2007, majorée d'un pour cent par an,
- et si le cours de l'action Suez est égal ou supérieur à € 20.

Plan 2004 :

Pour la moitié des options de souscription consenties aux cadres dirigeants du Groupe et pour la moitié des options de souscription attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe (mais pour ces derniers, après déduction de l'ordre de 10% des options soumises à un dispositif renforcé), la levée des options est soumise à une condition de performance. L'exercice de ces options sera possible si le cours de l'action Suez, durant la

période allant du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2012, est supérieur ou égal au niveau atteint par l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities constatée sur la période du 17 novembre 2004 au 17 novembre 2008 et appliquée au prix de levée de l'option (18,14 euros).

• **Dispositif renforcé**

Plan 2004 :

Pour les seuls membres du Comité Exécutif du Groupe, environ 10% des options de souscription qui leur sont attribuées sont soumises à une condition de performance renforcée tandis que le solde se répartit à parts égales entre des options sans conditions de performance et des options soumises au « dispositif conditionnel ». L'exercice de ces 10% des options sera possible si, le 17 novembre 2008, le cours de l'action Suez, mesuré par la moyenne arithmétique des cours constatés durant les 20 séances de Bourse précédant cette date, est supérieur ou égal à l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 17 novembre 2004 au 17 novembre 2008, majorée de 1% par an et appliquée au prix de levée de l'option. Si cette condition est remplie, les options correspondantes pourront être levées. Elles seront définitivement perdues dans le cas contraire.

25.2 Historique des plans de stock-options en vigueur

Options de souscription d'actions

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2004	Levées	Annulations	Solde à lever au 30/6/2005	Date d'expiration	Durée de vie restante
17/11/1997*	19/06/1997	17/11/2002	16.74	4 798 726	2 031 921	5 741	2 761 064	18/11/2005	0.4
28/11/2000*	05/05/2000	28/11/2004	34.89	6 569 302		8 350	6 560 952	28/11/2010	5.4
21/12/2000*	05/05/2000	21/12/2004	36.26	2 981 903		1 956	2 979 947	20/12/2010	5.5
28/11/2001	04/05/2001	28/11/2005	33.06	13 164 191		32 217	13 131 974	27/11/2011	6.4
20/11/2002	04/05/2001	20/11/2006	16.93	9 209 630		49 808	9 159 822	19/11/2012	7.4
19/11/2003	04/05/2001	19/11/2007	13.35	7 987 262		41624	7 945 638	18/11/2011	6.4
17/11/2004	03/05/2004	17/11/2008	18.14	8 705 190			8 705 190	16/11/2012	7.4
Total				53 416 204	2 031 921	139 696	51 244 587		

* plans exerçables

Options d'achat d'actions

Plan	Date de IAG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2004	Levées	Annulations	Solde à lever au 30/6/2005	Date d'expiration	Durée de vie restante
16/11/1998*	11/06/1998	16/11/2003	28.57	4 932 436		5 741	4 926 695	16/11/2006	1.4
30/06/1999*	11/06/1998	30/06/2004	31.00	251 069			251 069	30/06/2007	2.0
15/11/1999*	11/06/1998	15/11/2004	28.95	5 152 395		5 481	5 146 914	15/11/2007	2.4
31/01/2000*	11/06/1998	31/01/2005	28.87	906 764			906 764	31/01/2008	2.6
Total				11 242 664		11 222	11 231 442		

* plans exerçables

Options de souscription d'actions ex-Sita

Plan	Date de IAG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2004	Levées	Annulations	Solde à lever au 30/6/2005	Date d'expiration	Durée de vie restante
09/06/1998*	04/06/1997	09/06/2000	24.15	587 067			587 067	25/05/2006	0.9
26/05/1999*	04/06/1997	26/05/2003	23.82	847 615			847 615	25/05/2006	0.9
Total				1 434 682			1 434 682		

* plans exerçables

	Options	Prix d'exercice moyen
Balance au 31 décembre 2003	56,643,865	26,96
Octroyé	-	-
Exercé	-106,364	10,51
Annulé	-13	25
Balance au 3 mai 2004	56,524,501	26,99

En application de l'article D.174-12 du Code de commerce, le paiement, le 3 mai 2004, du dividende de l'exercice 2003 par prélèvement sur le poste "Réserve spéciale des plus-values à long terme" a eu comme effet un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options en vigueur à la date du paiement de ce dividende. Les tableaux ci-après tiennent compte de cet ajustement.

	Options	Prix d'exercice moyen
Balance au 4 mai 2004	58 882 899	25,49
Octroyé	8 705 190	18,14
Exercé	-889 840	13,31
Annulé	-604 699	25,26
Balance au 31 décembre, 2004	66 093 550	24,69
Octroyé	-	-
Exercé	-2 031 921	16,74
Annulé	-150 918	21,59
Balance au 30 Juin 2005	63 910 711	24,95

Seul le plan du 17 novembre 1997 a fait l'objet de levée. Au moment des levées d'options, les cours se sont répartis entre € 19,21 et € 22,80

25.3 Juste valeur des plans de stock-options en vigueur

La valorisation des plans de stock-options est basée sur un modèle Binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

	Plan 2004	Plan 2003	Plan 2002
Volatilité (1)	29,66%	28,04%	27,22%
Taux d'actualisation (2)	3,70%	4,30%	4,70%
Dividende (3)	0,8	0,7	0,7
Juste valeur de l'option à l'attribution (4)	4,35	3,11	4,99

(1). La volatilité calculée correspond à la moyenne glissante des volatilités sur la durée d'existence du plan

(2). Le taux d'actualisation correspond à un taux sans risque sur la durée du plan

(3). Dernier dividende versé

Du fait des difficultés de valorisation des restrictions relatives aux dispositifs conditionnels et renforcés, aucune décote n'est prise en compte au titre de ces restrictions pour la valorisation de ces options.

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans est la suivante, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5% :

En millions d'euros	Date d'attribution	Charge	
		30 juin 2005	30 juin 2004
Suez	20/11/2002	5,3	5,3
Suez	19/11/2003	2,9	2,9
Suez	17/11/2004	4,5	-
TOTAL		12,7	8,2

Seuls les plans ouverts après le 7 novembre 2002 et non encore amortis au 1er janvier 2005 ont fait l'objet de l'enregistrement d'une charge comme le permet IFRS 2.

25.4 Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, certains programmes à levier mis en place permettent par l'acquisition d'un titre de bénéficiaire d'un multiplicateur de performance sur ce titre qui sera versé au salarié, en trésorerie, à expiration d'une période de 5 ans après sa mise en place (Share Appreciation Rights). L'impact comptable de ces programmes consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. Au 30 juin 2005, ce résultat est non significatif.

NOTE – 26. LITIGES

Concurrence et concentrations

Energie

La Commissaire européenne à la concurrence a annoncé à plusieurs reprises préparer des enquêtes dites sectorielles pour le deuxième semestre 2005, dans le secteur de l'énergie notamment. De telles enquêtes ne visent pas un opérateur particulier mais le fonctionnement global d'un marché tel la fourniture de gaz ou d'électricité.

Le Groupe étant un acteur important dans ces métiers, il est vraisemblable que certains de ses contrats seront analysés par les services de la DG Concurrence. En particulier, les contrats long terme conclus lors ou à l'occasion de privatisations de sociétés productrices d'électricité dans les Etats membres ayant accédé à l'Union européenne au 1er mai 2004 pourraient faire l'objet d'analyses sous l'angle de l'interdiction d'ententes restrictives de concurrence (article 81 CE) ou des règles en matière d'aides d'Etat (article 87 CE). Ces enquêtes sectorielles dans le secteur de l'énergie ont débuté et Electrabel et de nombreuses filiales en Europe ont été interrogées.

Environnement

En France, le Conseil de la Concurrence a considéré que l'existence de sociétés de distribution d'eau paritaires entre la Compagnie Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux France entraînait une situation de position dominante collective entre les deux Groupes ; néanmoins il n'a pas pris de sanctions mais a demandé au Ministre de l'Economie d'enjoindre aux deux sociétés de modifier ou résilier les accords les ayant conduits à associer leurs moyens dans le cadre de ces filiales communes.

Sur pourvoi de la CGE, la Cour de Cassation a récemment cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris qui avait confirmé la décision du Conseil de la Concurrence. La cassation est intervenue au motif de procédure que la Cour d'Appel n'était pas compétente pour apprécier une mesure relevant du droit du contrôle des concentrations. A la suite de cet arrêt qui ne remet pas en cause la décision du Conseil de la Concurrence, le Ministre de l'Economie pourrait prochainement prendre un arrêté pour enjoindre aux deux groupes de décroiser leurs sociétés paritaires.

Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers, qu'il est probable qu'à la date d'arrêté des comptes soit constatée une sortie de ressources sans contrepartie attendue du tiers, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 30 juin 2005 s'élève à € 517 millions.

A Manille, un accord de restructuration de la dette et du capital de Maynilad (DCRA) a été signé en avril 2005 entre MWSS (le concédant), les actionnaires et les banques prêteuses. Les objectifs de cet accord, dont la mise en œuvre est susceptible de s'étaler sur plusieurs années, sont multiples : restructurer la dette, assurer la pérennité de la société et réduire l'exposition du Groupe Suez.

Au Brésil, VEA a fait l'objet le 16 août 2004 d'une notification de la part de la Justice fédérale pour le paiement ou la garantie de paiement d'un montant initial de 1,5 milliard de réals (environ € 530 millions) dans le cadre d'une remise en cause par l'administration fiscale brésilienne du programme de refinancement de la dette fiscale de la société brésilienne Oxfort (société ayant conservé les activités non acquises par le Groupe Suez en 1997). Le montant a été depuis réduit à 0,3 milliard de réals (environ 110 millions d'euros). Le 26 août 2004, la Justice brésilienne a suspendu la décision de l'administration fiscale relative à la remise en cause du programme cité ci-avant entraînant ainsi la suspension de cette notification. La procédure sur le fond de ce dossier continue devant les tribunaux brésiliens compétents. Par ailleurs et dans la mesure où Suez n'a jamais détenu directement ou indirectement d'intérêts dans la société Oxfort, le Groupe estime ne pas être exposé sur ce dossier et n'a pas à ce titre constitué de provision dans les comptes.

Aguas do Amazonas dispose d'un contrat de concession pour une durée de trente ans pour la distribution d'eau et l'assainissement de la ville de Manaus, au Brésil. Plusieurs actions judiciaires sont en cours contre la Société et concernent notamment : 1) le rejet d'eaux usées non encore traitées, 2) le processus de facturation. Les états financiers du Groupe au 30 juin 2005 intègrent des provisions couvrant la meilleure estimation des risques relatifs à cette concession, ainsi qu'une perte de valeur partielle des actifs résultant de la valorisation des perspectives du contrat.

En Argentine, en conséquence du blocage des tarifs depuis la loi dite d'urgence de janvier 2002, les sociétés concessionnaires et leurs actionnaires ont entamé en 2003, sur la base du Traité bilatéral franco-argentin de protection des investissements, des procédures d'arbitrage devant le Centre International pour la Résolution des Différends portant sur les Investissements (CIRDI).

Ces procédures visent, dans un scénario de continuité privilégié par Suez, à obtenir des mesures permettant de rétablir l'équilibre économique et financier des concessions argentines ainsi que le paiement par l'Etat argentin d'une indemnité raisonnable. Elles visent également, dans un scénario alternatif de terminaison, à obtenir une compensation financière visant à dédommager Suez ainsi que les autres actionnaires, des investissements effectués et des pertes subies depuis le début de la dévaluation.

A ce stade, les procédures auprès du Tribunal suivent leur cours. Une première session d'arbitrage s'est tenue le 7 juin 2004 et des dossiers ont été déposés pour chacune des concessions aux dates suivantes : 20 septembre 2004 pour Aguas Provinciales de Santa Fe, 5 octobre 2004 pour Aguas Cordobesas et 3 janvier 2005 pour Aguas Argentinas.

L'évolution de la situation décrite ci-dessus avait conduit le Groupe à refléter en 2004 son appréciation du risque dans la valeur des actifs de ses filiales (impact de € -136 millions en 2004). Le Groupe ayant déjà couvert ses risques à fin 2003 pour sa quote-part, les effets sur le résultat net part du Groupe 2004 ne sont pas significatifs.

Les négociations entre les sociétés concessionnaires d'eau et les autorités concédantes ont repris début 2005 mais n'ont pas débouché sur la mise en œuvre d'augmentations tarifaires ou sur la définition de nouveaux modèles permettant de rétablir de manière pérenne l'équilibre économique et financier des contrats argentins et de lever les incertitudes concernant la poursuite d'exploitation et les cash-flows futurs.

Le Conseil d'Administration d'Aguas Argentinas a demandé formellement au gouvernement argentin le 26 juillet 2005, sur la base des dispositions contractuelles, de prendre les mesures adéquates pour rétablir la situation économique et financière de la société dans un délai de trente jours ouvrables, laissant la voie du dialogue ouverte durant cette période. A ce jour, le gouvernement argentin n'a pas encore répondu à nos demandes, les négociations se poursuivent.

Les engagements pris par le Groupe sous forme de garantie de dette (dette figurant au bilan consolidé) auprès des prêteurs (notamment IFC, BID et DEI BNP) ou de performance bond envers le gouvernement argentin s'élèvent à environ USD 350 millions à fin 2004. Dans un scénario d'échec des négociations en cours, ces garanties pourraient être appelées sans attendre que la procédure d'arbitrage ne soit finalisée. Suez engagerait alors toutes les actions nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts légitimes mais, compte tenu des provisions et dépréciations d'actifs constituées depuis 2001, un tel scénario n'aurait pas d'incidence négative sur le résultat net.

Degremont Ltd a fait l'objet de réclamations relatives à des contrats terminés ou en cours d'achèvement et plus particulièrement, comme l'ensemble des autres contractants du projet de Liverpool, d'une réclamation d'un montant de GBP 107 millions sans distinction entre Degremont Ltd et les autres contractants malgré l'existence de contrats séparés (valeur du seul contrat de Degremont Ltd : GBP 2,6 millions pour la conception d'une partie de la station de traitement et la livraison de certains équipements). Les provisions constatées au 30 juin 2005 reflètent la meilleure estimation à cette date des issues possibles des réclamations en cours.

Le 8 août 2005, le juge Harold Baer de la U.S. District Court for the Southern District of New York a rendu son Opinion and Order dans l'affaire opposant Suez Energy Marketing North America (SEMNA, dénommée précédemment TEMI) à AEP concernant le Power Purchase and Sale Agreement de long terme conclu entre les parties. SEMNA réclamait des dommages et intérêts excédant USD 17 millions et AEP réclamait, par une action reconventionnelle, des dommages et intérêts excédant USD 643 millions. Dans son Opinion, le juge Baer a octroyé à AEP USD 122 millions au titre de dommages et intérêts, à majorer des intérêts pré-judiciaires. Le tribunal a rendu son jugement le 12 août, formalisant ainsi la Opinion and Order. Le 26 août 2005, SEMNA a déposé, auprès du juge Baer, une requête en reconsidération des dommages et intérêts accordés à AEP, invoquant que les moyens de preuve disponibles en cette affaire justifient une réduction substantielle de ceux-ci. Le même jour, AEP a déposé une requête, auprès du même juge, sollicitant, notamment, la modification du jugement pour octroyer à AEP USD 520 millions au titre de dommages et intérêts. Comme prévu par les règles de procédure, SEMNA et AEP auront la faculté de défendre leurs points de vue et argumentaires respectifs. Dans ce contexte, et pour suspendre l'exécution du jugement, SEMNA a constitué une sûreté appropriée en ligne avec les règles de procédure. D'autre part, SEMNA envisage de faire appel auprès d'une instance judiciaire supérieure en invoquant une série d'arguments, en ligne avec les règles de procédure instituées par le système U.S. Federal

Court. Les obligations de paiement de SEMNA découlant du PPSA sont garanties par Suez-Tractebel S.A à concurrence de USD 50 millions. Au vu de ce qui précède, et sans aucune reconnaissance préjudiciable quant à la redevabilité du montant, Suez-Tractebel S.A. a décidé de constituer, dans ses comptes semestriels pour l'année 2005, une provision relative à cette procédure.

Les services de l'Inspection Spéciale des Impôts belge réclament à Tractebel un montant de € 188 millions concernant ses investissements passés au Kazakhstan. Suez-Tractebel a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société continue à estimer, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

Le 16 juillet 2002, Statoil ASA et le consortium Tractebel Gas Engineering Belgium S.A. (TGE), Fabricom-GTI S.A. et Entrepose Contracting S.A. ont conclu un contrat de construction (EPC) relatif aux installations d'entrepôt et de chargement de gaz naturel liquéfié à Hammersfest (Norvège). Durant la phase de construction, Statoil a ordonné de nombreuses modifications affectant la conception et les conditions de montage des installations. Statoil ayant contesté la demande formulée par le consortium en paiement des coûts additionnels et en prolongation du délai d'exécution, TGE (agissant pour le compte du consortium) a intenté, le 17 décembre 2004, une procédure judiciaire auprès du tribunal de Stavenger (Norvège). Dans le cadre de cette procédure, les parties ont eu la possibilité de trouver un arrangement à l'amiable par une procédure de médiation sous les auspices du tribunal. TGE s'est vu notifier, en juin 2005, le rejet par Statoil de la procédure de médiation. La procédure sur le fond devrait se dérouler au premier semestre 2006.

Les provisions constituées dans les comptes au 30 juin 2005 du Groupe reflètent notre meilleure estimation des conséquences financières pour Suez, sur la base des informations disponibles.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

NOTE – 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

27.1.1 Offre Publique Mixte sur Electrabel

Le Conseil d'Administration de Suez a approuvé le 9 août 2005 le lancement d'une offre publique mixte sur les 49,9% d'Electrabel non encore détenus par le Groupe.

Suez offre 322 euros en numéraire et 4 actions Suez, jouissance au premier janvier 2005, pour chaque action Electrabel apportée.

Le 24 août 2005, le Conseil d'Administration d'Electrabel a approuvé cette offre publique mixte.

27.1.2 Augmentation de capital

Le 7 septembre 2005, le Conseil d'Administration de Suez a approuvé le principe d'une augmentation de capital dont les modalités sont rappelées ci-dessous :

- Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de € 2 368 millions
- Nombre de titres : 114 973 952
- Prix de souscription : € 20,60
- Jouissance au premier janvier 2005

27.1.3 Cession de créance

Le 5 septembre 2005, Suez a cédé sans recours à une institution financière des créances sur l'Etat français pour un prix ferme et définitif de € 995,4 millions. La cession ne comporte pas d'engagements de la part de Suez autres que les engagements et garanties attachées à la cession de ce type d'actif.

NOTE – 28. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2005.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Jun 2005	Déc. 2004	Jun 2005	Déc. 2004	Jun 2005	Déc. 2004
SUEZ ENERGIE EUROPE (SEE)							
ELECTRABEL	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles – Belgique	50,1	50,1	50,0	50,0	IG	IG
ELIA/ELIA SYSTEM OPERATOR ESO	Boulevard de l'Empereur 20 – 1000 Bruxelles – Belgique	13,8	32,1	27,5	64,0	EA	EA
ALP ENERGIA ITALIA	Via Tiziano 32, 20145 Milan, Italie	50,1	25,0	100,0	50,0	IG	EA
ELECTRABEL France	Le César, 20 Place Louis Pradel , 69001 Lyon, France	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
VOGHERA	Silvano Pietra 20/bis, 27058 Voghera, Italie	28,2	40,1	56,2	80,0	IP	IG
ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles – Belgique	48,0	48,0	95,8	95,8	IG	IG
ELECTRABEL NETTEN VLAANDEREN	Guldensporenpark 52-56 - 9820 Merelbeke - Belgique	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
DUNAMENTI	Eronu Rt. C/o Electrabel Magyarország Csenderics u. 8 2440 SZAZHALOMBATTA, Hongrie	37,5	37,5	74,8	74,8	IG	IG
ELECTRABEL NEDERLAND NV	Dr. Stolteweg 92, 8025 AZ Zwolle, Pays-Bas	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
ELECTRABEL DEUTSCHLAND AG	FriedrichstaBe 200, 10117 Berlin, Allemagne	50,1	50,0	100,0	100,0	IG	IG
ENERGIE SAARLORLUX GmbH	Richard Wagner Strasse 14 – 16, 66111 Saarbrücken - Allemagne	25,5	25,5	51,0	51,0	IG	IG
ELECTRABEL NEDERLAND SALES BV	Dr. Stolteweg 92, 8025 AZ Zwolle, Pays-Bas	50,1		100,0		IG	NC
POLANIEC	Elektrownia im. Tadeusza Kosciuski – Spolka Akcyjna w Polancu - Pologne	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
ROSIGNANO ENERGIA SPA	Via Piave N° 6 Rosignano Maritimo, Italie	49,8	49,8	99,5	99,5	IG	IG
ACEA ELECTRABEL SPA	P. le Ostiense, 2, Roma, Italie	20,3	20,3	40,6	40,6	IP	IP
ACEA ELECTRABEL PRODUZIONE SPA	Contrada Selva, 496, Altino, Italie	35,2	35,2	70,3	70,3	IP	IP
ACEA ELECTRABEL TRADING SPA	Via Flaminia, 133/137, Roma, Italie	25,0	25,0	50,0	50,0	IP	IP
ACEA ELECTRABEL ENERGIA SPA	Via Flaminia, 133/137, Roma, Italie		20,3		40,6	NC	IP
ACEA ELECTRABEL ELETTRICITA	P. le Ostiense, 2, Roma, Italie	20,3	20,3	40,6	40,6	IP	IP
CASTELNOU	General Castanõs 4 - 3e planta, 28004 Madrid, Espagne	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
TIRRENO POWER SPA	Largo Lamberto Loria,3 Roma, Itale	17,5	17,5	35,0	35,0	IP	IP
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)	2, rue André Bonin 69 316 Lyon cedex 04 - France	25,0	25,0	48,1	48,1	EA	EA
ELECTRABEL FINANCE SA	Grande Rue 103 - Luxembourg	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
SYNATOM	Place du Champ de Mars 5 - 1050 Bruxelles	50,1	50,1	100,0	100,0	IG	IG
SHEM	Le César, 20 Place Louis Pradel , 69001 Lyon, France	40,1		80,0		IG	NC
ROSELECTRA	Via Piave 6, 57016 Rosignano Maritimo, Italie	35,0	50,3	70,3	99,5	IP	IG
DISTRIGAZ	Rue de l'Industrie, 10 – 1000 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	57,2	67,7	IG	IG
DISTRIGAZ & Co	Rue de l'Industrie, 10 – 1000 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	100,0	100,0	IG	IG
FLUXYS	Avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles – Belgique	57,2	57,2	57,2	67,7	IG	IG
FLUXYS LNG	Rue Guimard 4, 1040 Bruxelles, Belgique	60,2	59,4	100,0	98,6	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Juin 2005	Déc. 2004	Juin 2005	Déc. 2004	Juin 2005	Déc. 2004

SUEZ ENERGIE INTERNATIONAL (SEI)

TRACTEBEL ENERGIA (ex GERASUL)	Rua Deputado A. Edu Vieira 999 Pantanal, Florianopolis SC, Brésil	78.3	78.3	78.3	78.3	IG	IG
COMPANHIA ENERGETICA MERIDIONAL	Rua Antonio Dib Mussi, n°366 - Centro Florianopolis - Santa Catarina - Brazil	78.3	78.3	78.3	78.3	IG	IG
ENERSUR	Av. República de Panamá 3490, San Isidro, Lima 27, Peru	78.9	78.9	78.9	78.9	IG	IG
TRACTEBEL THAILAND / GLOW	26th Floor, M. Thai Power 87, Wireless road, Phatum Wan, Bangkok 10330,	69.1	100.0	69.1	100.0	IG	IG
TBL TRINIDAD LNG	1st Floor, Chamber of Commerce Building Columbus Circle, Westmoorings	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
TBL ENERGY SERVICES, INC. (TESI)	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
TBL ENERGY MARKETING, INC. (TEMI)	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
TBL POWER INC	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
ELECTROANDINA	Isidora Goyenechea 3365, piso 7, Las Condes - Santiago - Chile	33.3	33.3	65.2	65.2	IP	IP
TRACTEBEL LNG NORTH AMERICA	1990 Post Oak Boulevard, Suite 1900 Houston, TX 77056-4499	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
TRIGEN	1177 West Loop South, 77027 Houston - USA	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
HANJIN CITY GAS	711 Sang-Gye-6-Dong 139-206 Seoul - COREE	75.0	75.0	75.0	75.0	IG	IG
COLBUN	Av. Apoquindo 4775, Piso 11, 12 & 13, Las Condes - Santiago - Chile	29.2	29.2	47.5	47.5	IP	IP
BAYMINA	Ankara Dogal Gaz Santrali, 06900 Ankara - Turquie	95.0	95.0	95.0	95.0	IG	IG
TBL ENERGIA DE MONTEREY	Carretera a Villa de Garcia km.9, C.P. 66000 Garcia Nuevo Leon - Mexico	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG

SUEZ ENERGIE SERVICES (SES)

ELYO	235, av. Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
AXIMA AG	12, Zürcherstrasse - 8400 Winterthur - Suisse	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
CPCU	185, Rue de Bercy, 75012 Paris - France	64.4	64.4	64.4	64.4	IG	IG
FABRICOM SA	254 Rue de Gatti de Gamond - 1180 Bruxelles - Belgique	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
ENDEL	15, rue Saint-Denis 93125 La Courneuve Cedex - France	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
FABRICOM GTI SA	Rue de Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles - Belgique	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
GROUPE GTI	Kosterijland 50, 3981 AJ Bunnik, Pays-Bas	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG
INEO	2 allée Jacques Brel 92247 Malakoff Cedex - France	100.0	100.0	100.0	100.0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Juin 2005	Déc. 2004	Juin 2005	Déc. 2004	Juin 2005	Déc. 2004

ENVIRONNEMENT

SUEZ ENVIRONNEMENT	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYONNAISE DES EAUX France	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
DEGREMONT	183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil Malmaison - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AGBAR	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona - Espagne	25,8	25,8	48,5	48,5	IP	IP
NORTHUMBRIAN WATER GROUP	Abbey Road - Pity Me - Durham - DH1 5FJ - Royaume Uni		25,0		25,0	NC	EA
SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbis 7009, NL - 6801 HA Amhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA France	123, rue des 3 Fontanot 92000 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	75,0	75,0	75,0	75,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago - Chili	20,8	20,8	51,2	51,2	IP	IP
AGUAS ARGENTINAS	Reconquista 823, 1003 Buenos Aires - Argentine	46,3	46,3	39,9	39,9	IG	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca - Maroc	59,0	59,0	59,0	59,0	IG	IG
UNITED WATER RESOURCES	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2004	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2003

AUTRES

SUEZ SA	16 Rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ-TRACTEBEL	Place du Trône, 1 - 1000- Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
GIE - SUEZ ALLIANCE	16, rue de la Ville l'Evêque - 75383 Paris Cedex 08 - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ FINANCE SA	16, rue de la Ville l'Evêque - 75383 Paris Cedex 08 - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
GENFINA	Place du trône, 1 - 1000 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SI FINANCES	68, Rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

EA : Entreprise Associée

5.2.3 Rapport Semestriel d'Activité¹⁰

Le premier semestre 2005 se caractérise par une nouvelle amélioration des performances du Groupe avec un résultat net part du groupe de € 1,5 milliard et une croissance organique du résultat brut d'exploitation (+6,4%) supérieure à celle du chiffre d'affaires (+6%).

La dette nette poursuit sa diminution et s'établit à € 11 milliards au 30 juin 2005.

1. Evolution de l'activité et du resultat des operations

(En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Var. croissance brute en %	Rappel 31/12/2004
Chiffre d'affaires	18 737	20 227	8,0%	37 820
RBE	3 197	3 392	6,1%	5 974
Résultat opérationnel	1 923	2 071	7,7%	3 729
Résultat activités ordinaires	2 037	2 621	28,7%	3 539

Le Groupe connaît une croissance soutenue de son activité au premier semestre avec une progression de 8,0% de son chiffre d'affaires.

La croissance brute du chiffre d'affaires (+ € 1 490 millions) se décompose comme suit :

- croissance organique (+ € 1 140 millions)
- effet de la hausse du prix du gaz (+ € 320 millions)
- effets de périmètre (+ € 61 millions)
- effets de change (- € 31 millions) principalement dus au dollar américain (- € 89 millions) et au réal brésilien (+ € 39 millions).

a croissance organique qui s'établit à +6,0% provient principalement :

- de SUEZ Energie International, (+ € 381 millions) qui bénéficie des effets d'une politique de développement dynamique de ses activités commerciales. Les volumes des ventes d'électricité ont particulièrement augmenté aux Etats-Unis (SERNA¹¹) et au Brésil (Tractebel Energia). L'activité GNL nord-américaine s'est également bien développée grâce à l'augmentation des ventes à Cove Point (Maryland) ;

¹⁰ Toutes les données sont établies sur base des comptes en normes IFRS

¹¹ SUEZ Energy Ressources North America (ex T.E.S.I.).

- de la progression des activités de SUEZ Energie Services grâce au développement commercial de Fabricom (+ € 223 millions) et d'Elyo/Axima Services (+ € 127 millions) ;
- de la progression des ventes de gros d'électricité et de gaz en Europe (+ € 143 millions) dans le cadre de l'optimisation du portefeuille de contrats et du parc de production, et dans un contexte d'augmentation des tarifs de l'électricité ;
- des activités de l'environnement (+ € 199 millions), qui affichent une croissance organique de 4% marquée par la croissance de l'eau en Europe (+ € 68 millions soit + 4,5 %), principalement assurée par Agbar et l'eau en France (+ € 25 millions soit + 3,2 %), ainsi que par le redressement à partir du second trimestre de la propreté en Europe.

Le Résultat brut d'exploitation progresse de +6,1% en brut. Hors effet de périmètre et de change, sa croissance s'établit à +6,4%. Les effets de périmètre concernent essentiellement l'entrée de la SHEM consolidée en intégration globale tandis qu'au niveau des effets de change, l'impact favorable lié à l'appréciation du real brésilien est compensé par la dépréciation du dollar américain. L'amélioration du Résultat brut d'exploitation traduit la poursuite des efforts du groupe en matière de réduction de ses coûts et d'amélioration de sa rentabilité.

La croissance du Résultat opérationnel (RO) au 30 juin 2005 (+7,7%) est d'autant plus marquée que le premier semestre 2004 avait bénéficié d'éléments non récurrents favorables comme la reprise des provisions pour retraites Lydec (+ € 184 millions) suite à l'externalisation de l'engagement. Cette progression du Résultat opérationnel (outre les éléments mentionnés précédemment à propos du RBE), bénéficie de:

- l'impact positif lié aux modifications du régime français des retraites IEG (Industries Electriques et Gazières),
- l'issue plus favorable que prévue de certaines sorties de contrats déficitaires,
- la réduction des dotations aux provisions pour aval de cycle dans l'électricité en Belgique suite à la révision en janvier 2005, par le comité de suivi, des méthodes de calcul.

Le Résultat des activités ordinaires (RAO) progresse de 28,7%, bénéficiant des plus-values de cession qui, au premier semestre 2005, ont représenté € 1 017 millions (à 100%)¹². A contrario, la variation de juste valeur des instruments financiers sur matières premières comptabilisée en application de l'IAS 32/39 a un impact négatif de € 227 millions sur le RAO qui est par ailleurs également impacté par la prise en compte d'une dépréciation d'actifs de € 174 millions au 30 juin 2005.

¹² Pour mémoire, en IFRS, la plus-value réalisée en juin 2004 sur la cession de M6 est comptabilisée en « abandon d'activités ».

2. Evolution des métiers du Groupe

2.1 Electricité & Gaz

2.1.1 Chiffres clés

(En M€)	30 Juin 2004			30 Juin 2005			Var. croissance brute en %
	SEE	SEI	Total	SEE	SEI	Total	
Chiffre d'affaires	6 491	2 406	8 897	7 045	2 778	9 822	10,4%
RBE (a)	1 487	634	2 121	1 597	683	2 280	7,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	-369	-190	-559	-290	-195	-485	-13,2%
Résultat des entreprises associées (c)	219	11	230	245	14	259	12,9%
Résultat financier non lié à l'endettement net (d)	16	20	36	27	22	49	35,6%
Résultat opérationnel = a + b - c - d	883	413	1 296	1 034	451	1 484	14,6%
Juste valeur des instruments financ. sur matières premières	0	0	0	-256	26	-230	ns
Dépréciation d'actifs	33	0	34	0	-20	-20	ns
Restructurations	3	0	3	7	0	7	ns
Résultat des cessions	3	-7	-5	643	18	661	ns
Résultat activités ordinaires	922	406	1 328	1 427	475	1 902	43,2%

2.1.2 **L'activité SUEZ Energie Europe** est en hausse de + 8,5 % à fin juin 2005. En base comparable, et notamment hors effet prix du gaz (+ € 252 millions), le chiffre d'affaires augmente de + € 212 millions, soit une croissance organique de + 3,1 %. Celle-ci est essentiellement soutenue dans l'électricité, qui bénéficie de la hausse des prix liée à l'augmentation des prix des combustibles.

Electricité

Les ventes d'électricité ont augmenté de + € 292 millions, en croissance organique de + 7,8 %. A la fin du premier semestre 2005, les ventes d'électricité atteignent 72,6 TWh dont 33,3 TWh en Belgique (en diminution de 2,5 TWh), 22,9 TWh hors Belgique (en progression de 1,4 TWh) et 16,4 TWh sur le marché européen de gros (en progression de 5,0 TWh).

- En Belgique, le chiffre d'affaires est en légère baisse (- 1,7 %). L'impact de l'ouverture totale des marchés de l'électricité en Flandre (et dans une moindre mesure celui lié à la libéralisation partielle à Bruxelles et en Wallonie depuis le 1^{er} juillet 2004) a été presque entièrement compensé par la hausse des prix, notamment liée à l'augmentation des prix des combustibles.
- Aux Pays-Bas, les ventes d'électricité progressent en volume de + 4,9 % dans un contexte généralisé de hausse des prix.

- Dans le reste de l'Europe, les ventes en Allemagne, en Italie et en France enregistrent des progressions organiques respectivement de + 23 %, + 18 % et + 15 % sous l'effet combiné de la signature de nouveaux contrats industriels (Berlin, Ford, City Works...), du démarrage de l'unité de Torrevaldaglia (Italie) en mars 2005 et de l'augmentation des prix. Les ventes réalisées par la CNR ne sont pas incluses, cette société faisant l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de SUEZ.
- Les ventes de gros (« wholesales ») réalisées dans le cadre de la politique d'optimisation du parc de production et du portefeuille de contrats d'Electrabel au niveau européen se montent à € 639 millions au 30 juin 2005 contre € 434 millions¹³ au 30 juin 2004 (16 406 GWh au 30 juin 2005 contre 11 364 GWh au 30 juin 2004).

Gaz

- Les ventes hors groupe de Distrigaz sont en croissance organique de + 11,1 % (+ € 87 millions) grâce au dynamisme commercial en France, où 80 sites industriels sont approvisionnés, contre 7 au 1er semestre 2004. Les ventes de gaz hors groupe en Belgique et au Luxembourg sont stables.
- Les ventes de gaz hors groupe par Electrabel sont en baisse organique (- 10 % soit - € 113 millions), en raison des effets de la libéralisation intervenue en Flandre en 2003 et en Wallonie (libéralisation partielle à partir du 1er juillet 2004) et du recul des ventes de gros (« wholesales »), soit - € 62 millions.

Autres Activités

Les autres activités, principalement composées de facturations de services, sont en baisse de - € 57 millions.

Le résultat opérationnel de Suez Energie Europe est en augmentation brute de +17,1% au 1^{er} semestre 2005. Sa croissance organique s'établit à +16,1% (+ € 142 millions) et elle s'explique notamment par les éléments suivants :

- L'amélioration de la marge brute des activités de vente d'Electrabel au Benelux (+ € 116 millions) en raison notamment de la hausse des prix de l'électricité et du gaz, de la structure diversifiée de son parc de production et de la maîtrise de ses coûts. Cette progression est en partie compensée par la hausse des coûts liés aux effets de la libéralisation en Belgique (marketing & sales...),
- Le dénouement favorable de positions sur le brent (+ € 46 millions),

¹³ Selon comptabilisation IFRS.

- La forte baisse des dotations aux amortissements et provisions (- € 79 millions) qui s'explique notamment par la réduction des dotations aux provisions pour aval de cycle dans l'électricité en Belgique suite à la révision, par le comité de suivi, des méthodes de calcul (+ € 28 millions).

L'impact de la juste valeur des instruments financiers sur matières premières s'élève au 30 juin 2005 à - € 256 millions. Cet impact négatif résulte principalement de l'évolution à la hausse des prix de marché de l'électricité, du gaz et des permis de CO2 constatée au cours du semestre.

Le résultat des cessions s'établit à + € 643 millions dont + € 626 millions de plus-value au titre de la mise en bourse de 36,6% d'Elia.

Le résultat des activités ordinaires de Suez Energie Europe, malgré l'impact négatif de - € 256 millions de la juste valeur des instruments financiers sur matières premières, atteint + € 1,427 millions, en progression brute de 54,8%.

22.1.2 L'activité de SUEZ Energie International progresse de +15,9% au 1^{er} semestre (soit + € 381 millions) à périmètre, change et prix du gaz comparables.

La croissance organique est particulièrement marquée aux Etats-Unis (progression des ventes aux clients libres et des activités de GNL).

Plus précisément, cet accroissement de l'activité provient :

- De *l'Amérique du Nord* (+ € 254 millions) avec :
 - la progression des ventes de SUEZ LNG North America (+ € 51 millions), soit + 15 % en volume grâce notamment aux ventes réalisées au travers du terminal de Cove Point et aux ventes ponctuelles d'opportunité vers l'Espagne,
 - le succès commercial de SERNA (SUEZ Energy Resources North America), dans l'activité de vente directe d'énergie aux clients industriels et commerciaux (+ € 170 millions).
- De *l'Asie/Moyen-Orient* (+ € 75 millions) avec la mise en service de la centrale de Baymina (770 MW) en Turquie en février 2004 (+ € 30 millions), l'augmentation des ventes de gaz en Corée du Sud (+ € 20 millions) et la bonne performance opérationnelle de Glow (Thaïlande). L'IPO de Glow réalisée en avril 2005 est sans effet sur le chiffre d'affaires 2005 du Groupe.
- De *l'Amérique Latine* (+ € 68 millions), particulièrement au Brésil où les ventes ont augmenté de € 41 millions suite notamment au remplacement progressif des volumes contractuels initiaux par de nouveaux contrats bilatéraux avec des distributeurs et des clients industriels.

Le Chili, le Pérou et l'Argentine continuent de bénéficier d'un environnement favorable, tant pour les volumes que pour les prix.

Le résultat opérationnel de Suez Energie International est en augmentation brute de +9,1% au 1^{er} semestre 2005. La croissance organique s'établit à + 8,6% (+ € 36millions).

Hors effet de la re-négociation de contrats aux Etats-Unis en 2004 pour un effet positif non récurrent de + € 40 millions, l'ensemble des zones géographiques de SEI contribuent positivement à cette croissance.

Elle est particulièrement marquée au Brésil, l'Amérique du Nord et la Thaïlande participant également à cette dynamique.

En effet, elle s'explique notamment par les éléments suivants :

- Amélioration opérationnelle et restructurations additionnelles de contrats en Amérique du Nord permettant d'optimiser la flexibilité (« make or buy ») pour un effet de + € 30 millions,
- Amélioration des conditions de marché des « merchant plants » aux USA,
- Amélioration de la performance des activités de distribution de gaz et de production électrique au Mexique (+ € 12 millions),
- Bénéfice au Brésil du remplacement du solde des contrats initiaux par des contrats bilatéraux à des conditions plus favorables (+ € 45 millions),
- Effet positif de la re-négociation de contrats de maintenance et du décalage dans le temps de l'entretien de Glow IPP (ex Bowin) en Thaïlande (+ € 10 millions)

Cette hausse est en partie compensée par l'évolution des taxes PIS/COFINS au Brésil (- € 21 millions) et la dégradation du fuel mix de Colbun au Chili (suite aux restrictions de gaz imposées par l'Argentine) compensée en partie par la progression des ventes (effet net : - € 7 millions).

L'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur matières premières est de + € 26millions au 30 Juin 2005. Il se rapporte principalement à des instruments de couverture sur contrats d'approvisionnement et de vente de gaz au sein de l'activité LNG nord américaine.

Le montant des dépréciations d'actifs de € 20 millions est lié notamment à la dépréciation des frais de développement d'un projet en Amérique du Nord.

Le résultat des cessions s'établit à + € 18 millions et correspond à la mise en bourse de 30% de Glow en Thaïlande.

Le résultat des activités ordinaires de Suez Energie International ressort ainsi à + € 475 millions, en progression brute de 17,0%.

2.2 Chiffres clés SUEZ Energie Services

(En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Var. croissance brute en %
Chiffre d'affaires	4 751	5 134	8,1%
RBE (a)	288	306	6,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	-118	-54	-54,4%
Résultat des entreprises associées ©	1	26	ns
Résultat financier non lié à l'endettement net (d)	9	12	37,8%
Résultat opérationnel = a+b-c-d	159	213	33,5%
Juste valeur des instruments financiers sur matières premières	0	-1	ns
Dépréciations d'actifs / Provisions sur titres de participation	1	-51	ns
Restructurations	-7	-52	ns
Résultat des cessions	12	6	ns
Résultat activités ordinaires	165	116	-30,0%

La progression organique de l'activité de SUEZ Energie Services est de + € 348 millions (+7,3%) :

- **Fabricom** (+ € 223 millions) bénéficie de ses succès commerciaux notamment chez Ineo (+ 9,9 %) avec la contribution du contrat ORRMA auprès du Ministère de la Défense française, et dans les activités de génie climatique (+ 8,7 %).
- Les métiers **d'Elyo/Axima Services** (+ € 127 millions) enregistrent une croissance de +7 %, principalement liée au développement commercial au Benelux (+ € 16 millions), en France (+ € 26 millions) et en Italie (+ € 34 millions). La France bénéficie également de produits non récurrents pour € 14 millions, dus notamment à une rigueur climatique favorable.
- Sur le semestre, l'activité de l'**Ingénierie** est stable (- 0,7 %).

Le Résultat opérationnel de Suez Energie Services progresse +33,5% sur le premier semestre 2005 pour s'établir à + € 213 millions.

La croissance organique du Résultat opérationnel est de € 57 millions à +37,3% ; Elle est particulièrement marquée chez TES et Fabricom tandis que l'Ingénierie est pénalisée par des pertes sur des contrats dans l'activité Gaz.

Les bons résultats opérationnels de TES et Fabricom s'expliquent pour l'essentiel par :

- Les restructurations engagées en 2004 notamment chez Endel, Axima et Inéo
- La clôture / la renégociation d'affaires déficitaires au sein de Fabricom GTI, Inéo et Endel
- L'amélioration des carnets de commandes d'INEO,
- L'entrée en vigueur de nouveaux contrats (ex ORRMA chez Ineo) et un développement commercial soutenu dans les services en France et en Europe chez TES.

Le résultat opérationnel de Suez Energie Services a par ailleurs bénéficié de l'ajustement des provisions pour retraites IEG qui s'est traduit par un impact positif au niveau du RO de € 11 millions.

Ces éléments favorables ont plus que compensé l'impact défavorable de l'augmentation des prix des combustibles.

L'année 2005 est par contre marquée par la poursuite du programme de *restructurations* au sein de Fabricom et plus particulièrement chez GTI NL avec l'enregistrement au 30 juin 2005, d'une provision complémentaire de € 34 millions et d'une dépréciation de goodwill de € 50 millions.

En raison de ces charges non récurrentes sur GTI NL et de provisions « pour perte à terminaison » de Tractebel Ingénierie, *le résultat des activités ordinaires* de Suez Energy Services est en retrait au 30 juin 2005 à + € 116 millions contre + € 165 millions au 30 juin 2004.

2.2 Chiffres clés SUEZ Environnement

(En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Var. croissance brute en %
Chiffre d'affaires	5 089	5 271	3,6%
RBE (a)	888	884	-0,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions (b)	-275	-384	39,6%
Résultat des entreprises associées ©	23	15	-36,3%
Résultat financier non lié à l'endettement net (d)	16	18	10,7%
Résultat opérationnel = a+b-c-d	569	459	-19,4%
Juste valeur des instruments financiers sur matières premières	0	0	ns
Dépréciations d'actifs / Provisions sur titres de participation	13	-79	ns
Restructurations	-6	-19	ns
Résultat des cessions	39	320	ns
Résultat activités ordinaires	615	681	10,8%

SUEZ Environnement réalise un chiffre d'affaires de € 5,3 milliards contre € 5,1 milliards au premier semestre 2004.

La *croissance organique de l'activité* s'établit à + 4 %, soit + € 199 millions.

- Les activités Eau Europe affichent une croissance de + 4,5 % (+€ 68 millions), principalement assurée par Agbar en Espagne et la forte progression des activités « assainissement et prestations de services » en France (+ € 25 millions, soit + 3,2 %) avec la signature de nouveaux contrats d'assainissement ou le renouvellement de prestations.
- L'activité Propreté Europe progresse au Royaume-Uni (+ € 14 millions soit + 4,2 %) et en France (+ € 15 millions soit + 1,4 %), grâce notamment au démarrage de nouveaux incinérateurs au Havre, à Villers Saint Paul et sur l'Ile de Man en 2004. La propreté en Allemagne (- € 15 millions) qui commence à bénéficier au 2^{ème} trimestre de la mise en service de trois nouvelles installations de traitement, subit toutefois l'effet des renégociations de contrats DSD (collecte et tri sélectif des déchets) au cours des 18 derniers mois.
- Degrémont a vu son activité croître sur le second trimestre 2005, suite notamment à l'avancement de nouveaux contrats (Mexique, Jordanie), portant la croissance organique à + € 50 millions soit +13,5 % sur le semestre.
- L'International enregistre une croissance organique positive (+ € 78 millions soit + 9,1 %) suite à la renégociation tarifaire au Chili¹⁴ (+ 12,9 %), une hausse des prix et des volumes de mises en décharge en Australie (+ 6,8 %) et des gains de nouveaux contrats dans l'Eau en Chine (+ 25,1 %).

Le résultat opérationnel de Suez Environnement avait bénéficié en 2004 d'un élément favorable non récurrent de + € 184 millions correspondant à la reprise de provisions pour retraites Lydec suite à l'externalisation de l'engagement. Retraité de cet élément, le résultat opérationnel de Suez Environnement au 30 juin 2005 affiche une progression brute de + 19% (+ € 72 millions) traduisant une amélioration significative de sa rentabilité.

Hors effets de change et de périmètre, la croissance du résultat opérationnel de Suez Environnement, après retraitement de l'effet sur 2004 des retraites Lydec, s'établit à + 28% (+ € 98 millions).

Elle s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'amélioration du résultat brut d'exploitation de + € 34 millions, principalement grâce à l'Eau en Europe (+ € 24 millions soit + 8,9%), essentiellement assurée par l'eau en France et Agbar;

¹⁴ Aguas Andinas fait l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle à 60 % depuis le 1^{er} octobre 2004.

- l'issue plus favorable que prévue de la sortie du contrat de Puerto Rico permettant une reprise de provisions de + € 26 millions;
- une économie d'amortissements de + € 15 millions sur les investissements argentins totalement dépréciés fin 2004,
- en 2004, les difficultés à hauteur de - € 27 millions rencontrées par Degremont au Royaume-Uni.

Les dépréciations d'actifs s'élèvent à - € 79 millions et concernent certains actifs corporels, dans l'eau en Argentine et au Brésil ainsi que dans la propreté, pour tenir compte d'environnements économiques ou contractuels dégradés.

Le résultat des cessions s'établit à + € 320 millions dont + € 263 millions au titre de la cession de la participation de 25% dans Northumbrian Water Group.

Le résultat des activités ordinaires de Suez Environnement s'inscrit donc en progression de +10,8% à + € 681 millions, grâce à la plus-value de cession sur Northumbrian et à la progression du résultat opérationnel récurrent, et malgré l'impact des retraites Lydec en 2004 et des dépréciations d'actifs en 2005).

2 Chiffres clés Autres

(En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Var. croissance brute en %
RBE	-101	-79	22,1%
Résultat opérationnel	-102	-84	17,0%
Résultat activités ordinaires	-71	-78	-10,3%

Le résultat opérationnel du segment « Autres » s'améliore de € 18 millions à - € 84 millions.

Cette légère amélioration traduit la poursuite des efforts de réduction des coûts engagés au niveau des maisons mères à Bruxelles et Paris.

Le résultat des activités ordinaires du segment « autres » est proche du niveau de résultat opérationnel, - € 78 millions au 30 juin 2005 (contre - € 71 millions au 30 juin 2004), la plus-value sur cession des titres UPC étant compensée par des dépréciations et garanties de passifs sur cessions antérieures.

3 Autres éléments du compte de résultat

(En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Var. croissance brute en %	Rappel 31/12/2004
Résultat activités ordinaires	2 037	2 621	28,7%	3 539
Résultat financier	-582	-133	-77,2%	-1 053
Impôts sur le résultat	-522	-420	-19,5%	-929
Résultat des entreprises associées	256	303	18,4%	281
Résultat net des abandons d'activité	691	0	-100,0%	716
Résultat net total	1 879	2 371	26,2%	2 554
Intérêts minoritaires	512	828	61,7%	832
Résultat net part du groupe	1 367	1 543	12,8%	1 722

Le résultat financier au 30 juin 2005 s'établit à - € 133 millions contre - € 582 millions au 30 juin 2004.

Cette amélioration de € 449 millions s'explique principalement par :

- Le remboursement anticipé de l'ORA Fortis pour + € 167 millions,
- L'impact du « mark to market » (IAS 32/39) sur les instruments financiers relatifs à la dette nette pour + € 26 millions,
- Les gains de change pour + € 91 millions, principalement sur la dette en US dollars (SEI et SE),
- La baisse du coût résiduel de la dette nette : + € 109 millions, qui s'explique notamment par la baisse de la dette brute moyenne entre le 1^{er} semestre 2004 et le 1^{er} semestre 2005 (-17%),
- L'augmentation des autres produits et charges financières : + € 56 millions qui est liée à l'augmentation des dividendes de titres de participation non consolidés (+ € 17 millions), l'impact de la restructuration de la dette de Santa Fé (+ € 19 millions) et l'enregistrement en 2004 d'un mali sur remboursement anticipé d'emprunts obligataires (+ € 10 millions).

L'impôt sur le résultat est en baisse de € 102 millions par rapport au 30 juin 2004 malgré la progression des résultats du groupe. Ainsi, le taux effectif d'impôt baisse de 7,4 points passant de 24,3% à 16,9%. Cette variation du taux effectif d'imposition est imputable à la présence dans le résultat avant impôt du Groupe Suez, de plus et moins values non fiscalisées, plus importantes en 2005 qu'en 2004.

Le résultat des entreprises associées est en progression de € 47 millions par rapport au 30 juin 2004. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la contribution aux résultats de la CNR (+ € 19 millions) et l'impact positif de la réforme des retraites IEG sur certaines filiales de SES (+ € 25 millions).

Le résultat net des abandons d'activité en 2004 est lié au désengagement du secteur de la communication (cession de Métropole TV et de Noos).

La part des minoritaires dans le résultat à 100% progresse de € 316 millions dont + € 307 millions du fait du partage de la plus-value Elia réalisée par Electrabel.

4 **Financement**

4.1 Flux issus de l'activité courante

MBA avant charges financières & Impôts (En M€)	30 Juin 2004	30 Juin 2005	Croissance brute en %
Electricité & Gaz	2 142	2 153	0,5%
Suez Energie Europe	1 505	1 495	-0,7%
Suez Energie International	637	658	3,3%
Suez Energie Services	256	255	-0,4%
Suez Environnement	783	823	5,1%
Autres	-128	-94	+26,6%
Groupe Suez	3 053	3 137	2,8%

La marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôt (MBAO) s'élève à € 3 137 millions au 30 juin 2005, en progression brute de +2,8% par rapport au premier semestre 2004 qui enregistrait la perception de dividendes exceptionnels Telenet (SEE) et Taweelah (SEI) de respectivement + € 87 millions et + € 40 millions.

Outre la croissance de la MBAO, les flux de l'activité courante bénéficient de la forte amélioration du **besoin en fonds de roulement** qui se réduit de € 281 millions. L'amélioration du BFR d'exploitation (+ € 423 millions) est en partie compensée par les dégradations du BFR hors exploitation.

La forte réduction du BFR d'exploitation trouve son origine, pour l'essentiel, dans l'activité Electricité en Europe (+ € 526 millions) et plus marginalement dans l'Environnement (+ € 109 millions). Une partie significative de l'amélioration du BFR d'exploitation Electrabel est rattachable soit à des éléments non récurrents - niveau élevé de factures à recevoir des réseaux en ECS - soit à des décalages dans le temps - encaissements de créances fiscales - TVA notamment .

Au total, les flux de l'activité courante dégagent un excédent de € 2 924 millions sur le 1^{er} semestre 2005.

4.2 Flux issus de l'investissement

Les investissements totaux du 1^{er} semestre 2005 atteignent près de € 1,9 milliard en raison principalement des investissements financiers qui s'élèvent à € 479 millions (Acquisition de la première tranche du capital de la SHEM : € 341 millions, souscription à l'augmentation de capital d'Elia : € 43 millions...).

Les investissements de maintenance s'élèvent à € 782 millions et incluent les coûts de « repowering » de certaines unités de production de SEE pour € 64 millions.

Les cessions qui représentent € 1 618 millions au 30 juin 2005 concernent principalement la cession partielle en bourse d'Elia (€ 395 millions), et de Glow (€ 165 millions), des 20% dans Northumbrian Water (€ 382 millions), des District Heating Cooling Systems (DHCS) par SENA (€ 210 millions) et des titres UPC (€ 90 millions).

Au total, les flux des activités d'investissement dégagent un très léger déficit de € 68 millions au 30 juin 2005, après encaissement de € 80 millions de dividendes sur titres non consolidés.

4.3 Flux issus du financement

Les dividendes versés lors du premier semestre 2005 sont du même ordre de grandeur que ceux versés en 2004 et s'élèvent à € 1,4 milliard (dividendes versés par Suez et dividendes versés aux actionnaires minoritaires de filiales). Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à € 363 millions.

La levée de dettes financières, supérieure aux remboursements effectués, a un effet positif de + € 601 millions sur les flux de trésorerie du groupe.

Au total, les flux des activités de financement consomment € 1 122 millions au 1^{er} semestre 2005.

4.4 Endettement au 30 juin 2005

Au total, l'endettement net au 30 juin 2005 marque une nouvelle diminution à € 11 milliards contre € 11,7 milliards au 1^{er} janvier 2005.

La dette nette est libellée (après prise en compte des instruments financiers) à 41% en euros, 40% en dollars américains et 4% en livres sterling, contre respectivement 50%, 33%, et 6% au 31/12/2004.

La dette brute est libellée à 37% à taux fixe, après prise en compte des instruments financiers.

Du fait du niveau des liquidités au 30 juin 2005 (€ 9,3 milliards) et de la politique du Groupe de fixation des taux en période de taux historiquement bas, la dette nette est actuellement fixée à 69%. L'échéance moyenne de la dette nette est de 5 ans et demi.

Au 30 juin 2005, le Groupe disposait de facilités de crédit autorisées et non tirées, et de lignes de back up de ses billets de trésorerie, pour un montant total de € 7,5 milliards (contre € 6,3 milliards au 31 décembre 2004). [ON PARLE D'AUGMENTATION DES FACILITES VERSUS 12-2004]

A noter que le Groupe a refinancé par anticipation au 1^{er} trimestre 2005, son crédit syndiqué de € 4,5 milliards par un nouveau crédit syndiqué (toujours garanti par le GIE Suez Alliance) de même montant mais avec une maturité étendue à 7 ans et une diminution sensible de ses conditions financières. Suez SA a par ailleurs renégocié plusieurs lignes de crédit bilatérales existantes en vue d'en diminuer le coût et a négocié de nouvelles lignes bilatérales à 5 ans portant ainsi le montant total des lignes Corporate de Suez à € 6 095 millions. L'ensemble de ces lignes de crédit Corporate de Suez ne contient ni covenant financier, ni rating trigger.

5 Autres postes du bilan

Les immobilisations corporelles nettes s'établissent à € 23,3 milliards contre € 22,0 milliards au 31 décembre 2004, soit une augmentation de € 1,3 milliard provenant essentiellement des investissements réalisés (€ 1,4 milliard), les écarts de conversion compensant les dotations aux amortissements de la période.

Les goodwill augmentent de € 699 millions pour l'essentiel du fait de l'acquisition de Shem (SEE).

Les capitaux propres totaux s'établissent à € 15,1 milliards, en augmentation de € 2,1 milliards par rapport au 31 décembre 2004 (€ 13,0 milliards) malgré le versement de dividendes (€ 1,4 milliards) au cours du premier semestre. Le résultat net du premier semestre 2005 (€ 2,4 milliards), les écarts de conversion (€ 0,7 milliard, principalement sur le dollar US et le réal brésilien) et la première adoption des IAS 32/39 (€ 0,2 milliard) expliquent l'essentiel de ce renforcement.

Les provisions pour risques s'établissent à € 11,2 milliards contre € 10,9 milliards à fin 2004, soit une légère progression (+ € 0,3 milliard). Cette variation provient essentiellement de l'effet de l'actualisation des provisions (+ € 0,2 milliard) et du change (+ € 0,1 milliard). Des dotations à concurrence de € 0,5 milliard ont été effectuées dans le cadre de restructurations, de cessions d'actifs et de fins de contrats et des reprises d'un montant identique ont été effectuées au fur et à mesure de l'exécution des plans d'action.

L'adoption des normes IAS 32/39 se traduit notamment par l'apparition au bilan des rubriques **Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)** tant à l'actif qu'au passif. A l'actif, les instruments financiers dérivés s'élèvent à € 5,4 milliards et se répartissent entre le courant pour € 3,5 milliards et le non courant pour € 1,9

milliards. Au passif, ils s'élèvent à € 5,5 milliards répartis entre le courant pour € 3,9 milliards et le non courant pour € 1,6 milliards.

6 Comptes sociaux

En ce qui concerne les comptes sociaux de SUEZ SA (qui demeurent établis en référentiel comptable français conformément aux dispositions légales), le premier semestre de l'exercice 2005 est marqué par :

- Le remboursement anticipé de l'Obligation Remboursable en Actions (ORA) Fortis, au titre duquel est enregistrée une charge nette de - € 109 millions, ce montant incluant les dividendes reçus de Genfina consécutivement à la cession des titres afférents (€ 328 millions) ;
- La cession de la participation résiduelle dans UPC Broadband France, se traduisant par une plus value nette de € 33 millions.

Les chiffres clés relatifs au résultat du premier semestre 2005 s'établissent comme suit (en M€) :

	30 juin 2005	30 juin 2004
Résultat courant	892,3	684,5
Résultat exceptionnel	-437,1	973,7
Impôt, participation & intéressement	68,4	56,5
Résultat net	523,6	1 714,7

L'amélioration du résultat courant est imputable au résultat financier, celui-ci bénéficiant notamment de la hausse des produits de participations de € 247 millions. Le résultat exceptionnel 2005 intègre principalement l'impact du remboursement anticipé de l'ORA Fortis (- € 437 millions) et la plus value de cession de la participation résiduelle dans UPC Broadband France (€ 33 millions). Pour mémoire, le résultat exceptionnel au 30 juin 2004 comprenait le résultat de cession de l'essentiel de la ligne M6 (€ 837 millions).

7 Perspectives 2005

Les performances opérationnelles devraient être en ligne avec les objectifs à moyen terme visés par le Groupe : une croissance organique moyenne du chiffre d'affaires comprise entre 4 et 7%, avec une croissance plus rapide du résultat brut d'exploitation.

Le résultat net part du Groupe devrait être supérieur à celui de 2004.

Le Conseil d'administration de Suez a, au cours de sa séance du 8 août 2005, décidé le principe d'une augmentation de 10% du dividende par action en 2006 (au titre de 2005).

5.3 Divers

5.3.1 Financement des investissements

Le groupe utilisera en priorité le cash-flow opérationnel disponible afin de financer l'ensemble de ses investissements. Par ailleurs, le groupe pourra mettre en œuvre des cessions déjà décidées à hauteur de 2 milliards d'euros. Pour rappel, le groupe a généré en 2004 une marge brute d'autofinancement de 4,5 milliards d'euros, à comparer à des investissements totaux de 2,9 milliards d'euros.

6 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE VI « GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le n° D.05-0429. Ces renseignements restent exacts sous réserve des compléments suivants.

6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

	Adresse	Mandats
Gérard Mestrallet Président-Directeur Général	SUEZ 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS	Président du Conseil d'Administration de SUEZ Environnement, Electrabel*, SUEZ-TRACTEBEL (Belgique), Hisusa (Espagne) Vice-Président de Aguas de Barcelona* (Espagne) Administrateur Saint-Gobain* (France), Pargesa Holding SA* (Suisse) Membre du Conseil de Surveillance d'Axa*, Taittinger*
Albert Frère Vice-Président	Président Groupe Bruxelles Lambert, avenue Marnix 24, B-1000 BRUXELLES	Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué du Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) Président du Conseil d'Administration de ERBE, Frère-Bourgeois, Financière de la Sambre, Fingen (Belgique) Vice-Président Administrateur-Délégué et membre du Comité de Direction de Pargesa Holding SA* (Suisse) Président du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision M6* (France) Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charleroi (Belgique) Administrateur de LVMH*, Château Cheval Blanc (France) Membre du Comité International de Assicurazioni Generali S.p.A.* (Italie)
Edmond Alphandéry Administrateur	Président du Conseil de Surveillance CNP Assurances 4, place Raoul-Dautry 75015 PARIS	Président du Conseil de Surveillance de CNP Assurances Président de CNP International Administrateur de Calyon, Icade (France), Caixa Seguros (Espagne), Fineco Vita (Italie) Président du Centre National des Professions Financières

* Sociétés cotées

	Adresse	Mandats
Antonio Brufau Administrateur	Président Repsol c.o. Caixa Avenida Diagonal 621/629, E –08028 BARCELONA	Président-Directeur Général de Repsol YPF* (Espagne) Président de YPF* (Argentine), Repsol Portugal Petroleo e Derivados (Portugal) Vice-Président de Gas Natural SDG* (Espagne)
René Carron Administrateur	Président Crédit Agricole S.A. 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS	Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.* Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie Vice-Président du Bureau Fédéral de la FNCA Vice-Président de la Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et Crédit Agricole «CNMCCA», Fédération Nationale du Crédit Agricole, Banca Intesa* (Italie) Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement, Fondation du Crédit Agricole Pays de France, Sacam SAS, Sacam Participations, Scicam (France) Membre du Conseil de Surveillance de Eurazeo*, Lagardère* Membre du Comité de Direction – Gérant d'ADICAM
Etienne Davignon Administrateur	Vice-Président SUEZ-TRACTEBEL, place du Trône, 1, B-1000 BRUXELLES	Président de la Compagnie Maritime Belge, Compagnie des Wagons-Lits, Recticel*, Sibeka, SN Airholding (Belgique). Vice-Président de SUEZ-Tractebel, Cumerio, (Belgique) et Accor* (France). Administrateur de Sofina SA*, Gilead* (Etats-Unis)
Anne Lauvergeon Administrateur	Présidente du Directoire Areva, 27-29, rue Le Peletier, 75009 PARIS	Présidente du Directoire de Areva* Président-Directeur Général de la Cogema Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Safran SA* Administrateur de Areva T&D Holding SA, Total* Représentant permanent d'Areva au Conseil d'Administration de FCI

*Sociétés cotées

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les autres principaux cadres dirigeants de SUEZ.

A la connaissance de SUEZ, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de SUEZ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Jean Peyrelevade a été inculpé ("indicted") par un grand jury du District Central de Californie à la demande du procureur fédéral dans le cadre de l'affaire "Executive Life". A la suite de cette inculpation, il a fait l'objet de sanctions professionnelles de la part de la FED (Federal Reserve Board), sanctions qui n'affectent pas sa capacité d'administration ou de gestion de sociétés non bancaires, ou de sociétés bancaires en dehors des Etats-Unis. Jean Peyrelevade a entamé une procédure d'appel, actuellement en cours, des sanctions précitées.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de SUEZ, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés. Il est précisé que SUEZ entretient des courants d'affaires avec le Groupe Crédit Agricole, représenté au Conseil d'Administration de SUEZ par M. Carron et avec la Cogema, représentée par Mme Lauvergeon. De plus, Calyon, filiale du Groupe Crédit Agricole, a accordé une ligne de crédit à SUEZ afin de financer l'offre mixte de SUEZ sur Electrabel décrite au paragraphe 7.1. SUEZ a confié à Toulouse et Associés, dont Jean Peyrelevade est un des associés gérants, une mission d'étude et de réflexion.

Dans un souci de transparence et d'information du public, SUEZ prend en compte les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, dont les conclusions ont été présentées au public le 23 septembre 2002. Ces principes inspirent notamment le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de SUEZ ainsi que la Charte de l'Administrateur de SUEZ. Par ailleurs, la loi américaine "Sarbanes-Oxley Act", publiée en 2002, s'applique à SUEZ, en sa qualité d'émetteur étranger, du fait de son enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission et de la cotation d'ADS à la bourse de New York.

6.2 Participations et Stock options

	Nbre actions détenues	Nbre stock options détenus au 16 août 2005
Gérard Mestrallet	29.429	2.139.605
Albert Frère	2.000	-
Edmond Alphanéry	2.000	-
Antonio Brufau	2.000	-
René Carron	3.500	-
Gerhard Cromme	2.000	-

Etienne Davignon	10.000	93.935
Paul Desmarais Jr	2.000	-
Richard Goblet d'Alviella	2.000	-
Jacques Lagarde	5.500	-
Anne Lauvergeon	3.050	-
Jean Peyrelavade	3.115	-
Thierry de Rudder	2.000	-
Jean-Jacques Salane	2.000	-
Lord Simon of Highbury	2.000	-

6.3 Informations sur les conventions réglementées et transactions avec les sociétés liées

6.3.1 Conventions réglementées

- Dans le cadre de l'ouverture programmée des marchés de l'électricité et du gaz en France et en Europe, Suez a confié à la société Toulouse & Associés une mission d'étude et de réflexion sur sa stratégie de développement sur ces marchés (la "Mission Initiale").

Cette mission a été confiée à Toulouse & Associés, pour une durée de 7 mois allant du 1^{er} décembre 2004 au 30 juin 2005, puis prolongée, par avenant, de 3 mois jusqu'au 30 septembre 2005. La rémunération mensuelle de Toulouse & Associés était fixée à EUR 40.000 (hors taxes).

Cette mission a fait l'objet d'une convention en date du 21 février 2005, qui a été autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 janvier 2005.

Durant l'exécution de la "Mission Initiale", Toulouse & Associés avait entamé l'étude des impacts financiers et de la mise en œuvre d'une augmentation de la participation de Suez dans Electrabel.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 septembre 2005 a autorisé la passation d'une nouvelle convention avec Toulouse & Associés pour compléter et approfondir l'étude en question, dans le cadre de l'offre publique combinée sur Electrabel.

Sur la base des recommandations qui seront effectuées, ainsi que d'une étude complète sur la Société Européenne, la rémunération prévue pour Toulouse & Associés comprend deux volets :

- une commission forfaitaire de EUR 1.330.000, hors taxes, à l'issue du règlement-livraison des actions Electrabel apportées à Suez dans le cadre de l'offre publique combinée,
- une commission de succès de EUR 1.000.000, hors taxes, dans la mesure où le taux de détention final du groupe Suez dans Electrabel serait supérieur ou égal à 75 %.

- Le GIE Suez Alliance est, depuis la fin de 2001, le véhicule de financement central du Groupe sur les marchés bancaires et obligataires. Dans sa séance du 9 mars 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'élargir les activités du GIE aux filiales de SUEZ les plus significatives non membres du GIE, afin de faciliter leurs financements.

Cette extension des activités du GIE Suez Alliance a été expressement autorisée par le Conseil d'Administration, compte tenu de la présence d'Administrateurs communs à SUEZ et à certaines de ses filiales membres du GIE.

- Dans le cadre du projet d'offre publique combinée d'achat et d'échange sur les actions Electrabel non encore détenues par Suez et ses filiales et en vue de financer cette acquisition, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 août 2005, a été amené à approuver expressement les conventions suivantes :
 - Les lettres d'engagements à signer avec Calyon et Morgan Stanley Bank International Limited relatives à leurs missions concernant l'offre envisagée,
 - La convention de crédit à signer avec Calyon et Morgan Stanley Bank International Limited,
 - L'émission d'une garantie dans le cas où Suez Finance, filiale à 100 % de Suez, deviendrait partie à la convention de crédit en qualité d'emprunteuse,
 - La convention de compte de dépôt, le crédit inconditionnel et la lettre d'engagement à signer avec Calyon Belgique.
- Dans le cadre du projet d'augmentation de capital en numéraire de Suez avec maintien du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 7 septembre 2005, a été amené à approuver expressement un contrat de garantie intitulé "Underwriting agreement" à signer, notamment, avec Calyon et Morgan Stanley.

6.3.2 Transactions avec les sociétés liées

Rohatyn Associates LLC

En relation avec la cession de Ondeo Nalco aux Etats-Unis, nous avons jugé nécessaire d'engager des consultants ayant une connaissance approfondie du marché américain ainsi que des pratiques professionnelles. Nous avons donc fait appel à Rohatyn Associates LLC, la filiale de conseil de Felix G. Rohatyn, notre administrateur et ancien associé de la banque Lazard, en vue d'évaluer la transaction et de fournir assistance lors des négociations en collaboration avec des consultants d'autres groupes (banques d'investissement, avocats, cabinets d'audit,...).

Un accord a été signé entre nous et Rohatyn Associates LLC. Il a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 9 juillet 2003. Le montant que nous avons payé à Rohatyn Associates LLC dans le cadre de ce service s'est élevé à USD 5 millions.

Agbar

Une filiale du Groupe a garanti les dettes de trois des filiales argentines du Groupe. Au 30 juin 2005, le montant des dettes garanties par Agbar s'élevait à 86,4 millions d'euros contre respectivement 93,8 millions d'euros au 31 décembre 2004, 119,4 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 135 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ces garanties se rapportaient essentiellement à la société Aguas Argentinas (au 30 juin 2005 pour un montant de 72,5 millions d'euros contre respectivement 72,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, 96,5 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 117 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Tiru

Une filiale du Groupe a conclu un contrat d'approvisionnement avec Tiru, une société mise en équivalence par Elyo. Le contrat permet à la filiale d'acheter une partie de la vapeur produite par Tiru, dans ses usines ou par incinération de déchets ménagers. Bien qu'il n'y ait pas de quantité minimum fixée par le contrat, la filiale doit acheter la vapeur en priorité à Tiru. Les prix fixés au contrat sont indexés au cours du charbon. Les achats effectués lors des exercices 2005 (1^{er} semestre), 2004, 2003 et 2002 s'élèvent respectivement à 11,2 millions d'euros, 32,7 millions d'euros, 27,5 millions d'euros et 35,4 millions d'euros. Les dettes fournisseurs s'élèvent respectivement à 0,5 millions d'euros, 7,6 millions d'euros, 4,7 millions d'euros et 11,2 millions d'euros pour 2005 (1^{er} semestre), 2004, 2003 et 2002.

Umicore

Le Groupe a attribué à certains cadres de la société Umicore 768 000 options d'achat d'actions Umicore. Ces options peuvent être exercées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 21 novembre 2005 à des prix d'exercice compris entre 40,20 euros et 41,8 euros. Les cadres d'Umicore ont exercé respectivement 122 700, 558 600 et 69 700 et 3 000 options respectivement en 2005 (1^{er} semestre), 2004, 2003 et 2002. Au 30 juin 2005, il restait 14 000 options à exercer contre 136 700 au 31 décembre 2004, 695 300 au 31 décembre 2003 et 765 000 au 31 décembre 2002.

ITASA

Au 30 juin 2005, ITASA, une filiale du Groupe a vendu pour un montant de 19,7 millions d'euros d'électricité à Tractebel Energia contre respectivement 36,7 millions d'euros en 2004, 41,7 millions d'euros en 2003 et 84,1 millions d'euros en 2002 aux termes d'un contrat d'approvisionnement de longue durée. Au 30 juin 2005, les créances dues à ITASA s'élevaient respectivement à 3,0 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Electroandina

Aux termes d'un contrat d'achat, Gasoducto Norandino (une filiale de Tractebel Andino) fournit à Electroandina, une filiale consolidée du Groupe, des services de transport de gaz pour un montant respectivement de 43,9 millions d'euros en 2002, 43,6 millions d'euros en 2003, 40 millions d'euros en 2004 et 19,3 millions en 2005 (1^{er} semestre).

Elia System Operator (ESO) / Elia

Elia, une filiale de Elia System Operator (ESO) a été créée en 2001 pour gérer le réseau de transport d'électricité haute tension en Belgique. ESO et Elia sont consolidées par mise en équivalence depuis la désignation par le Conseil des Ministres fédéral belge d'ESO comme gestionnaire du réseau de transport. Les tarifs de réseau de transport sont soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

Electrabel a payé à ESO/Elia des coûts de transport d'électricité d'un montant de 104,8 millions d'euros en 2005 (1^{er} semestre), 280,4 millions d'euros en 2004, 449,7 millions d'euros en 2003 et 582,7 millions d'euros en 2002. Les dettes fournisseurs vis à vis d'ESO/Elia s'élèvent à 7,5 millions d'euros au 30 juin 2005, 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2004, 126,6 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 79,3 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Le Groupe a vendu à ESO/Elia des prestations de service pour un montant de 47,3 millions d'euros en 2005 (1^{er} semestre), 110,1 millions d'euros en 2004, 122,8 millions d'euros en 2003 et 114,7 millions d'euros en 2002.

Le Groupe détient une créance financière sur ESO/ELIA de 1 123,7 millions d'euros dont 315 millions d'euros sont à échéance au second semestre 2005.

Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Au cours de l'année 2003, Energie du Rhône (filiale commune d'Electrabel, 44% et CNR, 51%) a signé un contrat d'achat et de vente d'électricité avec la CNR. Le Groupe a acheté 22,9 millions d'euros d'électricité à la CNR en 2005 (1^{er} semestre), 46,1 millions d'euros en 2004 et 109,6 millions d'euros en 2003 et a vendu 14,1 millions d'euros d'électricité en 2005 (1^{er} semestre), 28,8 millions d'euros en 2004 et 33,6 millions d'euros en 2003 à la CNR.

Les dettes fournisseurs vis à vis de la CNR s'élèvent à 9,5 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2003. Les créances clients dues par la CNR s'élèvent à 6,6 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 6,5 millions au 31 décembre 2004 et 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Sociétés Intercommunales

Les Sociétés Intercommunales, consolidées par mise en équivalence, distribuent du gaz et de l'électricité produits par Electrabel et Distrigaz aux clients belges non industriels qui ne sont pas concernés par la dérégulation. Electrabel a vendu aux Sociétés Intercommunales 385,0 millions d'euros de gaz et d'électricité en 2005 (1^{er} semestre), 963,9 millions d'euros en 2004, 1 814,7 millions d'euros en 2003 et 2 712,8 millions d'euros en 2002. Electrabel et Electrabel Customer Solutions ont payé des coûts de distribution de gaz et d'électricité aux Sociétés Intercommunales pour un montant de 661,8 millions d'euros en 2005 (1^{er} semestre), 1 368,2 millions en 2004, 944,2 millions d'euros en 2003 et 76,2 millions d'euros en 2002.

Les Sociétés Intercommunales n'ont pas d'effectifs. En application des statuts, Electrabel et sa filiale Electrabel Netten Vlaanderen mettent à disposition des Sociétés Intercommunales son personnel pour assurer les services de distribution au quotidien. Electrabel et Electrabel Netten Vlaanderen facturent tous ses travaux, fournitures et prestations aux Sociétés Intercommunales. Les montants facturés se sont élevés à 683,9 millions d'euros en 2005 (1^{er} semestre), 1 371,9 millions en 2004, 1 788,2 millions d'euros en 2003 et 1 628,7 millions d'euros en 2002.

Les créances clients relatives aux services, à la fourniture de gaz et d'électricité se sont élevées à 303,6 millions d'euros au 30 juin 2005, 243,3 millions d'euros au 31 décembre 2004, 361,5 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 415,1 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Les dettes fournisseurs d'Electrabel envers les Sociétés Intercommunales s'élèvent à 387,0 millions d'euros au 30 juin 2005, 344,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, 438,1 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 362,5 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Electrabel a prêté 537,2 millions d'euros aux Sociétés Intercommunales au moyen d'avances de trésorerie.

Contassur

Contassur est une compagnie d'assurance captive consolidée par mise en équivalence. Les fonds de pension pour certains employés du Groupe ont conclu des contrats d'assurance avec Contassur.

Ces contrats d'assurance sont enregistrés comme actifs financiers représentatifs du droit à remboursement dû par Contassur qui s'élèvent respectivement pour 374 millions d'euros, 328 millions d'euros et 230 millions d'euros au 30 juin 2005, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003.

7 ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU CHAPITRE VII « RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR » DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de SUEZ déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 avril 2005 sous le n° D.05-0429. Ces renseignements restent exacts sous réserve des compléments suivants, incluant notamment des communiqués ou des extraits de communiqués de presse publiés par SUEZ qui sont ici présentés de manière chronologique.

7.1 Communiqué de presse du 9 août 2005

OFFRE MIXTE DE SUEZ SUR ELECTRABEL

ETAPE DECISIVE DANS LA CONSTITUTION D'UN GROUPE EUROPEEN INTEGRE

- SUEZ lance une offre de 11,2 milliards d'euros sur les 49,9% de sa filiale Electrabel non encore détenus
- 322 euros en numéraire et 4 actions SUEZ, soit 410 euros par action Electrabel représentant une prime de 14,8% sur le dernier cours non affecté
- Résultats semestriels estimés de SUEZ en forte progression et perspectives renforcés
- Proposition d'augmentation de 10% du dividende pour l'exercice en cours
- Le Groupe franco-belge, déjà leader sur ses marchés domestiques, disposera de moyens renforcés pour ses ambitions européennes

Le Conseil d'Administration de SUEZ, réuni le 9 août 2005 sous la présidence de Gérard Mestrallet, a unanimement approuvé le lancement d'une offre publique mixte sur les 49,9 % d'Electrabel, non encore détenus à ce jour par le Groupe SUEZ. Cette offre représente une étape décisive dans la constitution d'un grand groupe franco-belge leader en Europe, simplifié, unifié et intégré dans les secteurs porteurs de l'énergie et de l'environnement.

L'offre mixte de 11,2 milliards d'euros a fait l'objet d'un dépôt le 9 août 2005 auprès de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances belge (CBFA). SUEZ offre 322 euros en numéraire et 4 actions SUEZ¹⁵, jouissance 1er janvier 2005, pour chaque action Electrabel apportée. La valeur globale de l'offre faite aux actionnaires d'Electrabel s'élève à 410 euros par action sur la base du cours de clôture de l'action SUEZ au 8 août 2005. Ceci représente une prime de 14,8% calculée sur la base du cours de clôture d'Electrabel au 22 juillet 2005¹⁶.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SUEZ a approuvé le principe d'une augmentation de capital de l'ordre de 2,5 milliards d'euros qui pourrait intervenir dans un délai de 12 mois en fonction des conditions de marché.

Pour le 1er semestre 2005, SUEZ devrait enregistrer une progression marquée de ses résultats et une baisse de l'endettement net estimés¹⁷. Le résultat net part du Groupe estimé devrait s'établir à 1,5

¹⁵ Soit un nombre maximum d'actions SUEZ en cas d'apport de 100% des actions Electrabel non détenues directement ou indirectement par SUEZ, de 109.586.920 nouvelles actions Suez.

¹⁶ Dernier cours non affecté par les mouvements récents des cours et des volumes.

¹⁷ Ces estimations ont été établies à partir des données remontées dans le cadre du processus de consolidation du Groupe. Elles font apparaître une progression du résultat d'Electrabel au 1er semestre. Les procédures de revue limitée par les commissaires aux comptes du Groupe sont en cours. Ces estimations n'ont été ni validées par le comité d'audit ni arrêtées par le Conseil d'Administration de SUEZ ou de ses filiales consolidées. Les résultats semestriels seront annoncés le 8 septembre 2005.

milliard d'euros (+12,9%). Toutes les branches du Groupe devraient contribuer à la bonne performance opérationnelle mesurée par l'augmentation organique du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de +6,4%. La croissance organique du RBE de SUEZ Energie Europe (+5,2%) devrait être en ligne avec celle du Groupe dans son ensemble. La hausse du résultat des activités ordinaires (+28,7%) bénéficie également des plus values de cession réalisées (Northumbrian, Elia). Enfin, l'endettement net devrait être proche de 11 milliards d'euros après paiement du dividende.

Fort de ces résultats estimés et des perspectives positives liées à l'offre mixte sur Electrabel, le Conseil d'Administration a l'intention de proposer une augmentation du dividende de 10% de SUEZ pour l'exercice en cours à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général de SUEZ, a déclaré : « Le Conseil d'Administration a unanimement approuvé le principe et les modalités de rapprochement de SUEZ et Electrabel. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la création d'une Société Européenne, va permettre de créer un puissant leader européen franco-belge dans l'énergie et l'environnement doté d'atouts compétitifs considérables sur des secteurs d'activités prometteurs et en croissance. Le nouvel ensemble, par la qualité de ses équipes belges, françaises et internationales, de ses savoir-faire, et par sa solidité financière, sera idéalement positionné pour répondre aux besoins européens fortement croissants en matière d'énergie et d'environnement. Nous sommes convaincus de la création de valeur qui en résultera pour le Groupe, pour ses actionnaires et pour les intérêts européens dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement.»

1. Un champion européen franco-belge de l'énergie et de l'environnement

- Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale du Groupe fondée sur le développement simultané et durable de l'énergie et de l'environnement.
- L'intégration de SUEZ et d'Electrabel constitue un projet ambitieux, créateur de valeur, qui représente une étape décisive dans la constitution d'un groupe industriel franco-belge intégré, attaché tout à la fois à son positionnement européen et aux intérêts nationaux de ses pays d'implantation. SUEZ entend maintenir et développer la marque Electrabel en Europe et sur le marché français.
- SUEZ favorisera la création d'un pôle européen fort dans l'électricité, basé à Bruxelles, organisé autour d'Electrabel. Le dialogue avec les autorités belges sur des sujets importants tels que l'approvisionnement énergétique de la Belgique et sa politique nucléaire sera renforcé et structuré.
- Cette opération intervient à un moment favorable pour tirer parti des perspectives positives des marchés de l'énergie qui connaissent un important déficit de l'offre et bénéficier de l'ouverture complète à venir de l'ensemble des marchés de l'énergie en Europe.
- L'opération permettra aux sociétés Electrabel et SUEZ d'accélérer encore l'amélioration de la performance du Groupe grâce à une meilleure intégration opérationnelle, fonctionnelle et financière et de faciliter le pilotage de grands projets et partenariats industriels (EPR, partenariats avec ACEA, CNR, Shem...)
- La complémentarité d'Electrabel et SUEZ permettra de consolider l'expansion déjà entamée hors de Belgique dans le domaine de l'énergie - notamment sur les marchés français et italiens. A titre d'illustration, le Groupe prévoit de porter à quelques 15% sa part de marché à moyen terme en France et, dans cette perspective, d'investir quelques

1 milliard d'euros dans des projets de capacités nouvelles, incluant une participation dans l'EPR, de nouvelles unités à cycle combiné gaz et des unités d'énergie renouvelables.

- Ce rapprochement intervient alors que les restructurations réalisées en 2003 et 2004, confirmées au 1er semestre 2005, ont fortement amélioré la structure financière, la performance opérationnelle et les résultats.

2. Une opération attractive pour l'actionnaire d'Electrabel

- Pour chaque action Electrabel apportée, il sera remis 322 euros en numéraire et 4 actions SUEZ nouvelles à émettre, jouissance 1er janvier 2005. Cette offre valorise chaque action Electrabel à 410 euros sur la base du cours de clôture du 8 août 2005 des actions SUEZ remises à l'échange.
- Ceci représente une prime de 14,8% calculée sur la base des cours de clôture de SUEZ et d'Electrabel au 22 juillet 2005¹⁸, 14,1% sur la moyenne sur un mois, 13% sur la moyenne sur 3 mois et 15,7% sur la moyenne sur 6 mois à cette même date.
- Cette offre représente une fenêtre d'opportunité unique pour l'actionnaire de réaliser, très largement en numéraire (79% du total), son investissement dans Electrabel sur la base d'un cours historiquement élevé.
- La partie de l'offre payée en titres (21% du total) permet de bénéficier des perspectives favorables de développement de SUEZ.
- Le choix d'une offre publique mixte répond à la volonté de SUEZ d'augmenter la part de l'actionnariat belge qui sera renforcée à l'issue de cette opération.

3. Une opération relative et créatrice de valeur pour SUEZ

- L'opération se traduira positivement pour SUEZ grâce à :
- Une simplification fonctionnelle et une meilleure optimisation des flux financiers.
- Une accélération et un renforcement des programmes de performance existants (Optimax).
- La mise en oeuvre de synergies complémentaires à hauteur de 350 millions d'euros avant impôts par an en vitesse de croisière, se répartissant entre 250 millions d'euros de synergies opérationnelles et 100 millions d'euros de synergies financières et fiscales.
- Les 2/3 des synergies opérationnelles, soit 160 millions d'euros, proviennent d'un programme de mise en commun des achats sur un volume d'achat total représentant plus de 15 milliards d'euros. Les synergies se mettront en place à 100% en 2008 (1/3 d'ici au 31 décembre 2006, 2/3 d'ici au 31 décembre 2007).
- Au total, et en tenant compte d'une augmentation de capital en numéraire prévue de 2,5 milliards d'euros, la transaction sera, du point de vue d'un actionnaire de SUEZ, neutre en 2006 et relative à hauteur de 7% du BNPA 2007 et 15% du BNPA 2008.

4. Une structure financière solide

¹⁸ Derniers cours non affectés par les mouvements récents des cours et des volumes.

- L'offre représente 11,2 milliards d'euros pour les 49,9% du capital de Electrabel visés. Compte tenu de la partie payée en titres et de l'augmentation de capital envisagée, les fonds propres s'accroîtront de 1,6 milliards d'euros¹⁹, le financement par endettement sera limité à 56% du montant de l'offre, maintenant ainsi les taux d'endettement du Groupe à un niveau inférieur à 100%.
- A cette occasion, SUEZ réaffirme son engagement envers une stricte discipline financière et son objectif de maintien de ses notations de catégorie A par les agences de crédit. SUEZ continuera, à cet égard, à privilégier la génération de liquidités, une politique sélective d'investissement et mettra en oeuvre des cessions d'actifs déjà décidées indépendamment de cette opération à hauteur de 2 milliards d'euros.
- Le Conseil d'Administration de SUEZ a également approuvé le principe d'une augmentation de capital, avec droit préférentiel de souscription, de l'ordre de 2,5 milliards d'euros afin de conserver une flexibilité financière pour le développement industriel du Groupe. Celle-ci pourrait intervenir dans un délai de 12 mois en fonction des conditions de marché. Les grands actionnaires du Groupe ont fait part de leur soutien à cette opération.

5. Une stratégie claire et des perspectives renforcées

- SUEZ confirme sa stratégie fondée sur :
 - Le développement simultané et durable de l'énergie et de l'environnement
 - Une consolidation de nos marchés domestiques forts en France et au Benelux
 - Un développement prioritaire en Europe et sélectif hors d'Europe
- Les règles européennes relatives à la constitution d'une Société Européenne sont en cours de transposition en Belgique et en France. Elles ouvrent la voie aux réflexions sur l'étape ultime de la création d'un grand groupe européen dans le respect des intérêts des entreprises et des pays concernés. Cette perspective d'une fusion directe entre SUEZ et Electrabel ainsi que d'autres réorganisations seront mises à l'étude à l'issue de l'offre. En tout état de cause, SUEZ entend considérer de manière privilégiée la constitution d'une Société Européenne et s'inscrire résolument dans cette perspective.
- A l'issue de l'offre, aucune opération de squeeze out n'est envisagée.
- L'opération contribuant à améliorer la capacité distributive du Groupe et sa génération de liquidités, le Conseil d'Administration de SUEZ proposera à l'Assemblée Générale d'augmenter le dividende de 10% pour l'exercice en cours dans le cadre de sa politique dynamique de dividende.
- Calendrier indicatif envisagé
 - 9 août : publication de l'avis de l'offre par la CBFA – annonce de la transaction.
 - Mi septembre : approbation du prospectus et début de l'offre publique.
 - Mi octobre : clôture de l'offre publique.

¹⁹ Sur la base d'une augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros et un taux de succès d'offre de 100 %

Fin octobre : publication des résultats de l'offre publique.

Début novembre : règlement-livraison.

Détails des résultats semestriels 2005 estimés¹

En M€

Estimés Groupe au 30/06/05	Estimé 30/06/05	30/06/04 (IFRS)	Variation (%)
Chiffre d'affaires	20 227	18 737	+8,0%
<i>Croissance organique</i>			+6,0%
RBE	3 392	3 197	+6,1%
<i>Croissance organique</i>			+6,4%
Résultat opérationnel	2 071	1 923	+7,7%
Résultat des activités ordinaires	2 621	2 037	+28,7%
Résultat net part du groupe	1 543	1 367	+12,9%
Endettement net (Mds€)	11,0	13,9	-20,9%

Note

¹ Ces données ont été établies à partir des données remontées dans le cadre du processus de consolidation du Groupe. Les procédures de revue limitées par les commissaires aux comptes du Groupe sont en cours. Ils n'ont été ni validés par le Comité d'Audit ni arrêtés par le Conseil d'Administration de Suez ou de ses filiales consolidées.

7.2 Communiqué de presse du 10 août 2005

Moody's confirme sa notation A2 sur SUEZ

Suite à l'annonce de l'offre mixte de SUEZ sur Electrabel, Moody's, dans un communiqué publié le 10 août, confirme la notation long terme A2, perspective négative du Groupe SUEZ.

Moody's souligne à cette occasion la poursuite de l'amélioration des structures et l'amélioration du profil de risque de SUEZ.

SUEZ bénéficie de la notation A2 depuis le 1er février 2002.

7.3 Communiqué de presse du 11 août 2005

Standard & Poor's confirme sa notation A- sur SUEZ

Suite à l'annonce de l'offre mixte de SUEZ sur Electrabel, Standard & Poor's, dans un communiqué publié le 10 août, a confirmé la notation long terme A- et A-2 sur la dette court terme, perspective stable du Groupe SUEZ.

Standard & Poor's souligne à cette occasion la poursuite de l'amélioration des structures de SUEZ et la meilleure circulation des cash flows dans le Groupe.

Standard & Poor's précise également que la structure de l'offre préserve la solidité financière de SUEZ. Pour Standard & Poor's, cette notation reflète les fortes positions européennes du Groupe dans ses métiers de l'énergie et de l'environnement.

SUEZ bénéficie d'une note A- pour sa dette long terme depuis avril 2001.

7.4 Communiqué de presse du 8 septembre 2005

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE RESERVEE AUX SALARIÉS DU GROUPE SUEZ

Communiqué rectificatif du communiqué du 31 mai 2005 : Calendrier de l'offre réservée aux salariés du groupe Suez

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 05-483 en date du 31 mai 2005.

Un communiqué de presse ultérieur exposera les conditions définitives de l'offre, lors de leur détermination

Émetteur

Raison sociale: SUEZ

Siège social: 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Forme juridique: Société anonyme

Capital social: 2.069.531.150 EUR

Numéro R.C.S.: 542 062 559 Registre du commerce et des sociétés de Paris

Titres offerts Un maximum de 2,32 % du capital de Suez. La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2005. Les caractéristiques définitives de l'émission seront décidées par le Conseil d'Administration ou, sur délégation, par son Président et annoncées au plus tard le 18 novembre 2005 (au lieu du 4 novembre 2005).

Modalités de souscription L'augmentation de capital sera réalisée par application des dispositions de l'article L. 225-138 IV du Code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de SUEZ et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. Cette émission réservée aux salariés adhérents à l'un des Plan d'épargne groupe sera souscrite par l'intermédiaire de différents Fonds Communs de Placement d'Entreprise, dont certains, proposés en France et en Italie, intègrent un mécanisme comprenant un effet de levier. Par exception, dans certains pays, les actions seront souscrites directement et détenues directement par les salariés.

Prix de souscription :

Pour tous les salariés, quelle que soit la formule, le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur l'Eurolist d'Euronext Paris pendant les vingt jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration ou du Président, selon le cas, décotée de 20%. Le prix de souscription définitif sera communiqué aux salariés bénéficiaires au plus tard le 18 novembre 2005 (au lieu du 4 novembre 2005).

Mode de conservation des titres :

FCPE ou directe dans certains pays étrangers. En application des dispositions de l'article L. 443-2 du Code du travail, les versements à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise au cours d'une même année civile ne peuvent excéder le quart de la rémunération annuelle brute du salarié au cours de l'année civile.

Couverture :

Pour les besoins de la couverture de ses engagements au titre des garanties consenties aux salariés dans la formule à effet de levier, la Banque a informé la Société qu'elle sera amenée à céder des actions sur le marché pendant les 20 jours de la période de référence qui se situerait du 21 octobre 2005 (inclus) au 17 novembre 2005 (inclus) (au lieu du 7 octobre 2005 (inclus) au 3 novembre 2005 (inclus)).

Calendrier de souscription

Période de réservation : du 26 septembre 2005 au 12 octobre 2005 (inclus) (au lieu du 12 au 28 septembre 2005 (inclus))

Période de souscription et de rétractation indicative : du 21 au 25 novembre 2005 (inclus) (au lieu du 7 au 11 novembre 2005 (inclus)).

Date indicative de l'augmentation de capital : 29 décembre 2005 (au lieu du 15 décembre 2005).

Cotation

Prévue au Compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris au plus tard le 31 décembre 2005 sur la même ligne que les actions anciennes.

Autres informations

Les parts des Fonds Communs de Placement d'Entreprise et/ou les actions selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par les articles L. 443-6, L. 442-7 et R.442-17 du Code du travail. Dans certains pays, en fonction de la législation applicable, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

Droit applicable : droit français

Livraison des titres : à l'issue de la constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration ou, sur délégation, par le Président au plus tard le 31 décembre 2005.

Régime fiscal : selon les pays.

Avertissement :

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- les réservations des Salariés Bénéficiaires seront révocables du 21 novembre 2005 au 25 novembre 2005 (inclus) (au lieu de la période du 7 novembre 2005 au 11 novembre 2005 (inclus) précédemment envisagée), le prix de souscription des actions offertes étant fixé et communiqué aux salariés au plus tard le 18 novembre 2005 (au lieu du 4 novembre 2005 précédemment envisagé) ;
- les Salariés Bénéficiaires qui n'auront pas donné un ordre de réservation entre le 26 septembre 2005 et le 12 octobre 2005 (au lieu de la période du 12 septembre 2005 et au 28 septembre 2005 (inclus) précédemment envisagée) ne pourront souscrire à l'offre que dans la limite d'un plafond égal au dixième du plafond applicable en cas de réservation, soit 2,5% de leur rémunération annuelle brute ;
- dans le cadre de la formule multiple à effet de levier, le coefficient multiplicateur tel qu'indiqué au paragraphe 2.4.2.2 sera fixé en principe avant le début de la période de réservation et au plus tard le jour de la détermination du prix de souscription.

8 TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du Document de référence de Suez déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.05-0429 que le présent document complète d'autre part. Les informations non applicables à SUEZ sont indiquées « N/A ».

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables des informations	1.1 Responsable du document de Référence	1.1 Responsable du document de Référence et de sa mise à jour
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2 Attestation	1.2 Attestation
2. Contrôleurs légaux		
2.1 Nom et adresse	1.3 Responsables du contrôle des comptes	2.1 Responsables du contrôle des comptes
2.2 Démission / non renouvellement	N/A	N/A
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	5.1.8 Comptes sociaux 5.3 Chiffres clés sur 5 exercices	
3.2 Période intermédiaire	N/A	5.2 Comptes intermédiaires (30 juin 2005)
4. Facteurs de risques	4.7 Gestion des risques États financiers, annexes aux comptes et rapport des commissaires aux comptes (Annexe: Note 18 – Instruments financiers et exposition aux risques de marché)	4.4 Gestion des risques
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	3.1.1 Dénomination sociale et siège social	

²⁰ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la Directive.

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
5.1.2. Enregistrement	3.1.5 Registre du commerce et des Sociétés	
5.1.3. Constitution	3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	
5.1.4. Siège / forme juridique	3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	
5.1.5. Événements importants	4.2.3 Faits marquants 2004 mois par mois 4.2.4 Description des activités et de leur environnement réglementaire 4.3.2 Stratégie et développement commercial 4.3.3 Faits marquants 2004 mois par mois 5.1.2 Évolution des métiers du groupe États financiers, annexes aux comptes et rapport des commissaires aux comptes (Annexe : Note 25 – Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004)	
5.2 Investissements	5.1.5 Financement-Flux d'investissement 5.4 Etats financiers (Note 9 – Immobilisations et amortissements)	
5.2.1. Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	4.1.4 Les priorités stratégiques 2005-2006 4.2.2 Stratégie et développement commercial 4.2.3 Faits marquants 2004 mois par mois 4.3.2 Stratégie et développement commercial 4.3.3 Faits marquants 2004 mois par mois 5.1.5 Financement-Flux d'investissement	

Législation européenne²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
5.2.2. Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	4.1.4 Les priorités stratégiques 2005-2006	
5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.1.9 Perspectives	
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations	4 Stratégie et description des activités	
6.1.2. Nouveaux produits	4.6 Politique de l'innovation	N/A
6.2 Principaux marchés	4.2.5 Marchés et concurrence 4.3.6 Marchés et concurrence 5.1.1 Évolution de l'activité	
6.3. Évènements exceptionnels	N/A	7.1 Communiqué de presse du 9 août 2005
6.4. Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats.	5.1 Rapport activité 4.6 Politique de l'innovation 4.7 Gestion des risques	
6.5. Position concurrentielle	4.2.5 Marché et concurrence 4.3.6 Marché et concurrence	
7. Organigramme		
7.1. Organigramme	4.1.2 Organisation du Groupe	
7.2 Liste des filiales	4.1.5 Organigramme simplifié du groupe 5.4 États financiers (Note 25 – Liste des principales sociétés consolidées au	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
	31/12/04)	
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes	5.2.2 Normes et interprétations appliquées pour l'établissement de l'information préliminaire chiffrée sur la transition au 1er janvier 2004 5.4 États financiers (Note 1 Principe comptables et méthodes d'évaluation; Note 9 Immobilisations et amortissements)	4.3 Propriétés immobilières, usines, équipements
8.2. Questions environnementales	4.2.6 Respect de l'environnement 4.7.3 Risques liés à l'environnement	4.2 Respect de l'environnement 4.4 Gestion des risques
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	5.1 Rapport d'activité 5.3 Chiffres clés sur 5 exercices 5.4 États financiers (Note 4 Résultat financier)	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
<p>9.2. Résultat d'exploitation</p> <p>9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté</p> <p>9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements</p> <p>9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</p>	<p>4.7 Gestion des risques</p> <p>5.1 Rapport d'activité</p> <p>5.4 États financiers (compte de résultat consolidé, Note 3 Résultat d'exploitation)</p>	
10. Trésorerie et capitaux		
<p>10.1. Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).</p>	<p>3.2 Renseignement de caractère général concernant le capital (3.2.1 à 3.2.4)</p> <p>3.3.1 Capital et actionnariat</p> <p>3.3.2 Variation significative de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices</p> <p>5.1.8 Comptes sociaux</p> <p>5.4 États Financiers (Compte de résultat consolidé; Variation des capitaux propres consolidés; Note 13 Capitaux propres part du Groupe)</p>	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
10.2. Source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description ces flux de trésorerie.	5.1.5 Financement 5.1.6 Politique de financement au 31/12/04 5.1.8 Comptes sociaux 5.3 Chiffres clés sur 5 exercices 5.4 États Financiers (Tableau consolidés des flux de trésorerie; Note 1 Principe comptables et méthodes d'évaluation; Note 16 Financement)	
10.3 Conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	5.1.5 Financement 5.1.6 Politique de financement et endettement au 31/12/04 5.1.7 Autres postes du bilan	
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	5.1.5 Financement 5.1.6 Politique de financement et endettement au 31/12/04 5.1.7 Autres postes du bilan	
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	5.1.5 Financement 5.1.6 Politique de financement et endettement au 31/12/04 5.1.7 Autres postes du bilan 5.4 États financiers (Note 16 Financement)	
11. Recherche et développement	4.6 Gestion de l'innovation	
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances	4.1 Vision et stratégie 4.2.2 Stratégie et développement commercial 4.3.3 Faits marquants mois par mois 4.3.2 Stratégie et développement commercial	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
	4.2.3 Faits marquants mois par mois	
12.2 Événements susceptibles d'influencer sur les tendances	4.7.1 Risques industriels et liés à l'environnement économique, commercial et contractuel	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A	
13.3 Prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	N/A	
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A	
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	6.1 Composition et fonctionnement des organes du Conseil d'Administration	6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.		6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration
15. Rémunération et avantages		

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
15.1. Rémunération et avantages versés	5.4 États financiers (Note 23 Rémunération des dirigeants) 6.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration 6.2.1 Rémunération des dirigeants 6.2.2 Informations sur les stocks options 6.2.3 Informations sur les conventions réglementées et les transactions avec les sociétés liées 6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction	
15.2. Montant provisionné	5.2.5 Autres changements sans impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 5.4 États financiers (Note 19 Retraites et engagements assimilés)	5.1 transition IFRS (chapitres 4.1 retraites et 4.9 stock options)
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration du mandat	6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres	6.2.3 Informations sur les conventions réglementées et les transactions avec les sociétés liées 6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction	
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	6.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration	
16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration
17. Salariés		

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
17.1. Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	4.4 Politique des ressources humaines	
17.2. Participations et stock options	6.2.2 Informations sur les stocks options 6.3.3 Options de souscription d'actions consenties par la Société et par toutes les Sociétés comprises dans le Périmètre d'attribution des options durant l'exercice 2004 aux dix salariés non-mandataires sociaux les plus dotés de l'émetteur de ces Sociétés	5.1 Transition aux normes IFRS-exercice 2004
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	6.3. Schémas d'intéressement du personnel	
18. Principaux actionnaires		
18.1. Franchissement de seuil	3.3.1 Capital et actionariat	6.2 Participation et stocks options
18.2. Droits de vote différents	3.1.9 Assemblées générales 3.3.1 Capital et actionariat 3.3.2 Variation significative de l'actionariat au cours des 3 derniers exercices	3.1 Répartition du capital de SUEZ
18.3 Contrôle	3.3.3 Personnes morales détenant le contrôle de la Société	
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	N/A	3.1.2 Évolution depuis 1er janvier 2005
19. Opérations avec des apparentés	6.2.3 Informations sur les conventions réglementées et les transactions avec les sociétés liées	6.3 Informations sur les conventions réglementées et transactions avec les sociétés liées
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	5.1.8 Comptes sociaux 5.2.2 Normes et interprétations	5.1 Transition aux normes IFRS-exercice 2004

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
	<p>appliquées pour établissement de l'information préliminaire chiffrée sur la transition au 1er janvier 2004</p> <p>5.3 Chiffres clés sur 5 exercices</p> <p>5.4 Etats Financiers</p>	<p>5 Actualisation des informations financières du chapitre V « Rapport d'activité, IFRS et Etats financiers » (Incorporation par référence des comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et des comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002)</p>
20.2. Informations financières pro forma.	N/A	N/A
20.3. États financiers	<p>5.1.8 Comptes sociaux</p> <p>5.3 Chiffres clés sur 5 exercices</p> <p>5.4 États financiers (Bilan consolidé actif et passif; compte de résultat consolidé, tableau consolidé des flux de trésorerie, variation des capitaux propres)</p>	
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	<p>1.3 Responsable du contrôle des comptes</p> <p>5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</p> <p>Annexe au document de référence (Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration)</p>	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
<p>20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux</p>	<p>1.3 Responsable du contrôle des comptes</p> <p>5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</p> <p>Annexe au document de référence (Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration)</p>	
<p>20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elle n'ont pas été vérifiées</p>	<p>N/A</p>	
<p>20.5. Date des dernières informations financières</p> <p>20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter: a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.</p>	<p>5.1.8 Comptes sociaux</p> <p>5.3 Chiffres clés sur 5 exercices</p> <p>5.4 États financiers</p>	
<p>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</p> <p>20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.</p> <p>20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non</p>	<p>N/A</p>	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables		
<p>20.7. Politique de distribution des dividendes</p> <p>20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.</p>	3.5 Dividende	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.7.4 Risques juridiques	6.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration Note 26 Comptes semestriels
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.4 Etats financiers (Note 24 Evènements postérieurs à la clôture)	5.2 Etats Financiers Semestriels 5.3 Rapport semestriel d'Activité
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	3.2 Renseignements de caractère général concernant la société	
21.1.1 Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions	3.2 Renseignements de caractère général concernant la société	
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A	
21.1.3 Nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues	3.3 Répartition du capital et des droits de	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	vote	
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	3.2.5 Titres donnant accès au capital de suez	
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou tout obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	3.2.3 Capital émis non autorisé	
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A	
2.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	3.2.6 Évolution du capital sur 5 ans	
21.2 Actes constitutifs et statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.2 Direction et de surveillance	6.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration	

Législation européenne ²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
21.2.3 Droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoqués, y compris les conditions d'admission	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	3.1 Renseignement de caractère général concernant la société	
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A	
22 Contrats importants	5.4 Etats financiers (annexes aux comptes et rapport des commissaires aux comptes (Annexe 20.3)) 4.2.3 Faits marquants 2004 mois par mois 4.3.3 Faits marquants 2004 mois par mois	4.1 Communiqués de presse
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document	Annexe au document de référence (Rapport de l'expert indépendant)	

Législation européenne²⁰	N° paragraphe du Document de référence	N° paragraphe du présent document
<p>d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement</p>		
<p>23.2. Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information</p>	<p>Annexe au document de référence (Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, Rapport spécial des commissaires aux comptes à l'assemblée générale mixte du 13/05/05)</p>	
<p>24 Documents accessibles au public</p>	<p>3.1.6 Consultation des documents juridiques</p>	
<p>25 Informations sur les participations</p>	<p>5.4 Etats financiers (Note 10 Immobilisations et valeurs financières, Note 25 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004)</p> <p>6.2.3 Informations sur les conventions réglementées et transactions avec les sociétés liées</p> <p>Annexe au document de référence Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</p>	

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Suez, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF et, d'autre part, les principes de comptabilisation et d'évaluation décrits dans la note 1 de l'annexe qui résultent de l'application des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne et des méthodes spécifiques décrites dans la note 1.1 de l'annexe, en ce qui concerne les concessions. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles (à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005).

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation décrits dans la note 1 de l'annexe qui résultent de l'application des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne et des méthodes spécifiques décrites dans la note 1.1 de l'annexe en ce qui concerne les concessions.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note 1.1 de l'annexe qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39, qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- la note 1.1 de l'annexe qui précise que, dans l'attente de la publication des interprétations de l'IFRIC relatives au traitement comptable des concessions, le traitement comptable de ces opérations appliqué précédemment dans les comptes en normes françaises a été maintenu pour les actifs et passifs (à l'exception de la présentation des immobilisations remises gratuitement au concédant), ainsi que pour les charges et produits relatifs aux concessions.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 7 septembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Jean-Paul Picard

Christian Chochon

